



Annexes

Annexe 01 : Constitution du COPIL



direction
départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Haute-Savoie

Anancy, le 28 septembre 2009

Arrêté n° DDEA-2009.773

service eau,
environnement
cellule milieux naturels,
forêt et cadre de vie

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur

référence :
affaire suivie par :
Amélie FAVRE

Vu la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 portant sur la conservation des habitats naturels ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 ;

Vu la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment son article 144 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 24 juillet 2009 portant nomination de Monsieur Jean-Luc VIDELAINE, préfet de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2008 portant la désignation du site Natura 2000 du Massif des Voirons au titre de la directive habitats ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1

Il est constitué un comité de pilotage (COPIL) chargé de l'élaboration et de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du massif des Voirons désigné au titre de la Directive Habitats par arrêté ministériel du 17 octobre 2008.

ARTICLE 2

La composition de ce COPIL est fixée comme suit :

horaires d'ouverture :
8h30-12h00 / 13h30-17h00
(16h00 le vendredi)

adresse :
15 rue Henry-Bordeaux
74998 Arancy cedex 9

téléphone :
04 50 33 78 00

télécopie :
04 50 27 96 09

courriel :
ddea-haute-savoie
@equipement-agriculture.gouv.fr

internet :
www.haute-savoie.equipement-
agriculture.gouv.fr

Représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur le Maire de BOEGE ou son représentant
- Monsieur le Maire de BONNE ou son représentant
- Monsieur le Maire de BONS EN CHABLAIS ou son représentant
- Monsieur le Maire de CRANVES SALES ou son représentant
- Monsieur le Maire de FILLINGES ou son représentant
- Monsieur le Maire de LUCINGES ou son représentant
- Monsieur le Maire de MACHILLY ou son représentant
- Monsieur le Maire de SAINT-ANDRÉ DE BOEGE ou son représentant
- Monsieur le Maire de SAINT-CERGUES ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bas Chablais ou son représentant
- Monsieur le Président du SIVOM de la Vallée Verte ou son représentant

Représentants des usagers, propriétaires, exploitants :

- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Savoie ou son représentant
- Monsieur le Président du Groupement des propriétaires forestiers de Bons En Chablais ou son représentant
- Monsieur le Président du Groupement Forestier du Chatillonnet ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- Congrégation des petites soeurs moniales de Bethléem, de l'Assomption de la vierge et de St Bruno

Représentants des Associations de Protection de la Nature :

- Monsieur le Président de la FRAPNA ou son représentant
- Monsieur le Président d'ASTERS ou son représentant

Organismes publics :

- Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant

Organisme consultatif :

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie ou son représentant

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet de Thonon Les Bains ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

ARTICLE 3 : Désignation d'un Président

Les représentants des collectivités territoriales et de leur groupement désignent le Président du COPIL pour une durée de trois ans renouvelables.

ARTICLE 4 : Désignation d'un porteur de projet

Les représentants des collectivités territoriales et de leur groupement désignent également et pour la même durée de trois ans renouvelables la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB, celui-ci sera dénommé "porteur de projet".

Une convention passée entre l'Etat et le Porteur de projet définit les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration, l'animation du DOCOB et au suivi de sa mise en œuvre.

Le porteur de projet pourra le cas échéant confier tout ou partie de l'animation du DOCOB à un opérateur technique et/ou scientifique.

ARTICLE 5 :

A défaut de désignation d'un Président, telle que prévue à l'article 3, la présidence du COPIL, l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB seront assurées par le Préfet en association avec le COPIL.

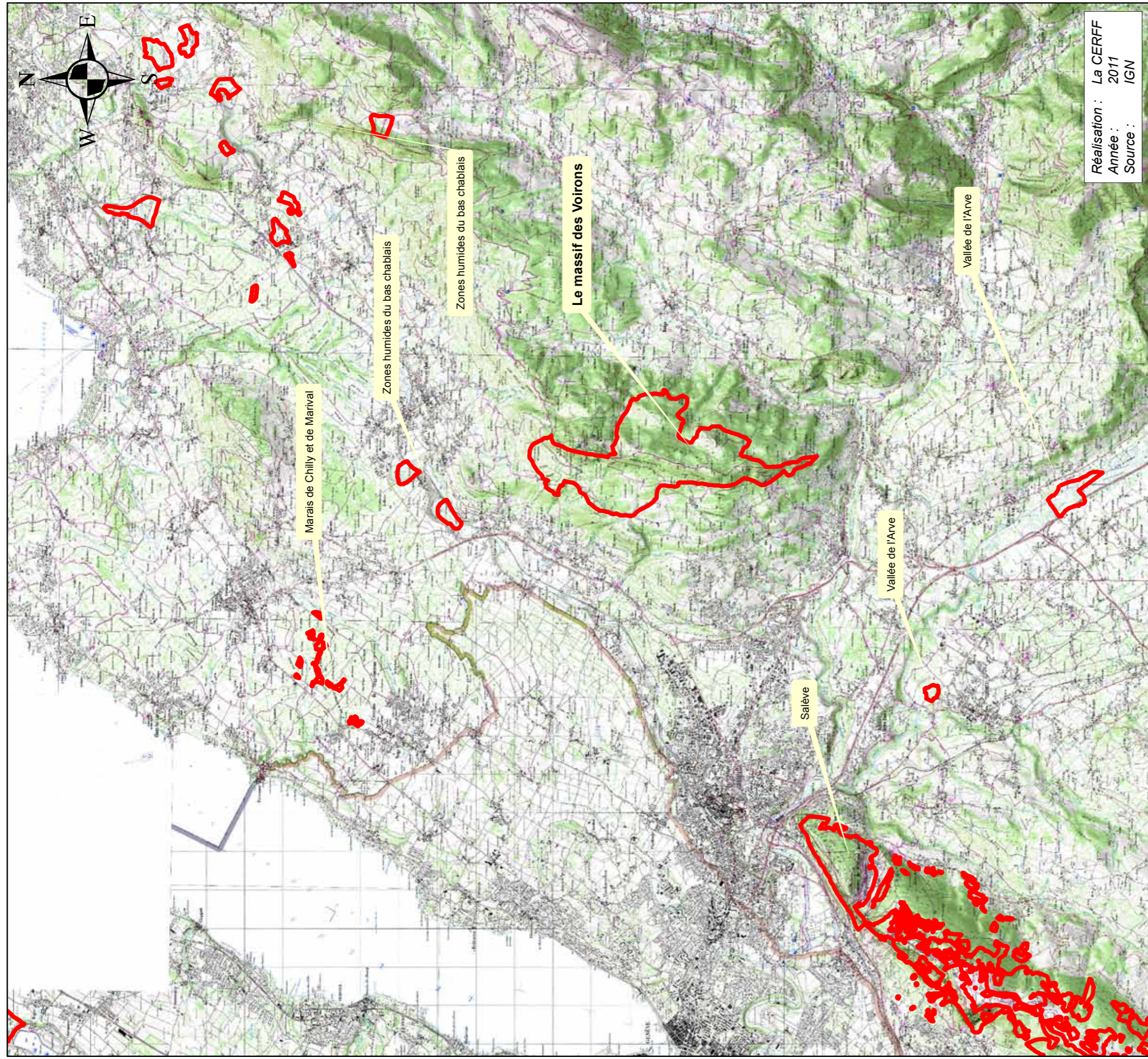
ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie, le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à chacun des membres du COPIL.

LE PREFET
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Jean-François RAFFY

Situation géographique



1:100'000

Légende

 Périmètre officiel Natura 2000

Annexe 03 : Monastère de Bethléem



Vue sur le Monastère de Bethléem depuis la Pointe de Brantaz.

Annexe 04 : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APPB 14

MASSIF DES VOIRONS.

12-01-87

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

ARRETE DDAF/A N° 049

Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de la Haute-Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,
- VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la Loi susvisée, relative à la protection de la flore et de la faune sauvage du patrimoine naturel français et notamment son article 4,
- VU le décret n° 79-713 du 22 août 1979 pris pour l'application de l'article 4 de la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature et concernant la recherche, la poursuite et l'approche pour les prises de vue, de son, d'animaux non domestiques,
- VU les arrêtés interministériels des 24 avril 1979, 3 août 1979, 17 avril 1981 et 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces animales et végétales protégées,
- VU les délibérations et avis des communes concernées : BOEGE, BONNE, BONS EN CHABLAIS, CRANVES-SALES, FILLINGES, LUCINGES, MACHILLY, ST ANDRE DE BOEGE, ST CERGUÉS,
- VU l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 15 septembre 1986,
- VU l'avis de l'Office National des Forêts en date du 2 novembre 1986,
- VU l'avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en date du 13 octobre 1986,
- VU l'avis de la Commission Départementale des Sites, siégeant en formation de protection de la nature en date du 10 décembre 1986,

Considérant que le Massif forestier des Voirons abrite plusieurs espèces végétales protégées au plan national, notamment le Lycopode des Alpes, la Gagée jaune, la Pyrole à feuilles rondes, et constitue un site privilégié pour la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de nombreuses espèces animales, notamment le Lézard vivipare, le Cassenoix, les Pics noir et épicé, le Grimpereau des bois, le Bouvreuil, le Beccroisé, les Mésanges huppée et boréale, l'Accenteur mouchet, la Chouette de Tengmalm,

Considérant qu'une réglementation spécifique doit être élaborée pour assurer sa protection,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

CREATION ET DELIMITATION DU SITE DE PROTECTION

ARTICLE 1er : est prescrite la préservation des biotopes situés au coeur du Massif forestier des Voirons, selon liste des parcelles cadastrales et plan 1/25 000 ci-annexés, d'une surface de 925 ha environ.

.../...

PROTECTION DES EQUILIBRES BIOLOGIQUES

Circulation

ARTICLE 2 : la circulation de tout véhicule à moteur est interdite sur tout le périmètre de l'arrêté de biotope à l'exception des engins utilisés dans le cadre de l'exploitation forestière ou pastorale (pâturage de la LETTE - Commune de ST CERGUES et CRANVES SALES), des services de secours ou de sécurité.

Il sera procédé à la fermeture des voies carrossables conformément au plan de circulation annexé. L'Office National des Forêts aura la charge de mettre en place ces fermetures et de délivrer les autorisations de circulation nécessitées par l'exploitation forestière. Il exercera le contrôle conjointement avec les agents de la DDAF, de l'ONC et les gardes communaux.

En outre, les Maires, dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle ou de gestion, les Présidents des Sociétés de Chasse en personne, les propriétaires de la Lette et l'alpagiste recevront la clé donnant accès à leur territoire.

L'accès principal sud, route du Buisson Rond, ne sera pas déneigé au-delà du niveau du pont de fer.

Activités forestières

ARTICLE 3 : dans les parcelles forestières propriété de la commune de FILLINGES n° E G H et propriété de la commune de BONNE n° A B C D M N O, toutes situées sur le territoire de ST ANDRE DE BOEGE, les coupes sylvicoles et les travaux seront suspendus pendant la période du 15 avril au 15 juillet.

Pourront toutefois être réalisées les reconnaissances de coupes sous la conduite exclusive des agents de l'ONF ainsi que l'exploitation et la vidange des chablis pour des raisons sanitaires.

ARTICLE 4 : l'ONF prendra en compte, dans ses actes de gestion, la valeur écologique du Massif, notamment en ce qui concerne les biotopes à Grand Tétras. En particulier :

- les martelages de coupes sylvicoles auront lieu à l'automne,
- les perchoirs et arbres de nourrissage seront repérés, marqués et maintenus sur pied,
- les arbres à baies seront réservés tant à l'occasion des coupes qu'à l'occasion des travaux de dégagement de semis.

Les présentes propositions pourront être complétées en tant que de besoin par un règlement particulier.

Travaux

ARTICLE 5 : tout travail susceptible d'avoir des conséquences directes ou indirectes sur les biotopes, comme les constructions de bâtiments, de refuges, de voies de pénétration nouvelles, est interdit.

Toutefois, le principe de la création d'une route forestière d'accès aux parcelles E G H de FILLINGES et A B C D M N O de BONNE, sur le territoire de ST ANDRE DE BOEGE est admis. Demandé par les communes de BONNE et FILLINGES, le projet devra comporter une étude d'impact pour déterminer le tracé le moins préjudiciable à la protection.

... 3 ...

De même, devra être autorisée préalablement toute ouverture de piste d'exploitation dont la longueur cumulée excéderait 100 m ainsi que la modification de caractéristiques des voies existantes.

Activités sportives et touristiques

ARTICLE 6 : la totalité de la surface réglementée est par ailleurs classée en réserve de chasse gérée par l'AIRAV des Voirons.

Le présent arrêté ne fera pas obstacle aux tirs d'élimination sur les espèces gibier qui seraient rendus nécessaires en application de la réglementation générale ni à l'éventuelle régulation des populations de prédateurs.

ARTICLE 7 : en période de neige, tout damage mécanisé est interdit. La pratique du ski de fond ou de randonnée, de la raquette, est autorisée sur les seules routes d'exploitation forestière, ainsi que sur l'itinéraire de crêtes du Balcon du Léman, à l'exclusion des chemins secondaires.

ARTICLE 8 : sauf autorisation délivrée dans les mêmes conditions pour observation scientifique, le campement, bivouac ou sous une tente, dans un véhicule, dans une caravane ou dans tout autre abri est interdit.

ARTICLE 9 : la pénétration et la circulation des chiens est interdite, sauf pour les chiens de berger dans l'alpage de la Lette.

ARTICLE 10 : est interdit l'atterrissage des aéronefs ainsi que le survol à moins de 300 mètres du sol excepté pour ceux participant à des opérations de secours ou de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 11 : dans les parcelles forestières mentionnées à l'article 3, toute pénétration humaine est interdite du 15 avril au 15 juillet en dehors des routes, pistes forestières et de l'itinéraire du Balcon du Léman, sauf sous la conduite des agents de l'ONF, de l'Office National de la Chasse, de l'Administration et des Maires en personne.

Les activités photographiques et cinématographiques pourront être réglementées dans ce même secteur de haute sensibilité par le Préfet, Commissaire de la République, sur proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt et après avis du Comité Consultatif.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 12 : il est interdit :

- d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit ou matériau susceptible de nuire à la qualité écologique et esthétique du milieu. En particulier, ne seront utilisés aucun insecticide ni phytocide de quelque nature qu'ils soient.
- de porter ou d'allumer du feu sauf pour les opérations forestières usuelles,
- de troubler le calme et la tranquillité des lieux en utilisant un appareil radiophonique ou tout autre instrument sonore (sauf matériels utilisés pour l'exploitation et les travaux forestiers et l'activité pastorale à la Lette).

.../...

... 4 ...

GESTION DE L'ARRETE DE BIOTOPE

ARTICLE 13 : il est institué un Comité Consultatif, chargé d'assister Monsieur le Préfet, Commissaire de la République pour la gestion de l'arrêté de protection de biotope, ainsi constitué :

- * Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, Président du Comité,
- * quatre Maires délégués représentant les 9 communes concernées ou leurs représentants,
- * deux représentants de l'Association Intercommunale pour la Réserve Agréée des Voirons, gestionnaire de la réserve,
- * le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- * le Chef du Centre de l'ONF ou son représentant,
- * le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- * le Chef du Centre National d'Etudes et de Recherches Appliquées (CNERA "gibier de montagne") de l'ONC ou son représentant,
- * le Conseiller Biologiste Départemental ou son représentant,
- * une personnalité qualifiée.

Le Comité Consultatif émet un avis sur toute question relative à l'application du présent arrêté et peut évoquer tout aspect concernant la gestion de la zone protégée.

SIGNALISATION DE L'ARRETE DE BIOTOPE

ARTICLE 14 : des panneaux d'information portant la mention "zone de nature protégée" par arrêté préfectoral de biotope du ... seront disposés autour du site.

PUBLICITE

ARTICLE 15 : le présent arrêté préfectoral et les plans seront affichés dans les Mairies de BOEGE, BONNE SUR MENOGE, BONS EN CHABLAIS, CRANVES SALES, FILLINGES, LUCINGES, MACHILLY, ST ANDRE DE BOEGE, ST CERGUES. Le texte du présent arrêté sera publié dans deux journaux locaux.

SANCTIONS

ARTICLE 16 : conformément à l'article 6 du décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977, seront punis des peines prévues à l'article R 38 du Code Pénal ceux qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté.

EXECUTION

ARTICLE 17 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires des communes concernées, le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui fera l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Haute-Savoie.

ANNECY, le 12 janvier 1987

Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de la Haute-Savoie,

POUR LE PRÉFET,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean-Michel BOLLÉ

ARRETE DE BIOTOPE DES VOIRONS

Parcelles Cadastrales

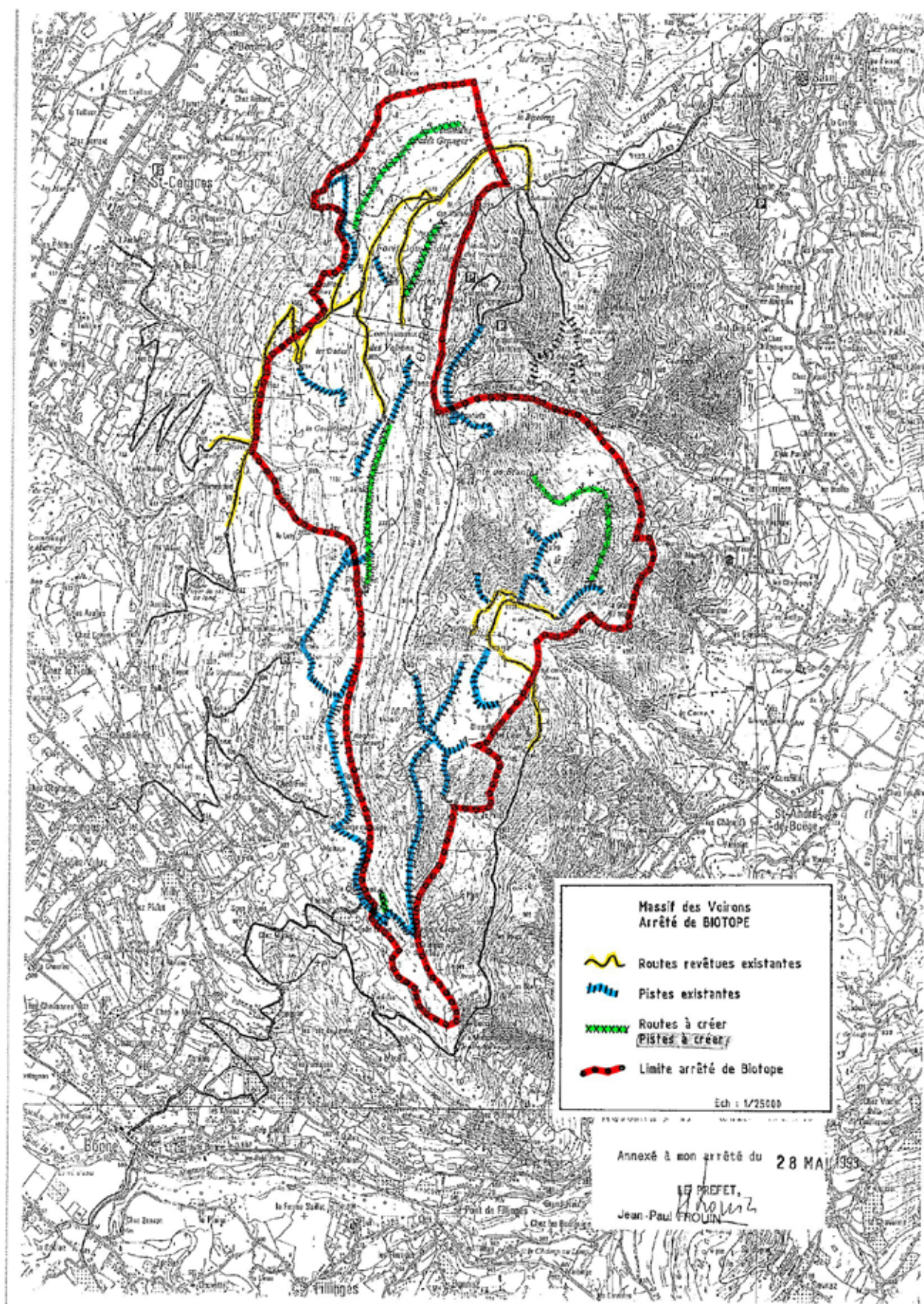
COMMUNE	Section	PARCELLES CADASTRALES
<u>BOEGE</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>183 HECTARES</u>	C 1	1p, 2p, 3 à 42, 47 à 94, 96 à 121, 1494, 1495, 1508, 1509, 1699, 1700
	C 2	136p, 138 à 143
	C 11	1250 à 1254, 1255p, 1259p, 1260 à 1262, 1263p, 1314p, 1316p, 1317p, 1318 à 1326
	C 12	1327 à 1347, 1348 à 1384, 1385 à 1421, 1422, 1423p, 1424, 1425p, 1437 à 1458, 1459 à 1493, 1564, 1565
<u>BONNE</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>27 HECTARES</u>	A 1	1 et 2
	A 3	269p, 278p, 283p, 284 à 289, 290p, 291p
<u>BONS EN CHABLAIS</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>83 HECTARES</u>	C 8	653, 654 (domanial)
	C 9	656, 658, 661 à 665, 666p, 667p, 668, 669, 670p, 671p, 672 à 674, 675p, 676p, 677, 678, 679p, 680p, 681, 682p, 683, 685p, 686 à 691, 692p, 693p, 694 à 704, 713 à 715, 839, 840, 842, 843, 845 à 849, 857, 858p, 859p, 860p, 861p, 862, 863, 906 à 919
	C 10	718p, 721p, 722 à 728, 729p, 730p, 731 à 738, 739p, 740p, 741 à 747, 748p, 749p, 750 à 757, 758p, 759p, 760p, 761 à 768, 769p, 770p, 771, 772, 773p, 774p, 775 à 779, 780p, 781p, 782 à 786, 787p, 790p, 791 à 793, 794p, 797p, 798 à 804, 805p, 808p, 809, 810, 811p, 814 à 818, 819p, 822p, 823 à 826, 827p, 830p, 831 à 833, 834p, 837p, 873, 881, 882, 883p, 884p, 885p, 886p, 887 à 890, 898, 899, 920p
<u>CRANVES SALES</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>62 HECTARES</u>	B 7	714 à 731

COMMUNE	Section	PARCELLES CADASTRALES
<u>FILLINGES</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>29 HECTARES</u>	A 1 A 3 A 4 A 5	1 à 14, 15p, 17p, 18 à 19, 20p, 36p 260p, 261p, 262p, 263p, 275p, 276p, 277p, 281p, 282p, 285p, 286, 288p, 289p, 877p 376p, 377p, 378p, 389p, 390p, 391 à 424, 868 493 à 510
<u>LUCINGES</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>101 HECTARES</u>	A 2 A 3 A 5 A 6	119 à 123, 124p, 125p, 129p, 130 à 167, 798, 799, 802, 803p, 807p 302p, 304 à 309, 311 à 329, 331 à 336, 833, 834 463 à 466, 468 à 476, 478 à 534, 789, 866 à 868 564p, 565 à 607, 790, 800
<u>MACHILLY</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>18 HECTARES</u>	B 10	1614p, 1615p, 1618, 1619, 1622, 1623, 1626 à 1630, 1815, 1823p, 1824p, 1825, 1826, 1892p
<u>SAINT ANDRE</u> <u>DE BOEGE</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>187 HECTARES</u>	A 1 A 9 A 10	1 à 9, 13 à 22 1361 à 1366, 1368 à 1370, 2487 à 2489 1371 à 1380, 1382 à 1391, 1396p, 1397, 1400p, 1401, 1403 à 1409, 1923 à 1930
<u>SAINT CERGUES</u> <u>pour une</u> <u>superficie</u> <u>totale de</u> <u>235 HECTARES</u>	D 2 D 3 D 4 D 5	11 à 15, 16p, 17p 21 à 31 (domanial) 32 à 35 (domanial), 36 à 44, 46 à 85, 87 à 106, 177 à 179, 188 à 191, 197, 198 143, 144, 154, 155p, 158, 159, 161 à 176, 180, 181, 182p, 186, 187, 195, 196, 199 à 202

Annexé à mon arrêté du 12 janvier 1987

LE PREFET,
Commissaire de la République,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jean-Michel BOLE



Annexe 05 : ZNIEFF de type I : Les Voirons et le ravin de la Chandouze



ZNIEFF* de type I

N° régional : 74070003

Ancien N° régional : 74003900,74004200

Les Voirons et le ravin de Chandouze

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 1 001,24 ha

Haute-Savoie BOEGE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	2	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	1
Végétaux sucoérieurs	1	Oiseaux	1	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **16**

Description et intérêt du site

Le massif des Voirons s'étire selon un axe nord-sud du col de Saxel à la vallée de la Menoge d'où il domine de ses 1480 m le bassin lémanique. Il s'abaisse à 500 m d'altitude en limite de Saint-Cergues et Cranves-Sales dans le profond ravin de la Chandouze. La forêt (hêtraie, hêtraie-sapinière et pessière) en occupe la quasi-totalité, les secteurs rocheux sont à peine présents et les zones en herbes (essentiellement des pâtures) concentrées à la Gaillardiaz. A cette végétation s'ajoute une petite tourbière dans la partie nord du massif, ainsi qu'une végétation collinéenne dans le ravin de la Chandouze situé à plus basse altitude. Malgré une certaine uniformité dans le couvert végétal, le massif des Voirons et le ravin apparaissent comme diversifiés et riches sur le plan écologique. On y note la prépondérance des espèces montagnardes et subalpines : le Chamois et le Cerf sont présents sur ce territoire où le Lynx a été observé à plusieurs reprises. Le Grand Tétrás a malheureusement désormais totalement disparu. Subsistent toujours la Gélinotte des bois, le Cassenoix moucheté, le Pic noir et la Chouette de Tengmalm, le Lézard vivipare dans la tourbière, et le Lézard vert à la Chandouze. La flore est riche de plusieurs centaines d'espèces dont plusieurs protégées, dont le Sabot de Vénus à la Chandouze (réputée pour ses orchidées), la Pyrole moyenne, la Gagée jaune, l'Œillet superbe. La Linnée boréale, autrefois signalée, n'a par contre jamais été retrouvée.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Flore

Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus L.</i>
Epipactis violacé	<i>Epipactis purpurata Sm.</i>
Listère à feuilles cordées	<i>Listera cordata (L.) R. Br.</i>
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth</i>

Faune vertébrée

Amphibiens

Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>

Mammifères

Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

CORA

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1

146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

JACOB L.

Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté

16 p pages 1999 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

MORAND A.

Une espèce vulnérable : le sonneur à ventre jaune

p 33 pages 2001 Consultable : Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

ONF

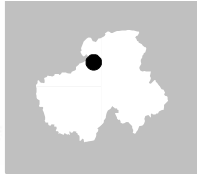
Document d'objectifs du site "Massif des Voirons"

25 p pages 2001 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

TAKORIAN L.

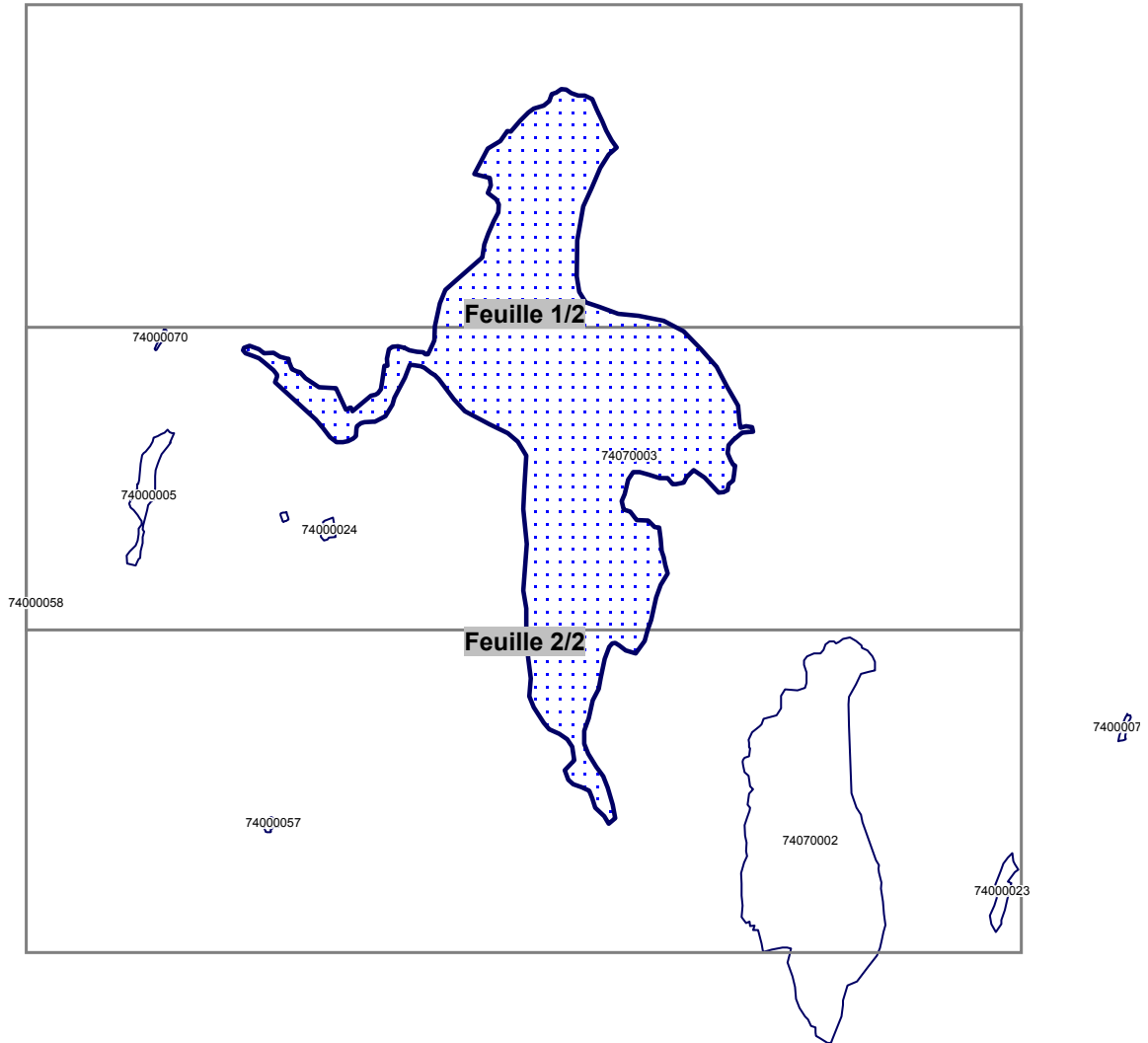
Bombina variegata : inventaire des populations, effectifs, mesures conservatoires - site de l'Etournel

22 p pages 2003 Consultable : DIREN Rhône-Alpes



Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°74070003

Carte d'Assemblage



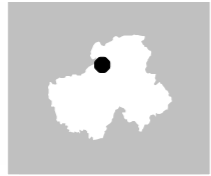
Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

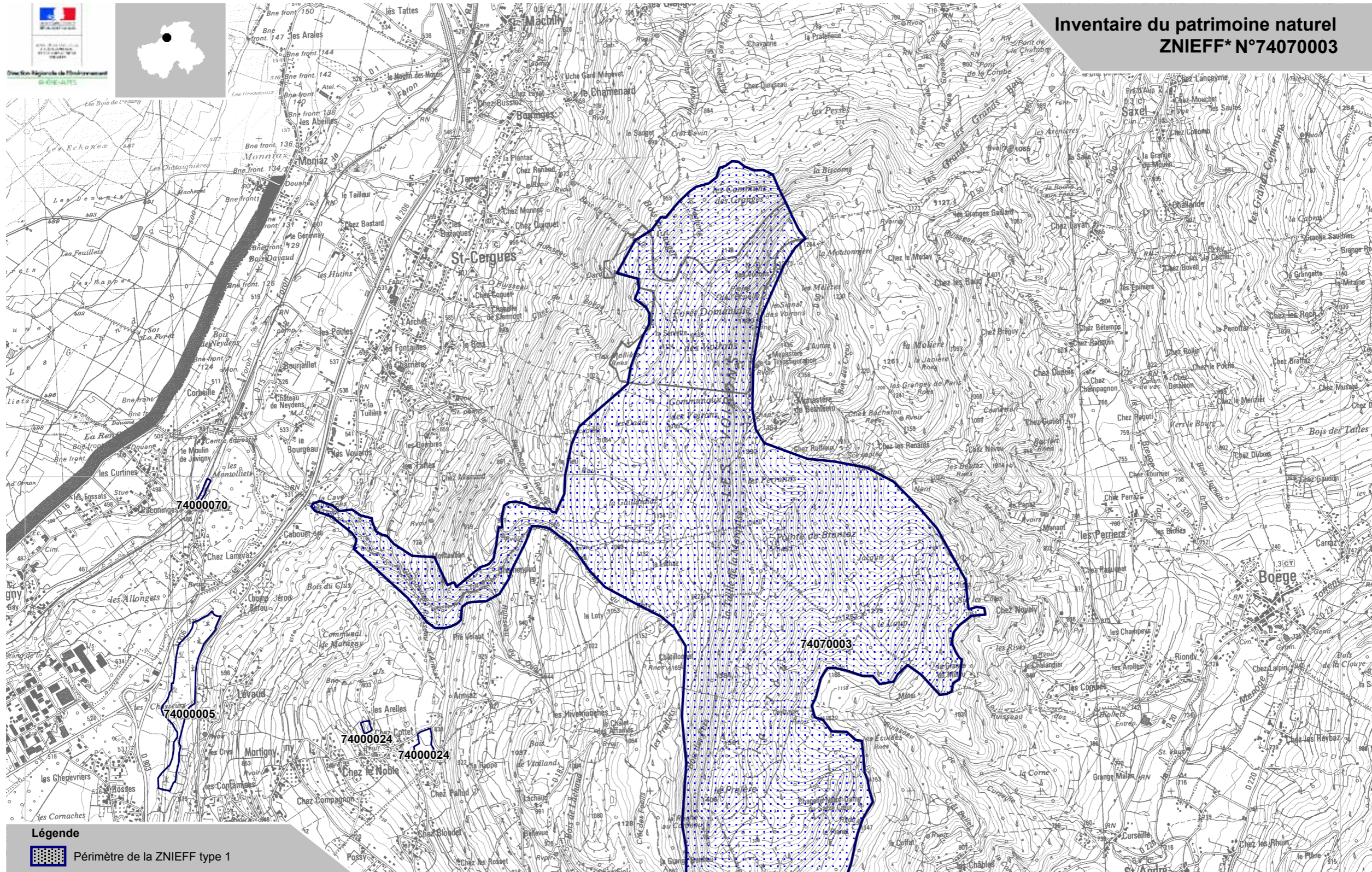


* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy




Direction Régionale de l'Environnement
NORMANDIE

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°74070003




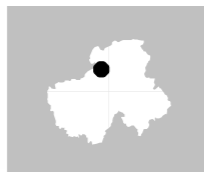
Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

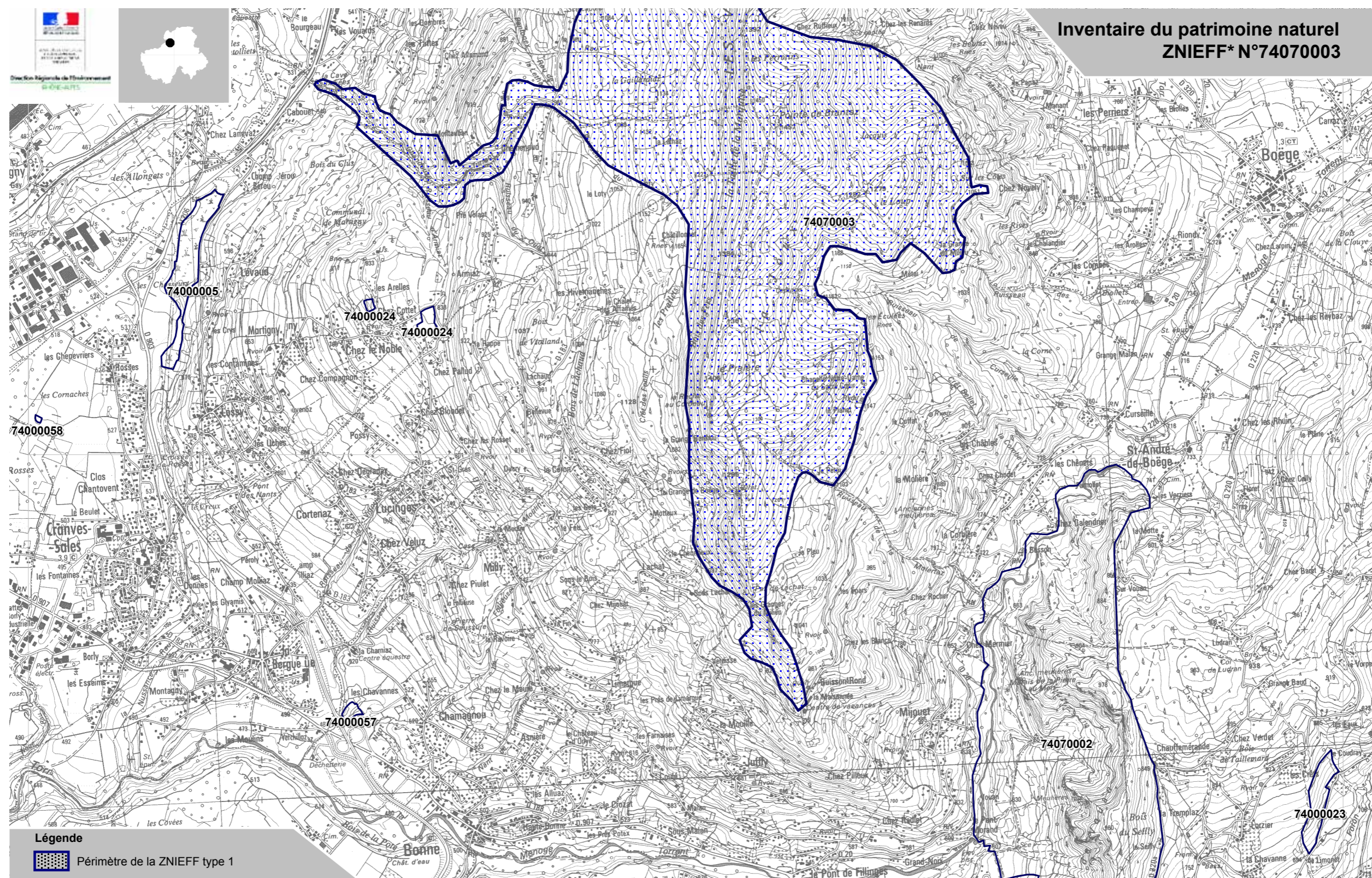
* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Ancecy


Feuille 1/2


Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°74070003



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anney

Annexe 06 : ZNIEFF de type II :



ZNIEFF* de type II

N° régional : 7407

Ancien N° régional :

CHAINONS OCCIDENTAUX DU CHABLAIS

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 6 245 ha

Haute-Savoie

BOEGE, BONNE, BON-EN-CHABLAIS, BRENTONNE, BURDIGNIN, CERVENS, CRANVES-SALES, FESSY, FILLINGS, HABERE-LULLIN, HABERE-POCHE, LUCINGES, LULLIN, LYAUD, MACHILLY, ORCIER, PERRIGNIER, REYVROZ, SAINT-ANDRE-DE-BOEGE, SAINT-CERGUES, SAXEL, VAILLY, VIUZ-EN-SALLAZ,

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

74070001,74070002,74070003,74070004

Description et intérêt du site

Le massif du Chablais appartient aux « Préalpes » au sens géologique du terme. Ceci signifie qu'en dépit de sa position périphérique, une grande partie des roches qui le constituent proviennent pourtant des zones les plus internes de la chaîne : elles ont ainsi été transportées par "charriage" sur des distances considérables lors des phases de la surrection alpine. Sur les Voirons, flysch gréseux et conglomérats constituent les roches dominantes.

L'ensemble naturel décrit, situé à l'ouest du Chablais, concerne l'échine jalonnée par les Voirons, puis le Forchat et la montagne d'Hermone plus au nord. Ce chaînon, qui n'atteint pas 1500 m d'altitude, bénéficie néanmoins d'un climat très arrosé. L'ensemble, très boisé, occupe essentiellement l'étage montagnard. Malgré une certaine uniformité du couvert végétal, l'ensemble présente un intérêt biologique important.

On observe ainsi certains types d'habitats naturels remarquables (tourbières de transition), et une flore intéressante inféodée aux zones humides (Laïche des bourniers, Fougère des marais, Scirpe de Hudson...), aux forêts (Sabot de Vénus, pyroles...) ou à certaines stations sèches (Cotonnière naine, Cotonnière pyramidale...).

La faune forestière est très bien représentée avec par exemple les ongulés (Cerf élaphe, Chamois...) ou l'avifaune (Bécasse des bois, Chevêchette d'Europe...). La présence du Grand Tétrás, encore attestée à une époque récente, n'est malheureusement plus qu'un souvenir ; le Tétrás lyre est cependant encore présent. Enfin, libellules et batraciens (Sonneur à ventre jaune) sont nombreux dans les zones humides.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble dont les échantillons les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I (tourbières, forêts, zones sommitales...) au fonctionnement fortement interdépendant. Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ;
- à travers les connections multiples existant avec d'autres ensembles naturels du Chablais.

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager.

Milieus naturels

34.11	PELOUSES MEDIO EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX
34.32	PELOUSES CALCAIRES SUB ATLANTIQUES SEMI ARIDES
37.31	PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
44.A1	BOIS DE BOULEAUX A SPHAGNES
51.1	TOURBIERES HAUTES A PEU PRES NATURELLES
54.5	TOURBIERES DE TRANSITION

Flore

Aconit paniculé	<i>Aconitum variegatum</i> subsp. <i>paniculatum</i> (Arcangeli) Greuter & Burdet
Laïche brunâtre	<i>Carex brunnescens</i> (Pers.) Poiret
Laïche à deux étamines	<i>Carex diandra</i> Schrank
Laïche des tourbières	<i>Carex limosa</i> L.
Laïche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i> L.
Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i> L.
Orchis de Traunsteiner	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Sauter) Soó
Epipactis violacé	<i>Epipactis purpurata</i> Sm.
Cotonnière spatulée	<i>Filago pyramidata</i> L.
Listère à feuilles cordées	<i>Listera cordata</i> (L.) R. Br.
Cotonnière naine	<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort.
Ophioglosse commun (Langue de serpent)	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth
Potamogeton plantain	<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.
Potentille des marais (Comaret)	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop.
Potentille des rochers	<i>Potentilla rupestris</i> L.
Pyrole verdâtre	<i>Pyrola chlorantha</i> Swartz
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i> L.
Saule faux daphné	<i>Salix daphnoides</i> Vill.
Saule rampant	<i>Salix repens</i> L.
Silène arméria	<i>Silene armeria</i> L.
Rubaniier nain	<i>Sparganium minimum</i> Walbr.
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i> Schott
Scirpe de Hudson	<i>Trichophorum alpinum</i> (L.) Pers.
Trèfle marron	<i>Trifolium spadiceum</i> L.
Petite Utriculaire	<i>Utricularia minor</i> L.
Vesce des bois	<i>Vicia sylvatica</i> L.

Faune vertébrée

Amphibien

Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>

Mammifère

Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>

Oiseau

Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucopteryx passerinum</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>

Reptile

Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>

Faune invertébrée

Libellule

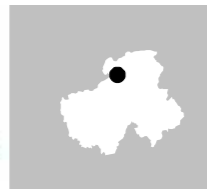
Aesche isocèle	<i>Anaciaeschna isosceles</i>
Agrion hasté	<i>Coenagrion hastulatum</i>
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>
Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>
Cordulie des Alpes	<i>Somatochlora alpestris</i>
Sympetrum noir	<i>Sympetrum danae</i>
Sympetrum jaune	<i>Sympetrum flaveolum</i>

Bibliographie

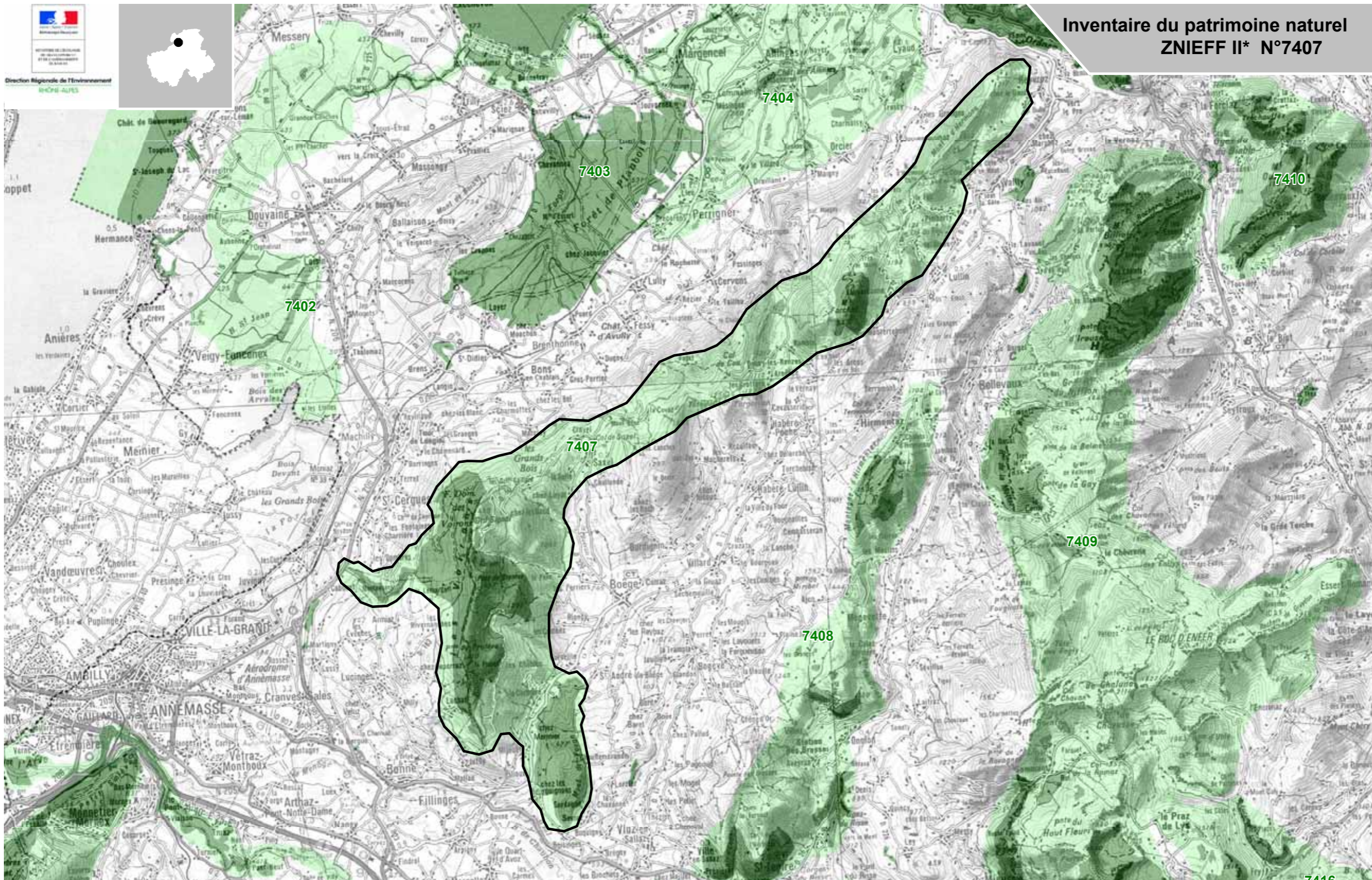
Pas de donnée disponible



Direction Régionale de l'Environnement
NORMANDIE






Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF II* N°7407



* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Légende

-  Périmètre de la ZNIEFF type 2
-  Autres ZNIEFF type 2
-  ZNIEFF type 1



fonds IGN Scan 100 (C)

**Annexe 07 : Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site
Natura 2000 Massif des Voirons (zone spéciale de conservation)**

JORF n°0277 du 28 novembre 2008

Texte n°16

ARRETE

**Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 massif des Voirons
(zone spéciale de conservation)**

NOR: DEVN0815153A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92 / 43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 25 janvier 2008 arrêtant, en application de la directive 92 / 43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 massif des Voirons » (zone spéciale de conservation FR 8201710) l'espace délimité sur les deux cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Savoie : Boège, Bonne, Bons-en-Chablais, Cranves-Sales, Fillinges, Lucinges, Machilly, Saint-André-de-Boège, Saint-Cergues.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 massif des Voirons figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
Jean-Louis Borloo
La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,
Nathalie Kosciusko-Morizet

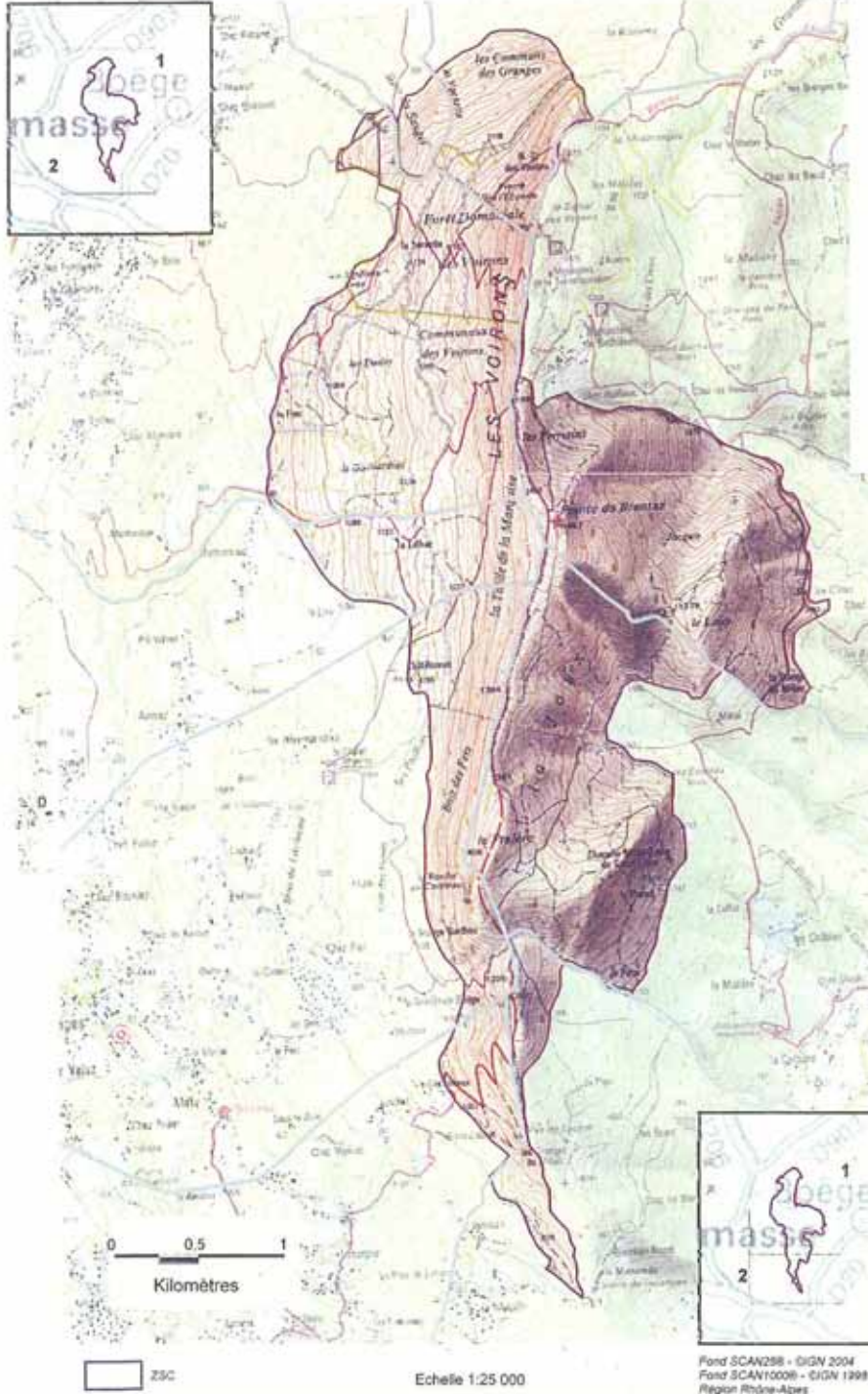


SITE NATURA 2000 MASSIF DES VOIRONS (ZSC)
FR8201710 (département de la Haute-Savoie)
Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
signé le : 17 OCT. 2008

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et
de l'aménagement du territoire
Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

1/2



Annexe 08 : Données météorologiques

Station météorologique en forêt domaniale de Voirons (Haute Savoie) EPC 74

*Synthèse des paramètres climatiques
observés sur la période 1996-2004*

		Année	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
moyenne Tmax	moyenne : 7.1°C		0.3	0.2	3.1	4.9	10.2	13.9	14.7	15.7	11.2	7.8	2.4	0.6
moyenne Tmin	moyenne : 4.1°C		-2.2	-2.5	0.2	1.8	6.9	10.3	11.1	12.3	8.3	5.2	0.1	-1.9
moyenne Tmax	moyenne : 11.1°C		3.7	3.7	7.2	9.1	14.7	18.8	19.8	20.5	15.5	11.5	5.5	3.8
Tmax absolue	record : 32.0°C		18.1	17.2	18.2	19.9	24.6	29.2	30.3	32	23.9	22.9	16.5	14.6
Tmin absolue	record : -15.2°C		-12.6	-13.9	-9.6	-8.1	-2.6	0.6	3.5	3.9	-1	-6.6	-11.3	-15.2
Pluie	somme : 1290 mm		75	48	89	114	114	144	118	124	123	153	109	81
hygrométrie dans l'air	moyenne : 77 %		79	77	74	76	76	72	73	74	81	83	84	81
Vent	moyenne : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vmax absolue	record : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rayonnement global	somme : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ETP Penman	somme : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de jours	de pluie	somme : 184.9 jours	16.2	13.6	12.9	16.1	16.0	12.6	13.1	13.7	13.6	19.9	17.9	19.2
	de gel avec Tmin<0	somme : 98.0 jours	19.8	18.8	15.0	9.6	1.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.7	13.1	18.0
	de gel avec Tmin<-5	somme : 29.7 jours	6.9	8.0	2.8	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	2.6	8.0
	de gel avec Tmin<-10	somme : 3.6 jours	0.9	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.1
	de chaleur avec Tmax>=25	somme : 10.6 jours	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4	3.0	4.3	0.0	0.0	0.0	0.0
	de chaleur avec Tmax>=35	somme : 0.0 jour	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

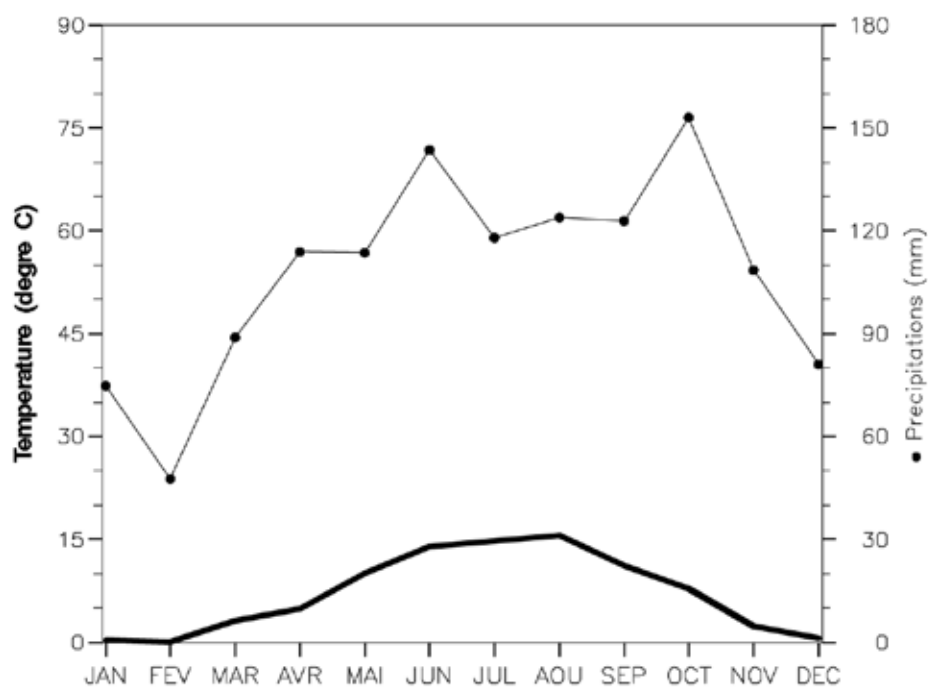
Localisation du poste météorologique



Distance entre placette et poste météo hors couvert = 1151 m

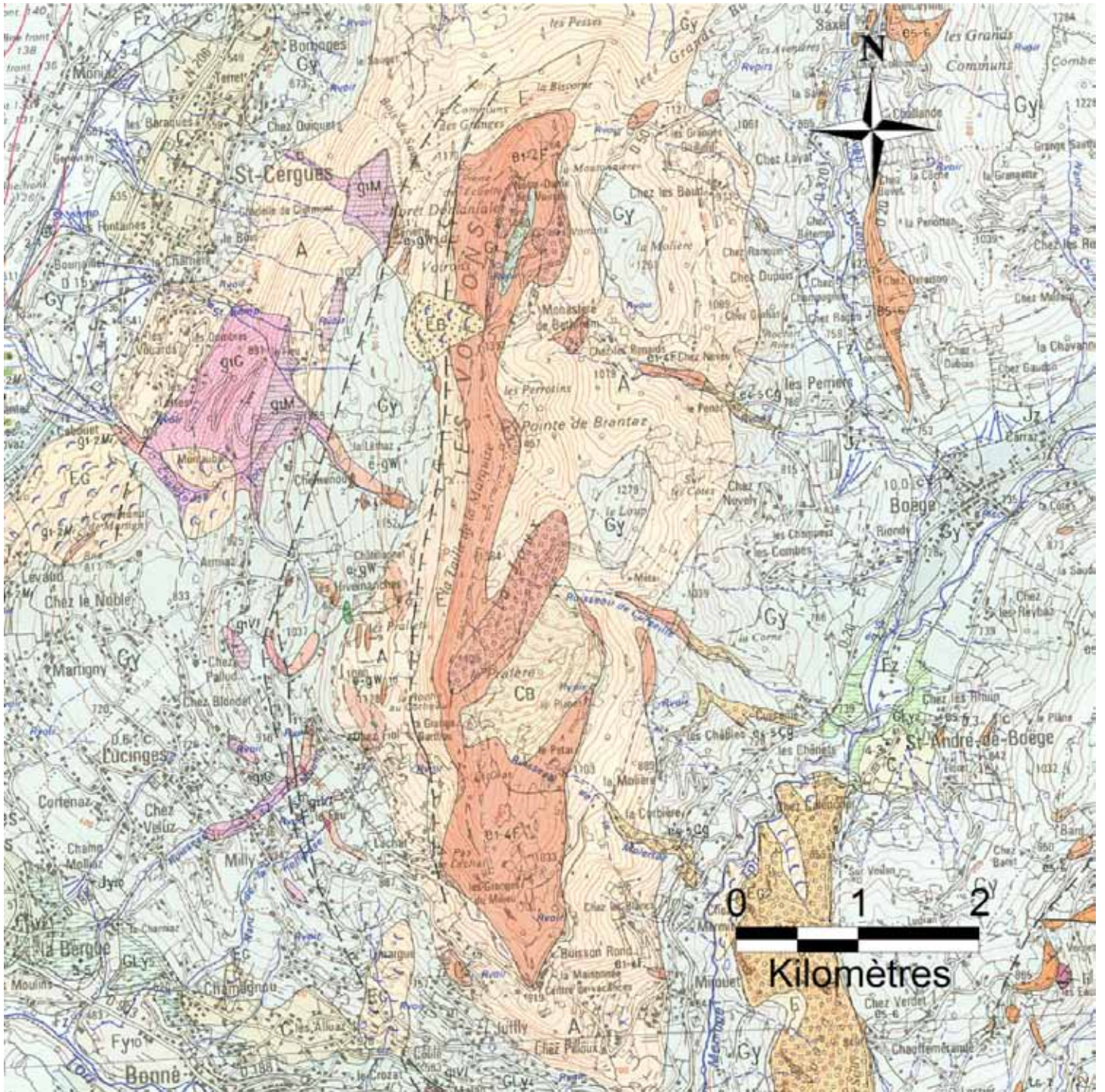
EPC 74

Diagramme ombrothermique



Source : site internet RENEFOFOR

Annexe 09 : Carte géologique




Source : www.brgm.fr

e1-4F : Flysch gréseux ou grès des Voirons
e-gW : wildflysch
G1M : marnes de Montauban
A : complexe de versant ceinturant les Voirons

CB : placage de blocs (Voirons : la Joux)
Gy : dépôts morainiques, moraine de versant
EB : éboulis à gros blocs anciens ou récents

Annexe 10 : Formulaire Standard de Données du Massif des Voirons

FR8201710 - MASSIF DES VOIRONS : SIC

 Recherche de données Natura 2000

 Natura 2000 interactive maps

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

Description	Habitats	Espèces	Protecteurs	Autres
Identification du site				
Type : B (SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.)	Code du site : FR8201710	Compilation : décembre 1995	Mise à jour : avril 2005	
Responsable(s)				
DIREN Rhône-Alpes / SPN-IBGB-MNHN				
Appellation du site				
MASSIF DES VOIRONS				
Indication du site et dates de désignation/classement				
Date site proposé éligible comme SIC : avril 2002		Date site enregistré comme SIC : -		
Date de classement comme ZPS : -		Date de désignation du site comme ZSC : -		
Texte(s) de référence				
Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 massif des Voirons (zone spéciale de conservation) (NOR : DEVN0815153A)				
Localisation du site				
Coordonnées du centre :				
Longitude : 6°21'15"E		Latitude : 46°12'26"N		
Superficie (ha) : 978		Périmètre (km) : 0		
Altitude (m) :				
Min : 881	Max : 1455	Moyenne : 1201		
Région administrative :				
Code NUTS	Nom de la région	Pourcent. de couverture		
FR718	Haute-Savoie	100		
Régions biogéographiques :		Carte de localisation :		

- Alpine
- Atlantique
- Boréale
- Continentale
- Mécaronésienne
- Méditerranéenne





Relation avec d'autres sites Natura 2000

Code - Nom du site	Type de relation
Description du site	
Caractère général du site	
Classe d'habitats	% couvert
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane	16
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4
Forêts caducifoliées	8
Forêts de résineux	57
Forêts mixtes	3
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	12
TOTAL	100
Autres caractéristiques du site	
Le petit Massif de Voirons domine l'avant-pays chablaisien. La nature géologique du site, remarquable, correspond à la nappe de charriage du Chablais (grès, conglomérat...). Il s'agit d'un massif forestier de moyenne altitude (pessières, sapinières), peu morcelé.	
Qualité et importance	
C'est un habitat majeur pour le Lynx. Rappelons la nature géologique remarquable du site.	
Vulnérabilité	
Site de production forestière notamment pour l'épicéa. L'habitat est à restaurer.	
Désignation	
OBJECTIFS et PRINCIPES de GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) : - E lir une gestion forestière préservant l'habitat du Lynx.	
INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES et FINANCIERS à envisager : - Notice de gestion de l'arrêté préfectoral de protection de biotope. - Concevoir un plan de circulation (pistes forestières). - Gestion forestière concertée.	
Régime de propriété	
Propriété privée, communale et domaniale.	
Documentation	
-	

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. National Inventory of natural heritage, website : <http://inpn.mnhn.fr> . March 20, 2012.

FR8201710 - MASSIF DES VOIRONS : SIC

-  [Recherche de données Natura 2000](#)
-  [Natura 2000 interactive maps](#)


 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)


Description	Habitats	Exploites	Productives	Activées			
CODE		% COM.	REPRÉSENT.	SUP. DEL.	STAT. CONS.	ÉVAL. GLOB.	
9130-Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		84	C	C	C	C	


* Habitats prioritaires

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle (MHN), 2003-2012. National inventory of natural heritage, website : <http://inpn.mnhn.fr> - March 26, 2012.

FR8201710 - MASSIF DES VOIRONS : SIC

 Recherche de données Natura 2000

 Natura 2000 interactive maps

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

Description	Habitats	Espèces	Protection	Activités
-------------	----------	----------------	------------	-----------

ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1361	<i>Lynx lynx</i>	Présente							
						D	Non	significative	

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1193	<i>Bombina variegata</i>	Présente							
						C	B	B	B
						2%ap>0%	Bonne	Marginale	Bonne

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1902	<i>Cypripedium calceolus</i>	Présente							
						D	Non	significative	

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invertébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION
--------	-----	------------	------------

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. National inventory of natural heritage, website / <http://inpn.mnhn.fr> / March 20, 2012.

FR8201710 - MASSIF DES VOIRONS : SIC

 Recherche de données Natura 2000
 Natura 2000 interactive maps

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

Description	Statuts	Types	Protecteurs	Activités
Type de protecteur aux niveaux national et régional				

CODE	DESCRIPTION	% COUVERT
FR05	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE	100
FR20	RÉSERVE DE CHASSE APPROUVÉE	98
FR23	FORÊT DOMANIALE	13
FR24	FORÊT COMMUNALE BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FORESTIER	32

Relation avec d'autres sites protégés				
--	--	--	--	--

= désigné aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT
FR05	MASSIF DES VOIRONS	Site coïncident	100

Relation avec d'autres sites Corine Biotopes				
---	--	--	--	--

Catégorie : Muséum national d'Histoire naturelle (MNH) 2003-2012 - National inventory of natural heritage, website | <http://port.mnh.fr> - March 29, 2012

FR8201710 - MASSIF DES VOIRONS : SIC

 Recherche de données Natura 2000
 Natura 2000 interactive maps

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

Inscriptions
Statuts
Exploitation
Partenaires
Activités

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affectés

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
140	Grazing	Faible	4	Neutre
160	General Forestry management	Elevée	70	Négative
161	forest planting	Elevée	12	Négative
162	artificial planting	Elevée	56	Négative
230	Hunting	Elevée	100	Neutre
301	paths, tracks, cycling tracks	Moyenne	100	Neutre
302	roads, motorways	Moyenne	1	Positive
622	walking, horse riding and non-motorised vehicles	Moyenne	100	Neutre
623	motorised vehicles	Moyenne	10	Positive
629	other outdoor sports and leisure activities	Faible	10	Neutre
942	collapse of terrain, landslide	Faible	0	Neutre

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
------	---------	-----------	-----------	-----------

Qualité du site

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Office National des Forêts

GESTION DU SITE ET PLANS

Document d'objectifs à l, mais non encore validé.

Annexe 11 : Données botaniques du CBNA

Observateur	Année	Commune	Nom latin	Nom vernaculaire
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Abies alba</i> Miller	Sapin blanc - Sapin pectiné
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Abies pectinata</i> (Lam.) DC.	Sapin blanc - Sapin pectiné
M. Denis JORDAN	1984	FILLINGES	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Acer opalus</i> Miller	Erable à feuilles d'obier
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycamore
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée mille feuilles - Herbe au charpentier
M. Denis JORDAN	1979	SAINT-CERGUES	<i>Aconitum lycoctonum</i> L.	Aconit tue loup
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Actaea spicata</i> L.	Actée en épi - Herbe de St Christophe
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Adenostyles albifrons</i> Reichb.	Adénostyle à feuilles d'alliaire
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Adenostyles alliariae</i> (Gouan) Kerner	Adénostyle à feuilles d'alliaire
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Pied de chèvre - Herbe aux goutteux
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Alchemilla glabra</i> Neygenf., non Poirlet	Alchémille glabre
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Alchemilla</i> sp.	
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Alnus viridis</i> (Chaix) DC.	Aune vert - Verne - Arcosse
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	Amelanchier à feuilles ovales
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Anemone hepatica</i> L. (s.r.)	Hépatique trilobée
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone Sylvie - Anémone des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Anthriscus nitida</i> (Wahlenb.) Garcke	Cerfeuil lustré
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Arabis alpina</i> L.	Arabette des Alpes
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hérissée - Arabette poilue
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Arabis serpyllifolia</i> Vill.	Arabette à feuilles de serpolet
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Arabis turrita</i> L.	Arabette tourette
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-CERGUES	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> Spreng.	
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté - Pied de veau
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Aruncus silvester</i> Kostel	Aronce barbe de bouc
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Asperula odorata</i> L.	Aspérule odorante - Belle étoile
M. Denis JORDAN	1990	BONNE	<i>Asplenium fontanum</i> (L.) Bernh.	Doradille de Haller
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Rue des murailles
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Doradille faux capillaire - Doradille rouge
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Asplenium trichomanes</i> L. subsp. <i>quadrivalens</i> D.E. Meyer	Doradille fausse-capillaire
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Asplenium viride</i> Hudson [1762]	Doradille verte
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Astragalus cicer</i> L.	Astragale pois chiche
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Astragalus cicerinus</i> L.	Astragale pois chiche
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Astragale à feuilles de réglisse
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle
M. Denis JORDAN	1981	SAINT-CERGUES	<i>Atropa belladonna</i> L.	Belladone
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarée intermédiaire
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Belladonna baccifera</i> Lam.	Belladone
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Berberis vulgaris</i> L.	Epine vinette
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechnum en épi
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Botrychium lunatum</i> Gray	Botryche lunaire - Herbe à la lune
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Bromus benekenii</i> (Lange) Trimen	Brome de Beneken
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune - Cal. des bois
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Calamagrostis montana</i> D.C.	Calamagrostide bigarrée
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Calamagrostis varia</i> (Schrader) Host	Calamagrostide bigarrée
M. Denis JORDAN	1990	BONNE	<i>Calamintha sylvatica</i> Bromf.	Calament officinal - Calament des bois
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Calceolus alternifolius</i>	Sabot de Vénus
M. Denis JORDAN	1970	BOEGE	<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Campanula cochlearifolia</i> Lam. var. <i>subramulosa</i> Jord.	Campanule menue
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Campanula rhomboidalis</i> L.	Campanule à feuilles rhomboïdales
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Cardamine amara</i> L.	Cardamine amère - Cresson amer
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine des bois
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés - Cresson des prés
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Cardamine silvatica</i> Link.	Cardamine des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Cardamine sylvatica</i> Link	Cardamine des bois
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Carex caryophylla</i> Latourr.	Laïche printanière
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Carex digitata</i> L.	Laïche digitée
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-CERGUES	<i>Carex divulsa</i> Good.	Laïche blanchâtre
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Carex flava</i> L.	Laïche jaune
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Carex glauca</i> Scop.	Laïche glauque
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Carex leporina</i> auct., non L.	Laïche patte de lièvre
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Carex maxima</i> Scop.	Laïche pendante
M. Denis JORDAN	1975	BONS-EN-CHABLAIS	<i>Carex maxima</i> Scop.	Laïche pendante
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Carex montana</i> L.	Laïche de montagne
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Carex ornithopoda</i> Willd.	Laïche pied d'oiseau
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Carex pairae</i> F.W. Schultz	Laïche de Paira
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Carex pilulifera</i> L.	Laïche à pilules
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Carex pulicaris</i> L.	Laïche puce
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	<i>Carex remota</i> L.	Laïche à épillets espacés
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des forêts

M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des forêts
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des forêts
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Carex vulgaris</i> Fries	Laïche brune
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Caricina teretiuscula</i> Good.	Laïche à tige arrondie
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Carlina acaulis</i> L.	
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Carum carvi</i> L.	Cumin des près
M. Denis JORDAN	1984	FILLINGES	<i>Castanea sativa</i> Miller	Chataignier
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch	Céphalanthère à longues feuilles
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Cephalanthera pallens</i> Rich.	Céphalanthère blanchâtre - Céph. pâle
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Cephalanthera rubra</i> Rich.	Céphalanthère rouge
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Cerastium triviale</i> Link	Céraisie commun
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Chaerophyllum aureum</i> L.	Cerfeuil doré
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Chaerophyllum hirsutum</i> L.	Cerfeuil hérissé
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	Dorine à feuilles alternes
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Cirsium acule</i> Scop.	Cirse acaule - Cirse sans tige
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse à feuilles lancéolées
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-CERGUES	<i>Coeloglossum viride</i> Hartm.	Orchis grenouille
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Coralliorrhiza innata</i> Rob. Brown	Racine de corail
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Coronilla emerus</i> L. (b.)	Coronille arbrisseau
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Corydalis fabacea</i> Pers.	Corydale fève - Corydale intermédiaire
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier - Coudrier
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Crataegus laevigata</i> (Poiret) DC.	Aubépine épineuse
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Crepis paludosa</i> (L.) Moench	Crépe des marais
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Crocus vernus</i> (L.) Hill	Crocus à fleurs blanches
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Currania dryopteris</i> (L.) Wherry	Dryoptère de Linné
M. Denis JORDAN	1990	BONNE	<i>Currania robertiana</i> (Hoffm.) Wherry	Dryoptère herbe à Robert
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Cypripedium calceolus</i> L.	Sabot de Vénus
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh.	Cystopteris fragile
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soe	Orchis tacheté
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Dactylorhiza majalis</i> (Reichenb.) P.F. Hunt & Summerhay	Orchis à larges feuilles
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Danthonia decumbens</i> D C.	Sieglingie décombante
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Daphne mezereum</i> L.	Daphné bois gentil
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Dentaria digitata</i> Lamk.	Dentaire digitée
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P. Beauv.	Canche cespiteuse
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Dianthus superbus</i> (L.)	Oeillet superbe
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Dryopteris borreri</i> (Newman) Oberholzer & Tavel	Dryoptère écailléux
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptère des chartreux
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A. Gray	Dryoptère dilaté
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Dryopteris expansa</i> (C. Presl) Fraser-Jenkins & Jermy	Dryoptère étalé
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Dryoptère fougère mâle
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Elymus europaeus</i> L. (b.)	Elyme d'Europe
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Epilobium ciliatum</i> Rafin.	Epilobe d'Amérique
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Epilobium ciliatum</i> Rafin.	Epilobe d'Amérique
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Epilobium trigonum</i> Schrank	Epilobe alpestre
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à feuilles larges
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Epipactis latifolia</i> (L.) All.	Epipactis à feuilles larges
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Epipactis palustris</i> Crantz, Lobel	Epipactis des marais
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs - Queue de chat
M. Denis JORDAN	1975	BONS-EN-CHABLAIS	<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Equisetum sylvaticum</i> L.	Prêle des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Prêle géante
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Eriophorum angustifolium</i> Roth	Linaigrette à feuilles étroites
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-CERGUES	<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe	Linaigrette à feuilles larges
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe à feuilles d'amandier
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit cyprès
PUGET	1928	SAINT-CERGUES	<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-CERGUES	<i>Euphrasia alpina</i> Lam.	Euphrasie des Alpes
SCHINZ	1928	SAINT-CERGUES	<i>Euphrasia brevifolia</i> Burnat et Gremli	Euphrasie des bruyères
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Euphrasia salisburgensis</i> Funck	Euphrasie de Salzbourg
M. Denis JORDAN	1994	BOEGE	<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm.	Euphrasie des bruyères
PUGET	1902	SAINT-CERGUES	<i>Euphrasia stricta</i> Host	
M. Bernard COMTE	1996	SAINT-CERGUES	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre - Fayard
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Festuca altissima</i> All.	Fétuque des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Festuca silvatica</i> Vill.	Fétuque des bois
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier des bois
M. Denis JORDAN	1970	BOEGE	<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker-Gawler subsp. lutea	Gagée jaune
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galeopsis tetrahit - Ortie royale
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Galium album</i> Miller	Gaillet mou
M. Maurice BREISTROFFER	1960	SAINT-CERGUES	<i>Galium mollugo</i> L. subsp. cinereum (All.) Rouy	
M. Lucien RICHARD	1970	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	<i>Galium rotundifolium</i> L.	Gaillet à feuilles rondes
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Genista germanica</i> L.	Genêt d'Allemagne
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Gentiana ciliata</i> L.	Gentiane ciliée
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentiane jaune
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. fil.	Géranium des Pyrénées

Natura 2000 - DOCOB du Massif des Voirons - FR 8201710

M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe à Robert
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Geranium sylvaticum</i> L.	Géranium des bois
Abbé P. GAVE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Geum rivale</i> L.	Benoite des ruisseaux
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoite des murs
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Glyceria fluitans</i> R. Br.	Glycérie flottante
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Gnaphalium sylvaticum</i> L. (b.)	Gnaphale des forêts
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Goodiera repens</i> Rob. Br.	Goodyère rampante
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br. in Aiton fil.	Gymnadenie moucheron ou à long éperon
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Gymnocarpium dryopteris</i> (L.) Newman	Dryoptère de Linné
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Helleborus foetidus</i> L.	Héllébore fétide - Ellébore fétide
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Hemestheum oreopteris</i> Parmentier	Oréoptère des montagnes
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Heraclium sphondylium</i> L.	Berce des prés - Patte d'ours
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Hieracium amplexicaule</i> L. gr.	Epervière embrassante
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Hieracium auricula</i> auct., non L.	Epervière auricule - Epervière petite laitue
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Hieracium haematopodium</i> Zahn ssp. <i>nigratum</i> Murs et Zahn	
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Hieracium juranum</i> Fries	
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Hieracium lactucella</i> Wallr.	Epervière auricule - Epervière petite laitue
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Hieracium murorum</i> L.	Epervière des bois
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Epervière piloselle - Oreille de souris
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Hieracium prenanthoides</i> Vill. gr.	Epervière faux prenanthe
M. Denis JORDAN	1994	BOEGE	<i>Hieracium prenanthoides</i> Vill. gr.	Epervière faux prenanthe
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Hieracium umbellatum</i> L. gr.	Epervière en ombelle
M. Denis JORDAN	1990	BONNE	<i>Hippochaë rhamnoides</i> L.	
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Homogyne alpina</i> (L.) Cass.	Homogyne des Alpes
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Hordelymus europaeus</i> (L.) C.O. Harz	Elyme d'Europe
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Huperzia selago</i> (L.) Schrank & C.F.P. Mart. subsp. <i>selago</i>	Lycopode sélagine
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Hypericum desetangii</i> Lamotte	Millepertuis de Desétangs
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis hérissé
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Hypericum maculatum</i> Crantz	Millepertuis tacheté
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Hypericum montanum</i> L.	Millepertuis des montagnes
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Hypericum quadrangulum</i> L.	Millepertuis à quatre angles
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Impatiente n'y touchez pas
M. Denis JORDAN	1984	FILLINGES	<i>Juglans regia</i> L.	Noyer royal
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Juncus compressus</i> Jacq.	Jonc comprimé
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Juncus glaucus</i> Ehrh. ex Sibth.	Jonc glauque - Jonc courbé
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Juncus obtusiflorus</i> Ehrh.	Jonc noueux
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Knautia dipsacifolia</i> Kreutzer	Knautie des bois
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Cytise aubour - Faux anagyris
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lactuca muralis</i> (L.) G.F.W. Meyer	Laitue des murs
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lactuca muralis</i> (L.) G.F.W. Meyer	Laitue des murs
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Larix decidua</i> Miller	Mélèze d'Europe
M. John Isaac BRIQUET	1917	SAINT-CERGUES	<i>Lathyrus cicera</i> L.	Gesse chiche
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés
M. Denis JORDAN	1981	SAINT-CERGUES	<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse sauvage - Grande Gesse
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lathyrus vernus</i> (L.) Bernh.	Gesse printanière
M. Denis JORDAN	1981	SAINT-CERGUES	<i>Lilium martagon</i> L.	Lis martagon
M. Eugene PERRIER DE LA BATHIE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Linnaea borealis</i> L.	Linnée boréale
PUGET	1928	SAINT-CERGUES	<i>Listera cordata</i> R. Br.	Listère à feuilles en coeur
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lonicera alpigena</i> L.	Chèvrefeuille des Alpes
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Lonicera nigra</i> L.	Chèvrefeuille noir
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Luzula campestris</i> (Ehrh.) Lej.	Luzule des champs
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Luzula flavescens</i> (Host) Gaudin	Luzule jaunâtre
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Luzula luzulina</i> (Vill.) Dalla Torre & Sarnth.	Luzule jaunâtre
M. Lucien RICHARD	1970	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	<i>Luzula nivea</i> (L.) DC.	Luzule blanche de neige
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Luzula sieberi</i> Tausch	Luzule de Sieber
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Luzula sylvatica</i> (Hudson) Gaudin	Luzule des bois
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Lycopodium annotinum</i> L. subsp. <i>annotinum</i>	Lycopode à feuilles de genévrier
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Lycopodium inundatum</i> L.	Lycopodielle des tourbières
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Lycopodium selago</i> L.	Lycopode sélagine
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois
PUGET	1928	SAINT-CERGUES	<i>Maianthemum convallaria</i> Web.	Maianthème à deux feuilles
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Melica ciliata</i> L.	Mélique ciliée
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique à une fleur
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé - Millet sauvage
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Moehringia muscosa</i> L.	Moehringie mousse
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Monotropa hypophegea</i> Wallr. (b.)	
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Monotropa hypopitys</i> L.	Monotrope sucepin

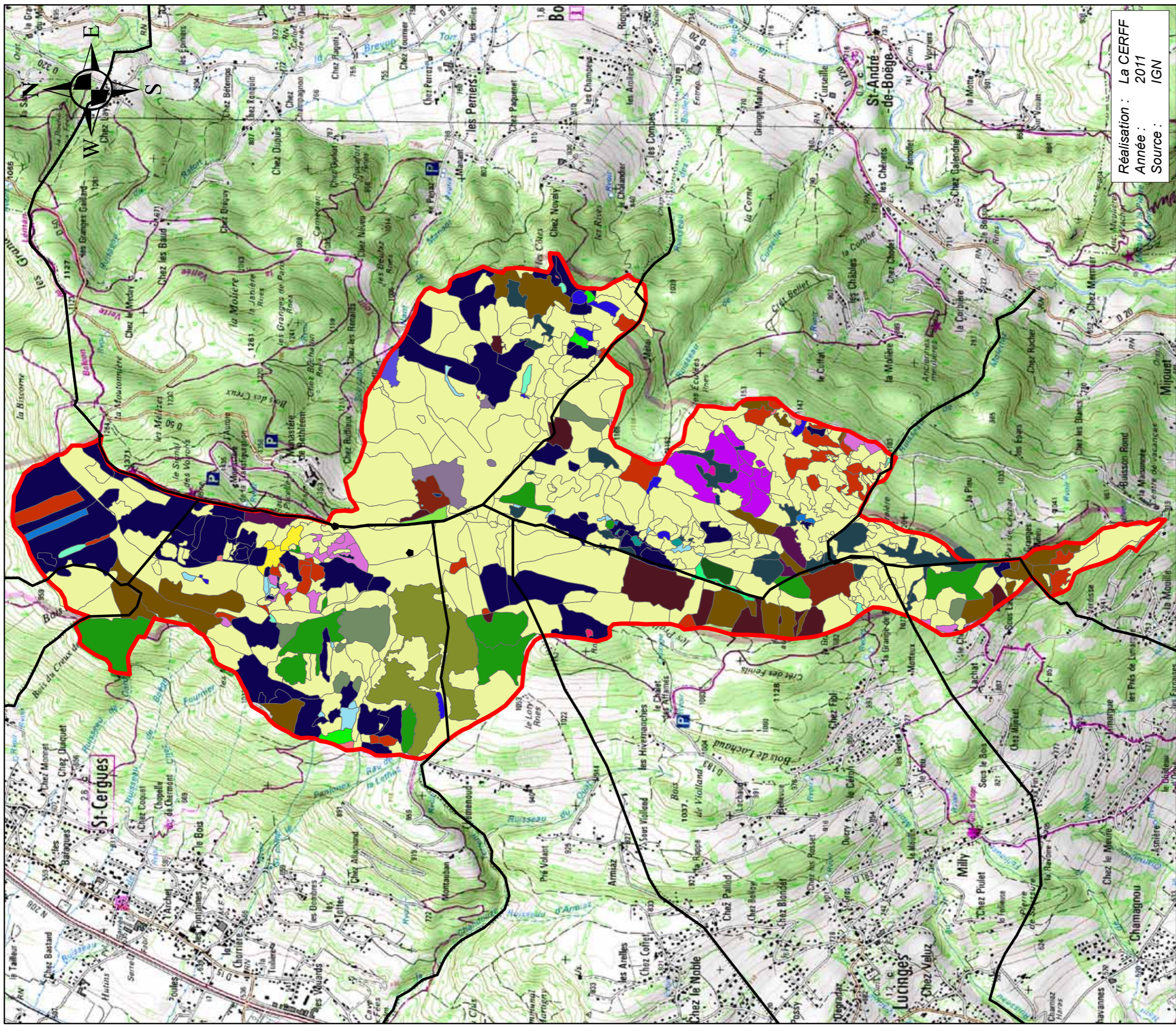
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Monotropia hypopitys</i> L. subsp. <i>hypopitys</i>	Monotrope sucepin
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Mulgedium plumieri</i> (L.) DC.	Laitue de plumier
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Myosotis silvatica</i> Hoffm.	Myosotis décombant
M. Denis JORDAN	1989	BOEGE	<i>Myrrhis odorata</i> (L.) Scop.	Cerfeuil musqué
Abbé P. GAVE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Myrrhis odorata</i> Scop.	Cerfeuil musqué
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Myrrhis odorata</i> Scop., C. Bauhin	Cerfeuil musqué
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide - Poil de chien
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Neottia nidus-avis</i> Rich.	Néottie nid d'oiseau
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Ophrys muscifera</i> Huds.	Ophrys mouche
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Orchis albidus</i> Scop.	Orchis blanchâtre - Orchis miel
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Orchis chloranthus</i> Cust.	Platanthère verdâtre
M. CHEVALIER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Orchis globosus</i> L.	Orchis globuleux
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Orchis morio</i> L.	Orchis bouffon
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Oreopteris limbosperma</i> (All.) Holub	Oréoptère des montagnes
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm.	Orobanche giroflée
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalis petite oseille - Pain de coucou
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette à quatre feuilles
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Pedicularis palustris</i> L.	Pédiculaire tardive
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Petasites albus</i> (L.) Gaertner	Pétasite blanc
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Picea abies</i> (L.) Karsten	Epicéa - Pesse
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Picea excelsa</i> Link	Epicéa - Pesse
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Pimpinella major</i> (L.) Hudson	Grand boucage
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Pirola minor</i> L., Rivin	Petite Pyrole
Abbé P. GAVE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Pirola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Poa alpina</i> L.	Pâturin des Alpes
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr	Polygale en toupet
Abbé P. GAVE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Polygala serpillaceum</i> Weihe	Polygale à feuilles de serpolet
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Polygala serpyllifolia</i> J.A.C. Hoss	Polygale à feuilles de serpolet
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau de salomon multiflore
G. GAILLARD	1928	SAINT-CERGUES	<i>Polygonatum verticillatum</i> All.	Sceau de salomon verticillé
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Polypodium interjectum</i> Shivas	Polypode intermédiaire
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode vulgaire - Réglisse des bois
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic lobé
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Polystichum filix-mas</i> (L.) Roth	Dryoptère fougère mâle
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Polystichum lonchitis</i> (L.) Roth	Polystic fer de lance
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Potamogeton pusillus</i> L.	Potamot fluet
M. Denis JORDAN	1985	BONS-EN-CHABLAIS	<i>Potentilla anserina</i> L. subsp. <i>anserina</i>	Potentille des oies
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Potentilla aurea</i> L.	Potentille dorée
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux fraisier
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Prenanthes purpurea</i> L.	Prenanthe pourpre
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Prenanthes purpurea</i> L.	Prenanthe pourpre
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier épineux - Epine noire
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Pseudathyrium alpestre</i> Newm.	Fougère alpestre
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Pseudorchis albida</i> (L.) A. & D. Löve	Orchis blanchâtre - Orchis miel
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Pteris aquilina</i> L. (b.)	Fougère aigle
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Pulmonaria obscura</i> Dumort.	Pulmonaire sombre
M. Denis JORDAN	1984	FILLINGES	<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes
M. Denis JORDAN	1970	BOEGE	<i>Pyrola secunda</i> L. (b.)	Pyrole unilatérale
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Quercus pedunculata</i> Hoffm.	Chêne pédonculé - Chêne rouvre
M. Denis JORDAN	1984	FILLINGES	<i>Quercus sessiliflora</i> Salisb.	Chêne sessile
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Ranunculus aconitifolius</i> L.	Renoncule à feuilles d'aconit
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête d'or
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire du printemps
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Ranunculus lanuginosus</i> L.	Renoncule laineuse
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Ranunculus platanifolius</i> L.	Renoncule à feuilles de platane
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Rhododendron ferrugineum</i> L.	Rhododendron ferrugineux
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Ribes alpinum</i> L.	Groseiller des Alpes
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Rosa arvensis</i> Hudson	Eglantier des champs
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier des chiens
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Rosa corifolia</i> Fries	Eglantier à feuilles en coeur
PUGET	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rosa glauca</i> Vill. var. <i>delasoei</i> G. Gaillard	Eglantier des Vosges
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Rosa pendulina</i> L.	Eglantier des Alpes
Philippe PAICHE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rosa pomifera</i> J. Herrm. var. <i>mollis</i> Smith	Eglantier velu
PUGET	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rosa rubrifolia</i> Vill.	Eglantier glauque
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Rosa tomentosa</i> Sm.	Eglantier tomenteux
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Rosa vogasiaca</i> Desportes	Eglantier des Vosges
M. SUDRE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus arduennensis</i> Libert var. <i>malacus</i> Sudre	Ronce en thyrses
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus bifrons</i> Vest	Ronce à feuilles discolorées
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus discerptus</i> P. J. Muell. var. <i>pseudodiscerptus</i> Schmidely	
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus hirtus</i> Waldst. et Kit. var. <i>perpetiolatus</i> Sudre	Ronce hérissée
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier

SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus menkei</i> Wh. var. <i>muricatus</i> Boul. et Gill.	Ronce de Menke
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus obscurus</i> Koltzenb. var. <i>fulgens</i> Sudre	
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus pallidus</i> Weihe race <i>hirsutus</i> Wirtg. var. <i>valdepilosus</i>	Ronce pâle
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus radula</i> Weihe race <i>uncinatus</i> P. J. Muell.	
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Rubus saxatilis</i> L.	Ronce des rochers
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus schleicheri</i> Weihe var. <i>longisetus</i> Sudre	Ronce de Schleicher
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus serpens</i> Wh. ssp. <i>longiglandulosus</i> Sudre var. <i>racemulosus</i>	Ronce rampante
M. Eugene PERRIER DE LA BATHIE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus serpens</i> Wh. ssp. <i>vepallidus</i> Sudre	Ronce rampante
M. SUDRE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus sulcatus</i> Vest	Ronce silloné
PROJEL	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus tereticaulis</i> P. J. Muell.	Ronce à tiges rondes
SCHMIDELY	1917	SAINT-CERGUES	<i>Rubus tereticaulis</i> P. J. Muell. race <i>curtiglandosus</i> Sudre va	Ronce à tiges rondes
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Rumex arifolius</i> All.	Oseille à feuilles de gouet
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Oseille à feuilles obtuses
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Sagina linnaei</i> C. Presl	Sagine de Linné
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix alba</i> L.	
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré
M. Denis JORDAN	1993	SAINT-CERGUES	<i>Salix daphnoides</i> Vill.	Saule faux daphné
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix elaeagnos</i> Scop.	
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Salix grandifolia</i> Seringe	Saule à grandes feuilles
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix nigricans</i> auct., non Sm., sensu 1, 2, 3, 4, 5	Saule noirissant
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre - Osier rouge
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Salix triandra</i> L. emend. Ser. subsp. <i>triandra</i>	Saule à trois étamines - Osier brun
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau rouge - Sureau à grappes
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Sanicula europaea</i> L.	Saniclé d'Europe
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Saponaria ocymoides</i> L.	Saponaire faux basilic
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Saxifraga aizoon</i> Jacq.	Saxifrage paniculée
M. Denis JORDAN	1975	BONS-EN-CHABLAIS	<i>Saxifraga rotundifolia</i> L.	Saxifrage à feuilles rondes
PUGET	1928	SAINT-CERGUES	<i>Schoenus nigricans</i> L.	Choin noirâtre
M. Denis JORDAN	1970	BOEGE	<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à deux feuilles
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Scirpus compressus</i> Pers. Michel	Blysmus comprimé
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Scleranthus annuus</i> L. var. <i>hibernus</i> Rchb.	Gnavelle annuelle
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Scolopendrium vulgare</i> Smith	Scolopendre commune - Langue de cerf
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Sedum annuum</i> L.	Orpin annuel
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Selaginella spinulosa</i> Al. Br.	Sélaginelle spinuleuse
Abbé Antoine CARIOT	1884	SAINT-CERGUES	<i>Selaginella spinulosa</i> A. Braun in Döll	Sélaginelle spinuleuse
M. Denis JORDAN	1999	BOEGE	<i>Senecio fuchsii</i> C.C. Gmelin	
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Senecio fuchsii</i> C.C. Gmelin	
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Senecio sylvaticus</i> L.	Séneçon des forêts
M. Denis JORDAN	1994	BOEGE	<i>Senecio viscosus</i> L.	Séneçon visqueux
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Compagnon rouge
Abbé P. GAVE	1917	SAINT-CERGUES	<i>Silene rupestris</i> L.	Silène des rochers
M. Denis JORDAN	1990	BONNE	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce amère
M. Denis JORDAN	1999	BOEGE	<i>Solidago glabra</i> Desf., non Miller	Solidage géante
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Solidago virgaurea</i> L.	
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Solidago virgaurea</i> L.	
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alisier blanc
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseaux
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Sorbus mougeotii</i> Sayer-Willemet & Godron	Alisier de Mougeot
Abbé P. GAVE	1928	SAINT-CERGUES	<i>Soyera paludosa</i> Godr.	Crépide des marais
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Spiraea ulmaria</i> L. (b.)	
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Stachys alpina</i> L.	Epiaire des Alpes
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée
M. Denis JORDAN	1989	BOEGE	<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Stellaria uliginosa</i> Borckh. [1793]	Stellaire des sources
M. Denis JORDAN	1989	BOEGE	<i>Symphytum</i> sp.	
M. Denis JORDAN	1990	FILLINGES	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier - Herbe aux femmes battues
M. Bernard COMTE	1996	SAINT-CERGUES	<i>Taxus baccata</i> L.	If à fausses baies
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Taxus baccifera</i> Pline	If à fausses baies
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chène
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Thalictrum aquilegifolium</i> L.	Pigamon à feuilles d'ancolie
M. Denis JORDAN	1979	BOEGE	<i>Thalictrum aquilegifolium</i> L. subsp. <i>aquilegifolium</i>	Pigamon à feuilles d'ancolie
PUGET	1928	SAINT-CERGUES	<i>Thesium alpinum</i> L.	Thésium des Alpes
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Tilia cf. vulgaris</i> ou <i>platyphyllos</i>	
M. Denis JORDAN	1994	FILLINGES	<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle porte fraises
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Trifolium medium</i> L.	Trèfle flexueux
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Trifolium spadiceum</i> L., <i>Ruppis</i>	Trèfle brunâtre
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Triglochin palustris</i> L.	Troscart des marais
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Triodia decumbens</i> PB.	Sieglingie décombante
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Trollius europaeus</i> L.	Trolle d'Europe - Boule d'or
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage - Pas d'âne
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque - Grande Ortie
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Airelle myrtille

Natura 2000 - DOCOB du Massif des Voirons - FR 8201710

IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L.	Airelle rouge
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Valeriana montana</i> L., <i>Daléchamp</i>	Valériane des montagnes
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Valeriana officinalis</i> L.	Valériane officinale
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Valeriana tripteris</i> L.	Valériane triséquée
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon blanc
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique cresson de cheval
M. Denis JORDAN	1999	SAINT-CERGUES	<i>Veronica fruticososa</i> L.	Véronique petit buisson
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes
M. Lucien RICHARD	1970	SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale
M. Georges François REUTER	1928	SAINT-CERGUES	<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique à écussons
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Veronica serpyllifolia</i> L. subsp. <i>humifusa</i> (Dickson) Syme	Véronique des Apennins
M. Denis JORDAN	1993	CRANVES-SALES	<i>Veronica serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	
M. Denis JORDAN	1987	BOEGE	<i>Veronica urticifolia</i> Jacq.	Véronique à feuilles d'ortie
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Veronica urticifolia</i> Jacq.	Véronique à feuilles d'ortie
M. Denis JORDAN	1977	BOEGE	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier
M. Georges François REUTER	1917	SAINT-CERGUES	<i>Vicia dumetorum</i> L.	Vesce des buissons
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Vicia dumetorum</i> L., <i>C. Bauhin</i>	Vesce des buissons
IN CARIOT & ST LAGER	1889	SAINT-CERGUES	<i>Vicia onobrychioidea</i> L., <i>C. Bauhin</i>	Vesce faux sainfoin
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Vicia sylvatica</i> L.	Vesce des forêts
M. Denis JORDAN	1998	SAINT-CERGUES	<i>Viola reichenbachiana</i> Jordan ex Boreau	Violette des bois
M. Lucien RICHARD	1970	LUCINGES	<i>Viola silvestris</i> auct.	Violette des bois
M. Denis JORDAN	1978	BOEGE	<i>Viola tricolor</i> L. subsp. <i>subalpina</i> Gaudin	Violette tricolore
M. Denis JORDAN	2002	SAINT-CERGUES	<i>Viscum album</i> L.	Gui commun

Cartographie des Habitats des milieux dominants



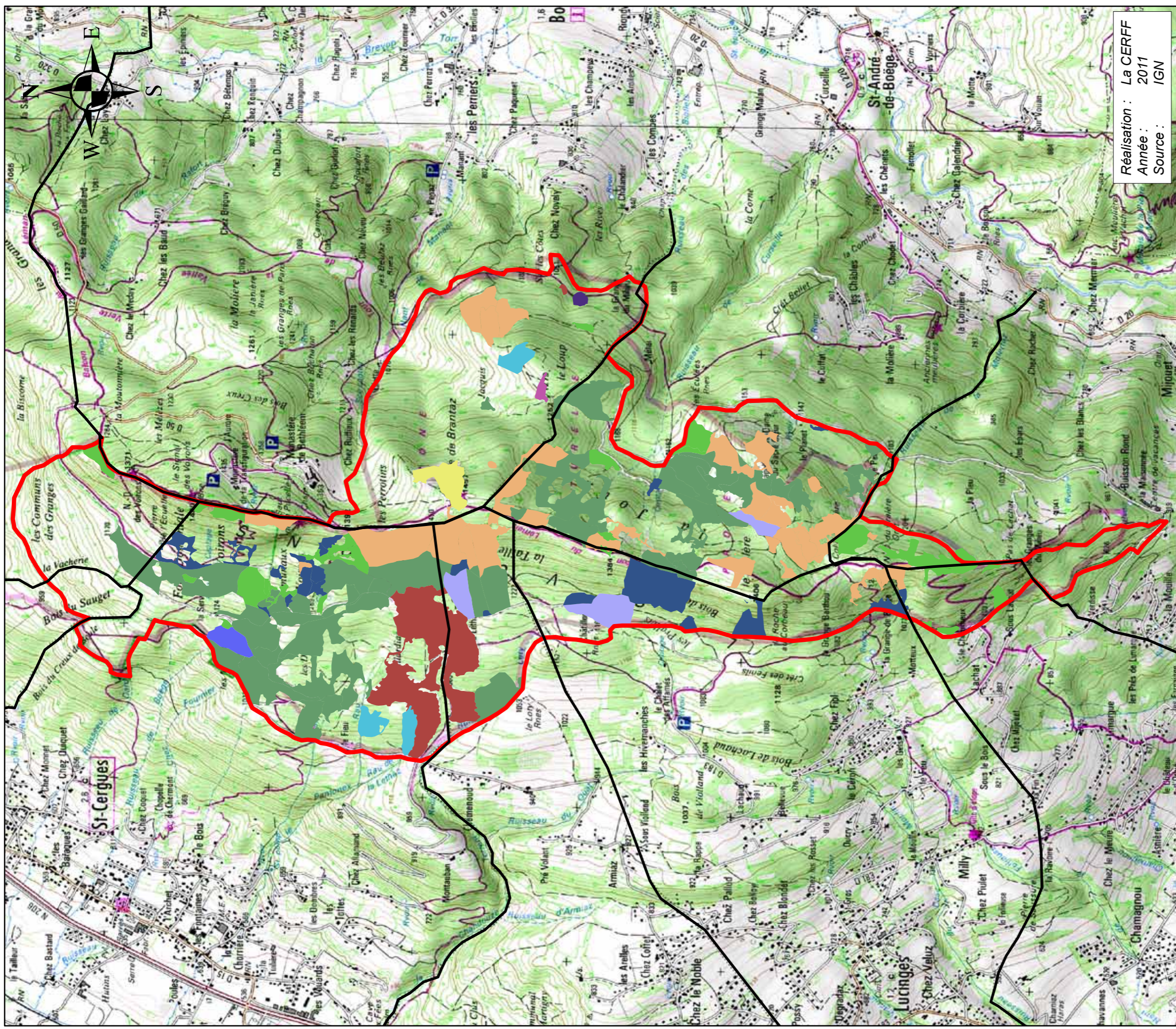
Légende

- Grotte non exploitée par le tourisme
 - Périmètre officiel Natura 2000
- Habitats des milieux dominants**
- Hétraies montagnardes à Luzule
 - Bas marais acide à laiche brune
 - Bois de frênes post-culturaux
 - Bois de sorbiers sauvages
 - Clairières forestières
 - Clairières herbacées
 - Clairières à Arctium et Belladonne
 - Clairières à Epilobes et Digitales
 - Clairières à couvert arbustif
 - Communautés alpines à Patience
 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
 - Erablate mesohygrophile
 - Gazon à Nard raide et groupements apparentés
 - Hétraies calcinales à Mélèque
 - Hétraies montagnardes à Luzule
 - Hétraies neutroclinales à Mélèque
 - Hétraies neutrophiles
 - Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune
 - Megaphorbiaies des montagnes hercyniennes du Jura et des Alpes
 - Pessières de la zone montagnarde du Hêtre
 - Pessières montagnardes à déterminisme édaphique
 - Plantations de Sapins, d'Épicéas et de Mélèzes européens
 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
 - Prairies mésophiles
 - Prairies à Canche cespiteuse
 - Prairies à Jonc diffus
 - Prairies à Scirpe des bois
 - Pâtures mésophiles
 - Ronciers
 - Terres agricoles et paysages artificiels

1:25'000

Réalisation : La CERFF
Année : 2011
Source : IGN

Cartographie des Habitats des milieux secondaires



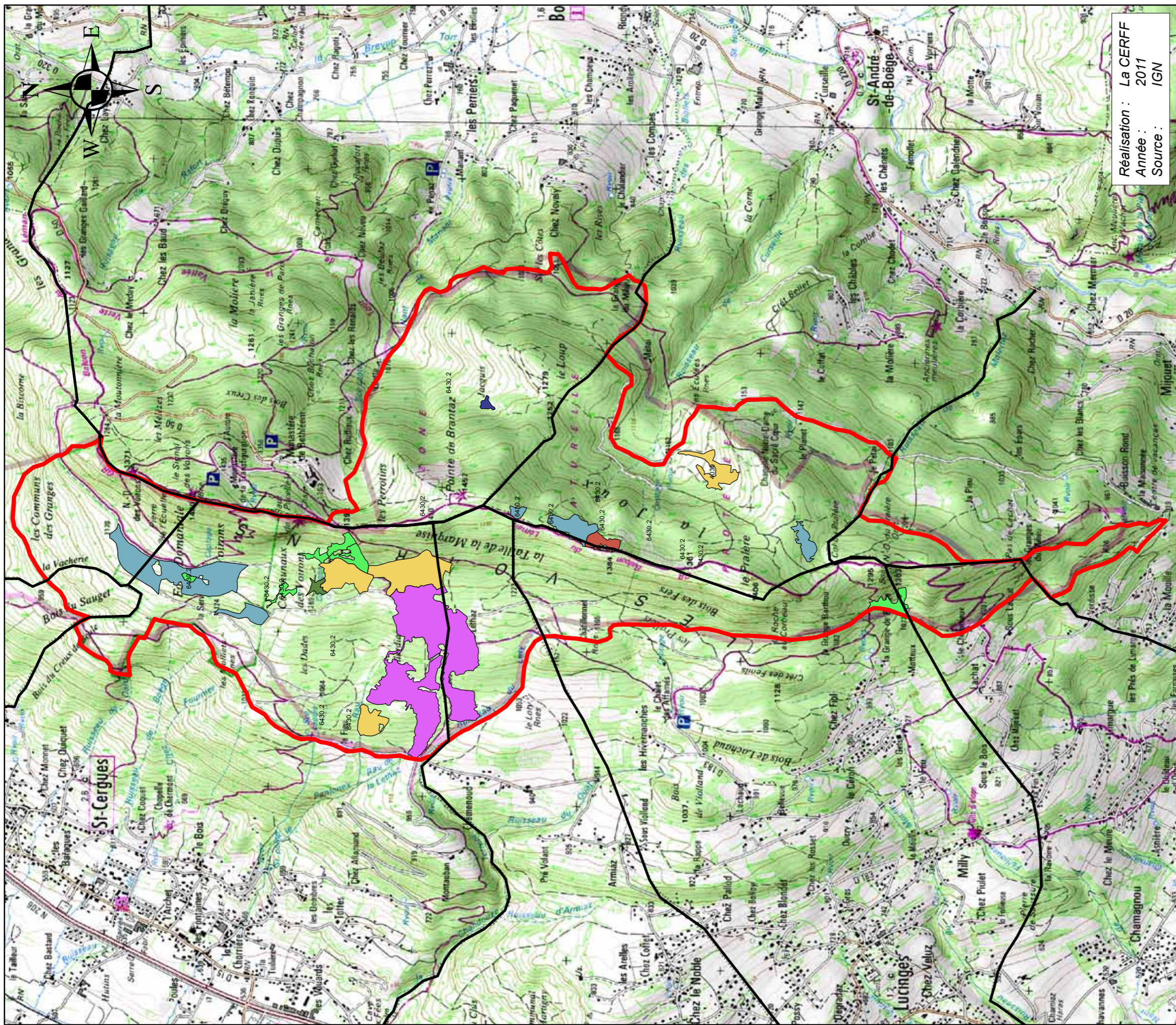
Réalisation : La CERFF
Année : 2011
Source : IGN

1:25'000

Légende

- Périmètre officiel Natura 2000
- Communautés à Reine des prés et communautés associées
- Habitats des milieux secondaires
- Franges des bords boisés ombragés
- Selon le code Corine biotope
- Gazon à Nard raide et groupements apparentés
- Bois de frênes post-culturaux
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Clairières à Epilobes et Digitales
- Prairies à Canche cespitueuse
- Clairières à couvert arbustif
- Prairies à Scirpe des bois
- Communautés alpines à Patience
- Roncier

Cartographie des Habitats des milieux tertiaires



Réalisation : La CERFF
Année : 2011
Source : IGN

1:25'000

Légende

Périmètre officiel Natura 2000

Habitats des milieux tertiaires

Selon le code Corine biotope

Clairières forestières

Clairières à couvert arbustif

Communautés alpines à Patience

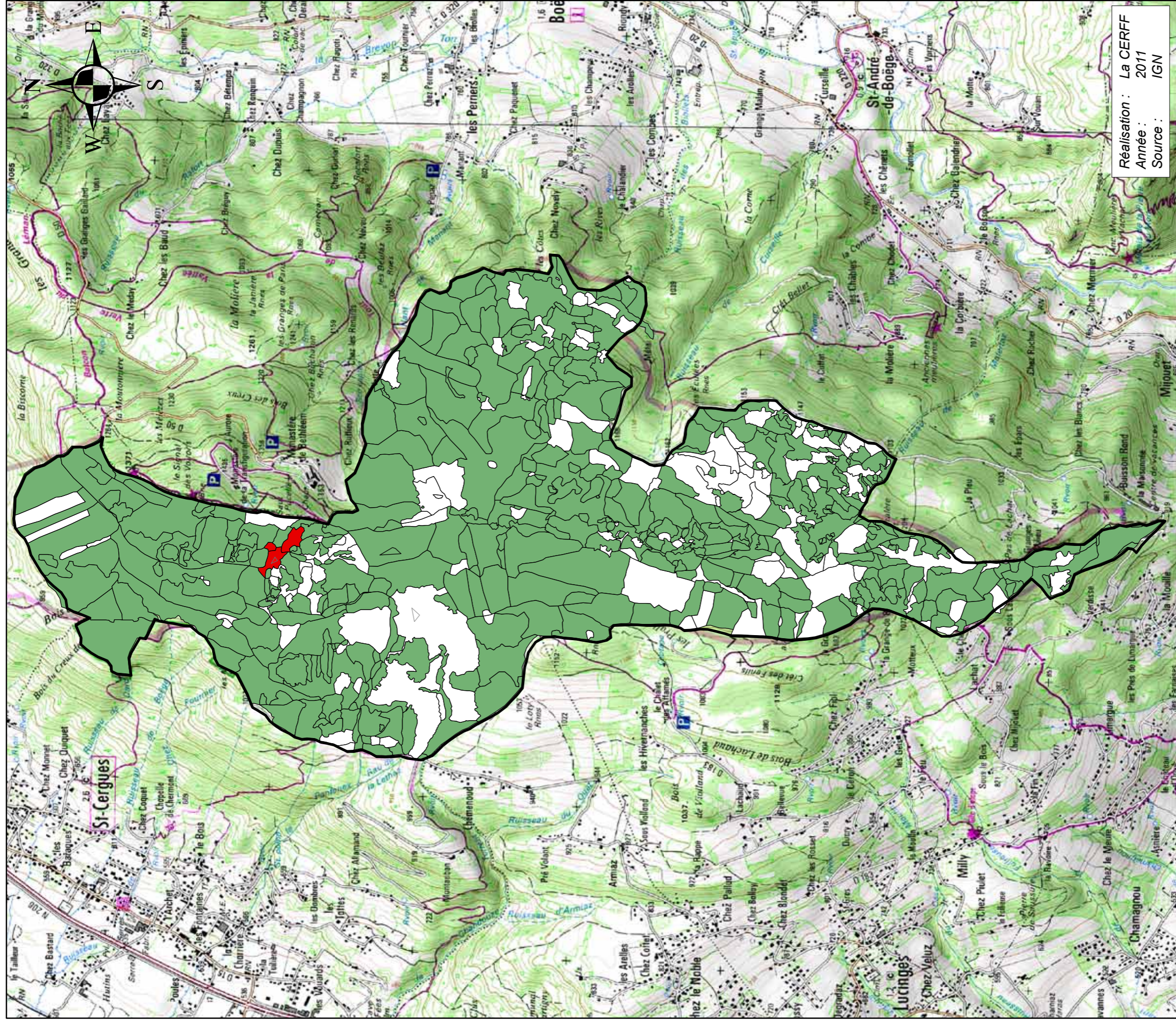
Communautés à Reine des prés et communautés associées

Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau

Prairies à Canche cespituse

Ronciers

Cartographie des Habitats selon leur statut



Légende

Type de statuts

- Habitat communautaire non prioritaire
- Habitat communautaire prioritaire
- Habitat non communautaire
- Périmètre officiel Natura 2000

1:25'000

Annexe 16 : Protocole d'inventaire du Sonneur à ventre jaune



Protocole d'inventaire et de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Site Natura 2000 du Massif des Voirons FR8201710



Introduction

Le site Natura 2000 du Massif des Voirons, situé en Haute-Savoie, a été désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation en 2008. La présence du **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) (Annexe II et IV de la Directive Habitats) a, entre autres, justifié sa désignation. Aucun inventaire de l'espèce n'a été effectué à ce jour dans le périmètre Natura 2000.

Ainsi, nous proposons un **protocole d'inventaire des populations de Sonneur à ventre jaune** à mettre en place durant l'élaboration du Document d'Objectifs permettant également de commencer un **suiti annuel des populations** qui sera mené par la suite durant de l'animation de celui-ci.

Présentation du site d'étude

Le site Natura 2000 du massif des Voirons, d'une superficie de 978 hectares, se situe au sommet du massif des Voirons s'étendant sur plus de 4000 hectares. **Le milieu naturel est humide et forestier.** La forêt (pessières, sapinières et forêts mélangées) est présente sur 70% du territoire. **La sylviculture est fortement développée**, les forêts gérées par l'Office National des Forêts occupant plus de la moitié du site. L'activité sylvicole, créant ornières et autres points d'eau est favorable à l'implantation et au développement de populations d'espèces forestières d'amphibiens. **L'ONF a par ailleurs crée et gère plusieurs mares** notamment dans la forêt domaniale au nord-ouest du site. Le site présente également une **multitude de petites sources** alimentant le sol et créant des **zones humides. Le caractère humide du site est prédominant.**



Présentation de l'espèce

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est inscrit en Annexe II et IV de la Directive Habitats Faune Flore, en Annexe II de la Convention de Berne, bénéficie d'une protection nationale, et est inscrit sur les listes rouges régionale et départementale

Ce petit batracien mesure de 4 à 5,5cm de longueur et pèse 4 à 12g environ. C'est un crapaud plutôt aquatique, verruqueux, à corps aplati et aux yeux proéminents dont la pupille est en forme de cœur ou de goutte d'eau. La face dorsale de l'animal est grise ou olivâtre et les faces ventrales et intérieures des pattes sont jaunes ou oranges avec de grandes taches noires ou gris bleuâtres irrégulières. Le dessin que forme l'alternance des couleurs jaune/orange et noire/gris sur la face ventrale est propre à chaque individu.



Il possède des glandes cutanées contenant un liquide visqueux à odeur d'ail, répulsif et irritant pour les yeux dont il se sert pour dissuader ses prédateurs. Il ne possède pas de sac vocal. Les mâles se différencient des femelles par une taille légèrement plus petite, des membres antérieurs plus robustes et des callosités noirâtres sur le tubercule métacarpien au moment de la reproduction.

Le Sonneur à ventre jaune hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, la mousse, ou encore dans des fissures du sol ou des galeries de rongeurs. Cette pause hivernale se termine au printemps, dès le mois d'avril en plaine. Durant les étés secs, il trouve refuge dans ces mêmes abris. Le Sonneur est actif de jour comme de nuit et les adultes restent à proximité de l'eau durant la saison estivale.

La reproduction a lieu durant les mois de mai-juin et se prolonge jusqu'en été en moyenne montagne. Elle se déroule dans l'eau, dans des zones bien ensoleillées. La reproduction bat son plein en juin. Espèce ovipare, il pond préférentiellement dans les petits plans d'eau temporaires et troubles (simples ornières, flaques, fossés), les niches écologiques souvent inoccupées par les autres batraciens où sa couleur dorsale le dissimule. Il effectue 3 à 4 pontes par an, chacune comptant 80 à 100 œufs déposés isolément ou en petits amas sur les branches ou sur le substrat. La période d'incubation est rapide : environ 8 jours. Il se métamorphose après environ 2 mois de vie larvaire en têtard (roussâtre ponctué de brun) mesurant de 3 à 5cm. Les jeunes sortent de l'eau entre juillet et septembre, en fonction de la chaleur estivale. La maturité sexuelle se situe vers l'âge de 2 à 3 ans. Les adultes se nourrissent de petits invertébrés terrestres ou aquatiques : vers, crustacées, mollusques, insectes.

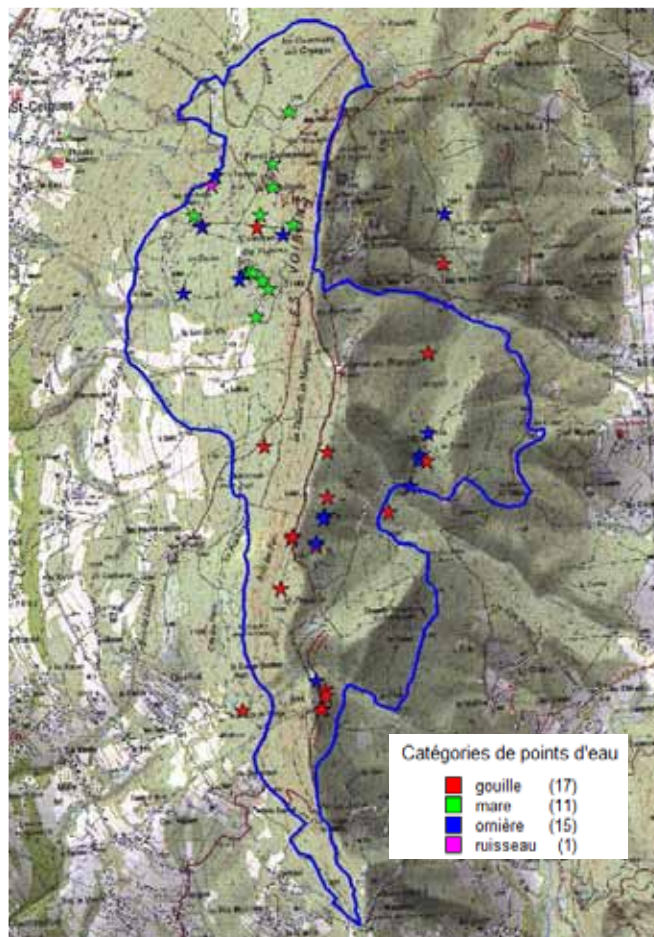
C'est un habitant traditionnel des plaines alluviales et des forêts humides, souvent à basse altitude en Europe. En France, il est décrit comme étant présent jusqu'à 700m d'altitude, cependant dans les Voirons, il a été observé à 1400 m (La CERFF). Il occupe les petits points d'eau forestiers (ornières, mares, fossés) et des mares de prairie peu éloignées des bois.

Présentation du protocole d'inventaire/suivi :

Afin d'optimiser les relevés d'inventaire, les points d'eau ont fait l'objet d'un début de recensement de terrain qui se poursuivra durant la saison de terrain 2011.

Ainsi, **41 points d'eau** ont été inventoriés dans le périmètre Natura 2000 (et 3 hors périmètre) comme étant potentiellement favorables (Cf. Carte ci-contre) :

- **17 gouilles** (point d'eau peu profond dont l'origine est inconnue) réparties sur l'ensemble du site Natura 2000
- **15 ornières forestières** réparties sur l'ensemble du site Natura 2000 (pistes forestières)
- **11 mares** (créées et naturelles) localisées au nord-ouest du site (Forêt domaniale)
- **1 petit plan d'eau sur le lit mineur de ruisseau** au nord-ouest du site (Forêt domaniale) où un individu de Sonneur à ventre jaune a été vu quelques années auparavant.



La présence du **Sonneur à ventre jaune** étant confirmée sur le site, il s'agira d'**inventorier les populations** de l'espèce à l'aide d'une méthodologie simple permettant de commencer également le **suivi de populations qui sera amélioré par la suite**.

En dehors de la période de reproduction, le Sonneur à Ventre Jaune est très discret. Nous avons donc choisi d'**inventorier les adultes** sur les sites potentiels de reproduction. L'observation directe et la pêche à l'épuisette sont deux techniques simples peuvent être mises en place pour recenser l'espèce dans les points d'eau. Les prospections seront réalisées durant la période de reproduction de l'espèce, c'est-à-dire **entre les mois de mai et d'août** à raison de **deux à trois passages pour l'ensemble des points d'eau**. La taille relativement restreinte du site Natura 2000 permettra d'inventorier les individus présents dans l'ensemble des points d'eau répertoriés :

- Les **ornières et les gouilles forestières** ainsi que le plan d'eau à proximité du ruisseau seront parcourues le long des pistes forestières en journée entre 8h et 17h. En effet, l'espèce, active de jour en période de reproduction, se présente dans les points d'eau peu profonds et peu ensoleillés. Pour chaque individu aperçu, nous procéderons à sa capture à l'aide d'un **filet de**

pêche et selon le **protocole d'hygiène** pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain préconisé par la Société Herpétologique de France. A savoir :

- avant toute sortie sur le terrain, l'ensemble du matériel qui va être utilisé (gants, épuisette, boîtes en plastique...) sera correctement désinfecté avec une solution de Virkon à 1%
- des gants jetables non poudrés humidifiés seront utilisés pour la manipulation des individus
- les individus capturés seront maintenus individuellement (boîtes plastique) afin de limiter les contacts et les risques de transmission de la maladie entre animaux
- le matériel sera désinfecté entre chaque site au Virkon après chaque utilisation afin d'éviter toute contamination.

Une **prise photographique** du ventre de chaque individu capturé sera effectué afin d'**éviter les doubles comptages** et de pouvoir **commencer le suivi des populations**. La manipulation se fera le plus brièvement possible et soigneusement afin de ne pas traumatiser l'animal. Celui-ci sera **relâché immédiatement après la manipulation sur le lieu même de la capture**.

- Les mares seront prospectées en fin de journée. Elles feront l'objet d'une **pêche à l'épuisette** si la végétation n'est pas très développée ou d'une **observation visuelle** si la végétation est trop abondante pour qu'une pêche puisse être effectuée. Pour chaque individu capturé à l'épuisette, nous procéderons au même **protocole d'hygiène**. Une **prise photographique** du ventre de chaque individu capturé sera également effectuée toujours dans le but d'éviter les doubles comptages et de pouvoir commencer le suivi des populations. La manipulation se fera également le plus brièvement possible et soigneusement afin de ne pas traumatiser l'animal. Celui-ci sera **relâché** immédiatement après la manipulation dans la mare dans laquelle il a été aperçu.

Objectifs de l'étude :

Cette étude permettra d'établir une **cartographie des populations** dans le site Natura 2000.

Elle permettra également de cibler le type de point d'eau le plus fréquenté par l'espèce est de mettre en place des mesures de gestion et/ou recommandations pour la conservation de l'espèce. En effet, il est très probable que l'espèce fréquente d'avantage les ornières forestières que les autres points d'eau. Cette étude permettra, le cas échéant, donner des recommandations lors des travaux sylvicoles et/ou de mettre en place des aménagements de protection de l'espèce durant la période de reproduction.

Fiche de relevé de terrain

Chaque capture ou observation visuelle fera l'objet d'un **relevé de terrain** à l'aide de la fiche suivante :

Fiche prospection Sonneur à ventre jaune

Fiche à remplir pour chaque point d'eau

Date : Observateur(s) :

N° de mare recensée : Altitude :

Température approximative : < 10°C / 11-15 °C / 16-20°C / 21-25°C / > 25°C

Nébulosité : Soleil / Peu nuageux / Nuageux / Très Nuageux / Pluie

Numéro d'individu	Adulte (A)/ Larve (L)/ Ponte	Sexe (F/M)	Numéros de Photos
1			
2			
3			
4			
5			

Dans le cas d'un point d'eau **non encore répertorié** :

Typologie du site (ornière, mare, gouille...) :	
Taille : < 2m² / < 2-4m² / < 4m²	Eau : permanente/temporaire
Source d'alimentation en eau (ruissellement, pluie...) :	
Niveau d'eutrophisation (plantes aquatiques, mousses.....) :	
Année de création et/ou entretiens régulier :	
Turbidité de l'eau (Mat. org.) :	
Autres espèces (tritons, larves libellules...) :	
Description des alentours (forêt, prairie....) :	

Annexe 17 : Protocole d'inventaire et précartographie pour la Rosalie des Alpes

Protocole d'inventaire de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina* L.)

Ce protocole permet d'inventorier ce coléoptère de la famille des Cérambycids. Cette espèce est menacée, elle est protégée par la directive habitat, c'est donc une espèce d'intérêt communautaire. Elle réalise son cycle vital sur 3 ans. Elle reste adulte que 3 semaines, durant l'été où elle va se reproduire principalement dans le bois de hêtre (*Fagus sylvatica*) très bien exposé au soleil.

Le protocole est composé de 3 parties : analyse cartographique du secteur, l'inventaire terrain et la fiche de relevé de terrain.



1. Analyse cartographique

Afin d'optimiser les périodes de terrain, un travail cartographique de la zone étudiée est important surtout si la surface de l'étude est grande.

Il a été retenu d'après la cartographie de la végétation de la zone, toutes les hêtraies en bonne état de conservation et les hêtraies en bonne état de régénération naturelle se situant à une altitude comprise entre 900 et 1100 mètres d'altitudes étant exposé au sud, sud-est et sud-ouest.

Cette première partie priorise les secteurs les plus favorables à l'espèce. Elle est justifiable lorsque nous sommes dans une zone d'étude où l'espèce n'a jamais été observée.

2. Inventaire de l'espèce de terrain

Sur des transects parallèles à la pente espacés tous les 20 mètres sur la longueur du milieu cartographié, il est prospecté les souches de hêtres, les hêtres morts sur pieds ou couchés.

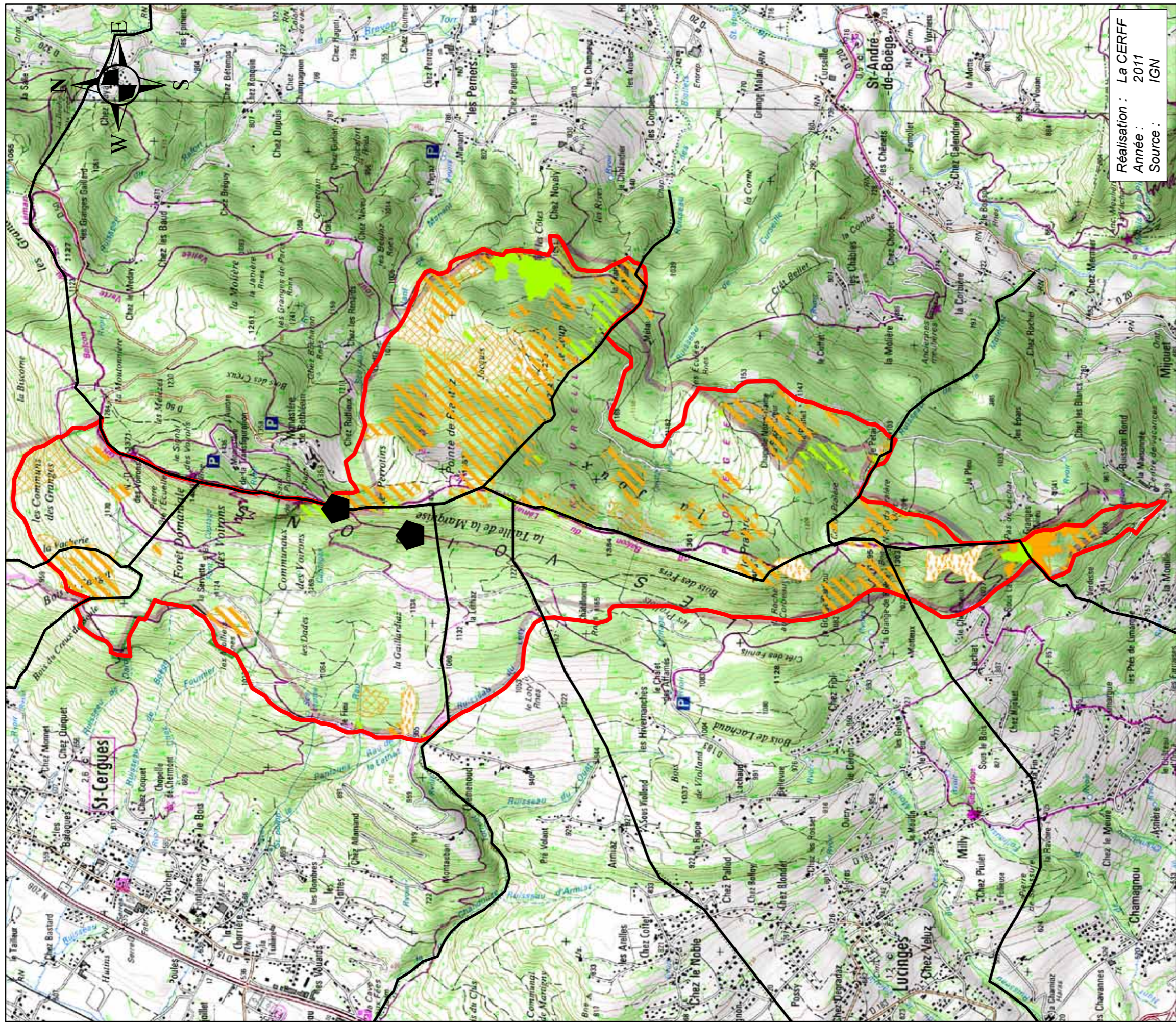
L'inventaire est réalisé la première semaine d'août de 13h à 17h sur les versants ensoleillés.



Transects au Sud-Est du massif des Voirons

Cet insecte de 14 à 38 mm ne peut être confondu avec aucun autre. Le corps et les élytres sont gris-bleu à bleu ciel. Les élytres, bordés d'un filet clair, sont tachetés de noir. La grandeur et la forme de ces taches sont variables; celles du centre sont généralement réunies en une bande transversale. La configuration des taches permet de distinguer les individus. Les longues antennes, qui portent des touffes de poils noirs entre le troisième et le sixième article, ont aussi un aspect caractéristique. Les sexes sont facilement reconnaissables aux antennes et aux mandibules: les antennes des femelles sont à peine plus longues que le corps tandis que celles des mâles sont presque deux fois plus grandes. En outre, leurs mandibules sont plus larges et présentent une épine sur la partie extérieure. Malgré ses couleurs assez remarquables, la Rosalie des Alpes se dissimule facilement sur l'écorce gris clair des hêtres.

Inventaire de la Rosalie des Alpes (Rosalia alpina)



Légende

- limites communales
- ▭ Périmètre officiel Natura 2000
- ▭ Hêtraies calcinées à Mélique, Bon état de conservation
- ▭ Hêtraies calcinées à Mélique, Moyen état de conservation
- ▭ Hêtraies montagnardes à Luzule, Bon état de conservation
- ▭ Hêtraies montagnardes à Luzule, Moyen état de conservation
- ▭ Hêtraies neutroclines à Mélique, Moyen état de conservation
- ▭ Hêtraies neutrophiles, Bon état de conservation
- ▭ Hêtraies neutrophiles, Moyen état de conservation
- ◆ Grotte non exploitée par le tourisme

1:25'000

Annexe 18 : Protocole d'inventaire du Triton crêté



Protocole d'inventaire de Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Site Natura 2000 du Massif des Voirons FR8201710



Introduction

Le site Natura 2000 du Massif des Voirons, situé en Haute-Savoie, a été désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation en 2008. La présence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) (Annexe II et IV de la Directive Habitats) a, entre autres, justifié sa désignation. Des espèces d'urodèles inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats, tel le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) et le **Triton crêté italien** (*Triturus carnifex*), sont également très probablement présentes dans le périmètre du site Natura 2000. Le réseau de mares recensé à ce jour dans le périmètre du site et sa forte présence sur le site Natura 2000 du Massif du Salève (voisin de celui des Voirons) permettent d'appuyer ces suppositions.

Les deux espèces de Triton crêté étant difficilement identifiables à distance, nous proposons un **protocole d'inventaire** à mettre en place durant l'élaboration du Document d'Objectifs permettant.

Présentation du site d'étude

Le site Natura 2000 du massif des Voirons, d'une superficie de 978 hectares, se situe au sommet du massif des Voirons s'étendant sur plus de 4000 hectares. **Le milieu naturel est humide et forestier.** La forêt (pessières, sapinières et forêts mélangées) est présente sur 70% du territoire. La sylviculture est fortement développée, les forêts gérées par l'Office National des Forêts occupant plus de la moitié du site. L'activité sylvicole, créant ornières et autres points d'eau est favorable à l'implantation et au développement de populations d'espèces forestières d'amphibiens. **L'ONF a par ailleurs crée et gère plusieurs mares** notamment dans la forêt domaniale au nord-ouest du site. Le site présente également une **multitude de petites sources** alimentant le sol et créant des **zones humides. Le caractère humide du site est prédominant.**



Présentation des deux espèces

Triturus cristatus

L'espèce est inscrite à l'Annexe II et IV de la Directive Habitats, l'Annexe II de la Convention de Berne, bénéficie d'une protection nationale et est inscrit sur la Liste rouge nationale.

C'est une espèce de grande taille : 13 à 17 cm de longueur totale (femelle plus grande que le mâle). Le dos et les flancs sont d'une coloration brune ou grisâtre. La face ventrale est jaune d'or ou orangée maculée de grandes taches noires. En période nuptiale (printemps), la crête dorso-caudale et le cloaque du mâle sont bien développés et de coloration accentuée. La crête dorsale est absente chez la femelle. La larve de grande taille atteignant plusieurs centimètres de long (jusqu'à 10 cm).

L'espèce ne fréquente les mares qu'en période de reproduction, au printemps (3-4 mois par an) et au stade larvaire. Les individus reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches. Les femelles effectuent une ponte par an en dissimulant 200 à 300 œufs un à un sous les feuilles des plantes aquatiques. Le développement embryonnaire dure environ 15 jours environ avant éclosion. L'espèce hiverne d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres et souches. L'estivation se déroule sous les souches humides. Les larves sont aquatiques alors que les adultes mènent principalement une vie terrestre. L'espèce est carnivore.

C'est un habitant traditionnel des paysages forestiers et bocagers, avec des plans d'eau calme. Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : fossés, mares, ornières. Son habitat de prédilection (reproduction et stade larvaire) reste les mares assez vastes, profondes (0,5 à 1m de profondeur), avec une végétation abondante et bien ensoleillée. Il affectionne les eaux oligotrophes ou oligo-mésotrophes riches en sels minéraux et en plancton.

Triturus carnifex

L'espèce est inscrite à l'Annexe II et IV de la Directive Habitats, l'Annexe II de la Convention de Berne, bénéficie d'une protection nationale.

Le Triton crêté italien a longtemps été considéré comme une sous-espèce (carnifex) du Triton crêté (*Triturus cristatus*). Il a été récemment élevé au rang d'espèce. La distinction entre les deux espèces est délicate, d'autant plus que des hybrides aux caractéristiques intermédiaires existent dans les zones de contact. L'aire de répartition du Triton crêté (au sens restreint) couvre la moitié nord de l'Europe, alors que celle du Triton crêté italien comprenait initialement la péninsule italienne et l'ouest des Balkans. Le Triton crêté italien a été introduit, il y a quelques décennies, en Suisse, dans la région genevoise. Il s'est installé depuis dans la partie française du lac Léman où les premières observations datent de 1987. En Suisse, Grossenbacher soulignait, en 1988, que le Triton crêté italien colonisait spontanément de nouveaux milieux et se trouvait dans une plus grande diversité de biotopes que le Triton crêté qui est autochtone, les deux espèces semblant entrer en concurrence au détriment de ce dernier. Artzen & Thorpe (1999) ont montré que la plupart des stations genevoises sont maintenant occupées par les deux espèces et que les individus hybrides sont nombreux et présents depuis longtemps. Il semble qu'au cours du laps de temps nécessaire au développement de 30 à 40 générations, le Triton crêté italien se soit établi dans le canton de Genève aux dépens de l'espèce autochtone. Le massif des Voirons se situe à proximité directe du lac Léman.

Présentation du protocole d'inventaire :

Afin d'optimiser les relevés d'inventaire, les points d'eau ont fait l'objet d'un début de recensement de terrain qui se poursuivra durant la saison de terrain 2011.

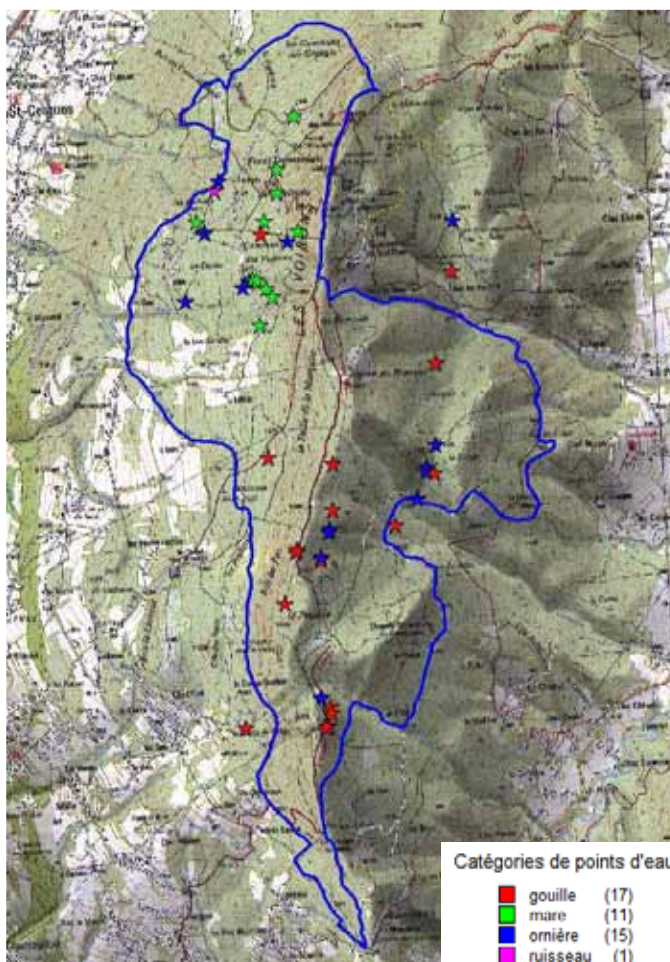
Ainsi, **41 points d'eau** ont été inventoriés dans le périmètre Natura 2000 (et 3 hors périmètre) (Cf. Carte ci-contre) :

- **17 gouilles** (point d'eau peu profond dont l'origine est inconnue) répartis sur l'ensemble du site Natura 2000

- **15 ornières forestières** répartis sur l'ensemble du site Natura 2000 (pistes forestières)

- **11 mares** (créées artificiellement et naturelles) localisées au nord-ouest du site (Forêt domaniale)

- **1 petit plan d'eau sur le lit mineur de ruisseau** au nord-ouest du site (Forêt domaniale).



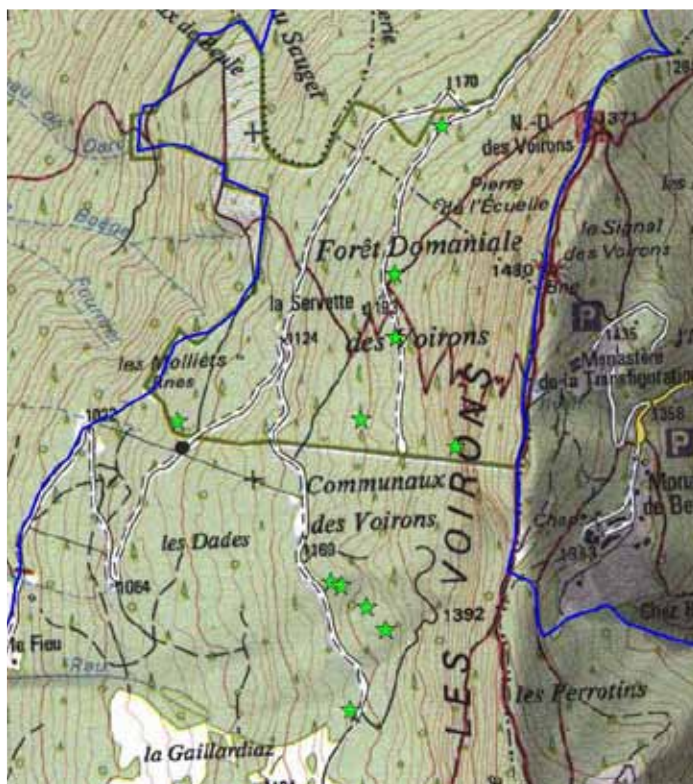
La présence des deux espèces de Triton crêté étant incertaine sur le site, il s'agira simplement **d'inventorier les populations.**

En dehors de la période de reproduction, les tritons mènent une vie discrète. Nous avons donc choisi **d'inventorier les adultes** sur les sites potentiels de reproduction. **La technique des nasses** est jugée particulièrement pertinente pour recenser le Triton crêté dans les points d'eau. Le choix de l'emplacement des nasses est un facteur essentiel pour la détection des tritons. Celles-ci doivent être disposées dans des **zones humides présentant de bonnes potentialités d'accueil**. Seules les **mares** sont considérées comme favorables pour l'espèce et ont été retenues pour la pose de nasses (Cf. Carte ci-dessous).

Les nasses seront disposées au bord des mares de manière à être immergées au $\frac{3}{4}$ dans l'eau. Le quart restant hors de l'eau permettant aux amphibiens de venir respirer pendant leur captivité. En cas de nécessité d'immersion intégrale de la nasse, une bouteille en plastique vide fermée sera placée dans la nasse pour la faire remonter en surface et permettre aux animaux de respirer.

La période d'utilisation des nasses est fonction de l'activité des amphibiens. Dans le cas de notre étude, les nasses seront utilisées de **fin avril à fin juillet** afin de s'adapter à la période de reproduction du Triton crêté à raison d'**une à deux captures par mare**.

Les nasses seront **déposées en fin de journée et relevées au plus tard le lendemain matin** afin d'éviter des cas de prédation (d'adultes sur les larves, de poissons sur les tritons etc.), voire la noyade des individus piégés. Les individus prisonniers seront **identifiés, sexés et dénombrés avant d'être relâchés sur le lieu même de la capture**.



Pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain, nous suivons les préconisations du **protocole d'hygiène** recommandé par la Société Herpétologique de France. A savoir :

- avant toute sortie sur le terrain, l'ensemble du matériel qui va être utilisé (gants, nasse, boîtes en plastique...) sera correctement désinfecté avec une solution de Virkon à 1%
- des gants jetables non poudrés humidifiés seront utilisés pour la manipulation des individus
- les individus capturés seront maintenus individuellement (boîtes plastique) afin de limiter les contacts et les risques de transmission de la maladie entre animaux
- le matériel sera désinfecté entre chaque site au Virkon après chaque utilisation afin d'éviter toute contamination.

Objectifs de l'étude :

Cette étude permettra de **confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce** fortement soupçonnée sur le site Natura 2000.

Si l'espèce est présente, les résultats de l'étude permettront de **cibler les mares fréquentées par celle-ci et de proposer des mesures de conservation de ces mares** dans les mesures de gestion du

Document d'Objectifs du site Natura 2000. En effet, l'ONF entretient depuis quelques années plusieurs mares dans la Forêt Domaniale, certaines d'entre elles pourraient ne plus être entretenues dans les années à venir. Cet inventaire permettra également, le cas échéant, de recenser des espèces d'amphibiens non répertoriées à ce jour.

Fiche de relevé de terrain

Chaque capture ou observation visuelle fera l'objet d'un **relevé de terrain** à l'aide de la fiche suivante :

Fiche prospection Triton crêté
Fiche à remplir pour chaque mare piégée

Date :Observateur(s) :

N° de mare recensée :

Température approximative : < 10°C / 11-15 °C / 16-20°C / 21-25°C / > 25°C


Numéro d'individu	Espèce	Sexe (F/M)	Numéros de Photos
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Remarques :

Annexe 19 : Protocole de la repasse pour les rapaces nocturnes

Prospection pour la certification de la présence de la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* et la Chouette de tengmalin *Aegolius funereus*

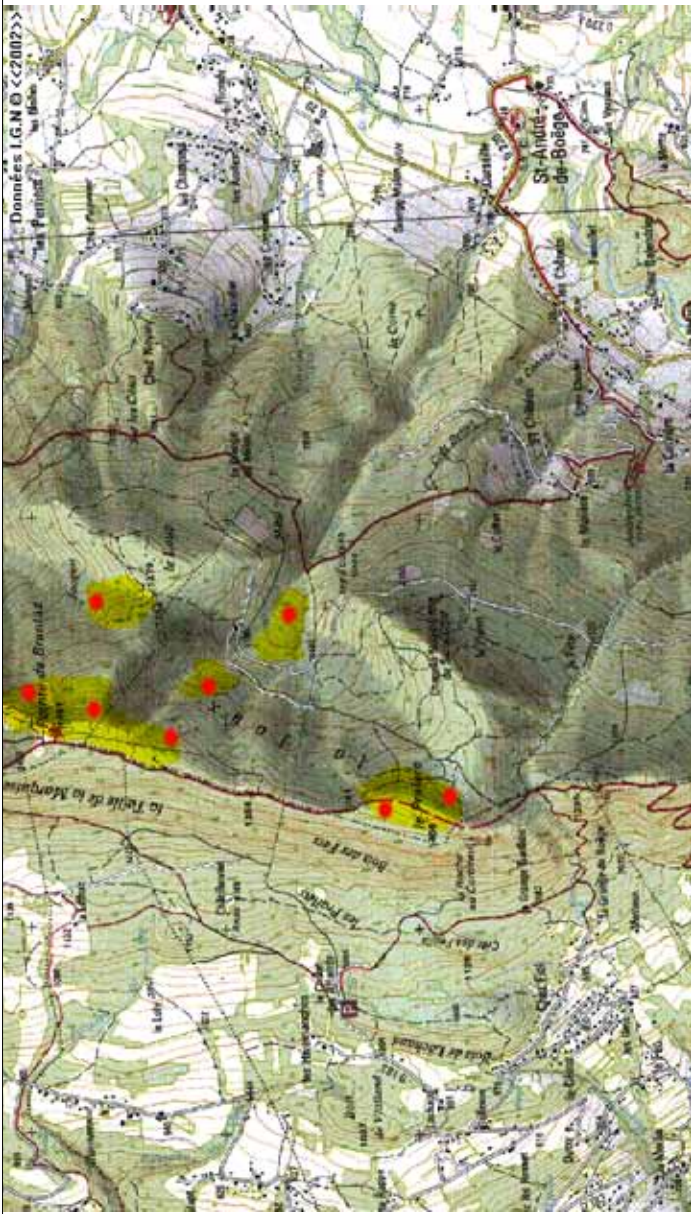
Equipe 1



Etude complémentaire Natura 2000 (2010-2011)

Légende :

- Zone de prospection
- Diffusion de la repasse



Données : I.G.N. © <<2002>>

Expression vocale	Mâle	Femelle	Jeunes
Marquage du territoire Rivote supérale	chant doux à timbre d'oparina ouit, ouit, ouit, ouit (chant territorial)	(chant, courtes strophes)	jeunes
Marquage du territoire Autonne	gachou claquant fissou ou fessoué aigo roulade ou, ou, ou, ou	pechou, tssou fissoué	tchou
Alarme intense	Déflagration du nid	glossaments plaintifs	chrip/tchik, cheuch
Cris de nourrissage (accusation) annusadage	Locution annusadage	moou fleg/fah fin	

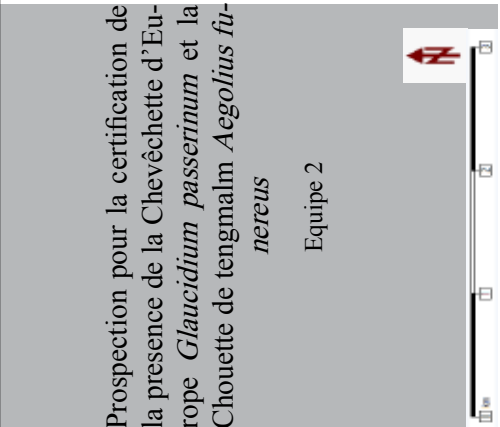
Expression vocale	Mâle	Femelle	Jeunes
Marquage du territoire Rivote supérale	dit, dit, dit monotones et sifflets	capitonnements rythmés que, dit, dit, dit, dit, dit	jeunes
Marquage du territoire Autonne	gou descendants série de gous, gous dans doux trille	coucoucou gous (plus aigu que le mâle) gous série de gous, gous doux trille	jeunes
Alarme intense	trille hurlé	son rouillard trille hurlé	trille hurlé
Cris de nourrissage (accusation) annusadage	stouf fin, chou, annusadage	stouf fin, chou, annusadage	stouf fin, chou, annusadage

Tableau 1 : chants de la Chevêchette

Tableau 1 : chants de la Chouette de tengmalin

Source des tableaux : MEBS T., SCHERZINGER W., 2006. Rapaces nocturnes de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 398 p.

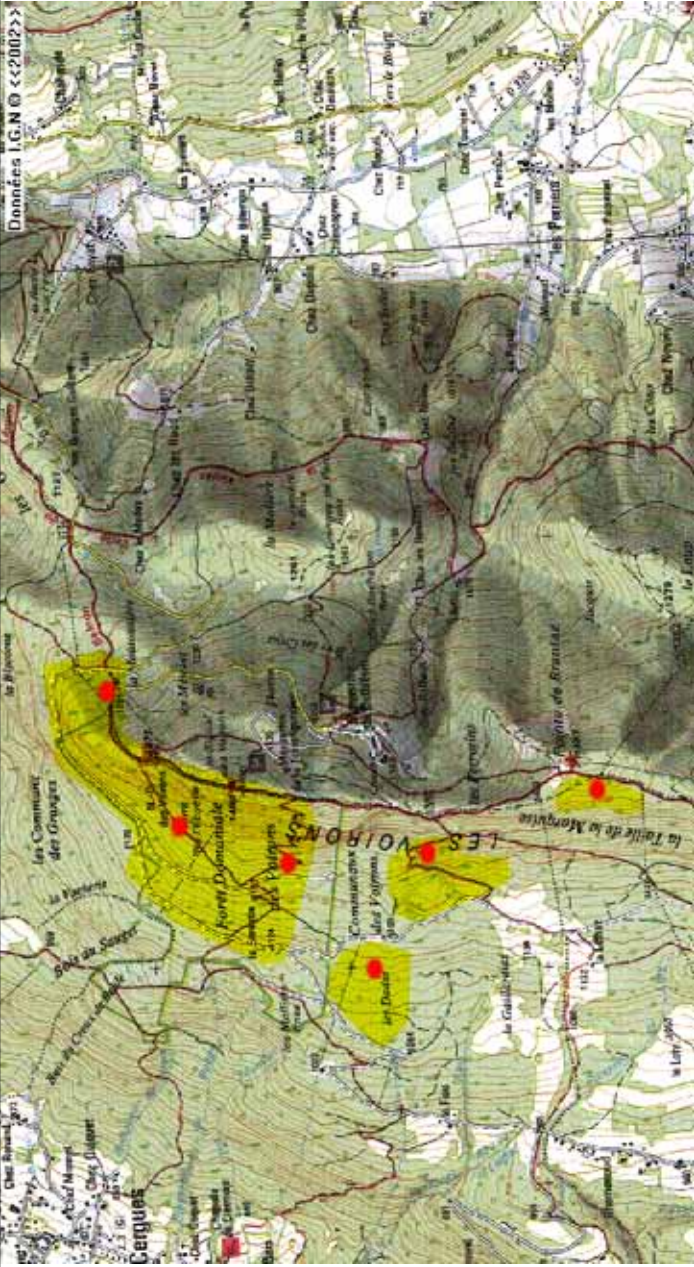
Prospection pour la certification de la présence de la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* et la Chouette de tengmalm *Aegolius funereus*
 Equipe 2



Etude complémentaire Natura 2000 (2010-2011)

Légende :

- Zone de prospection
- Diffusion de la repasse



Expression vocale	Mâle	Femelle	Jeunes
Marquage du territoire	chant doux à timbre d'ocarina	(chant, courtes strophes)	
Période spéciale	ouh, ouh, ouh, ouh (chant territorial)		
Alarme	peuhou claquant	peuhou, bivoak	tchya
Alarme intense	hissouk ou hysouk aigu	Alouaké	
Déflagration du nid	roulote ou ou ou ou	glossissements plaintifs	chouy/houch, cheuch
Cri de nourrissage (inclination/abaissement)		moind'fijer/jah fin	

Expression vocale	Mâle	Femelle	Jeunes
Marquage du territoire	dix, dix, dix	capotements, aphémiques	
Période spéciale	monotones et effarés	quet, di, di, di, di, di, di	
Alarme	crescendo	crescendo (plus aigu que le mâle)	
Alarme intense	gou descendants	gou	(y)échant
Déflagration du nid	une de gou, gou dans	série de gou, gou	
Cri de nourrissage (inclination/abaissement)	doux trille	ton nasalisé	
	trille trille	trille trille	
	trille trille	trille trille	
	sturl fin, érév, enfant		

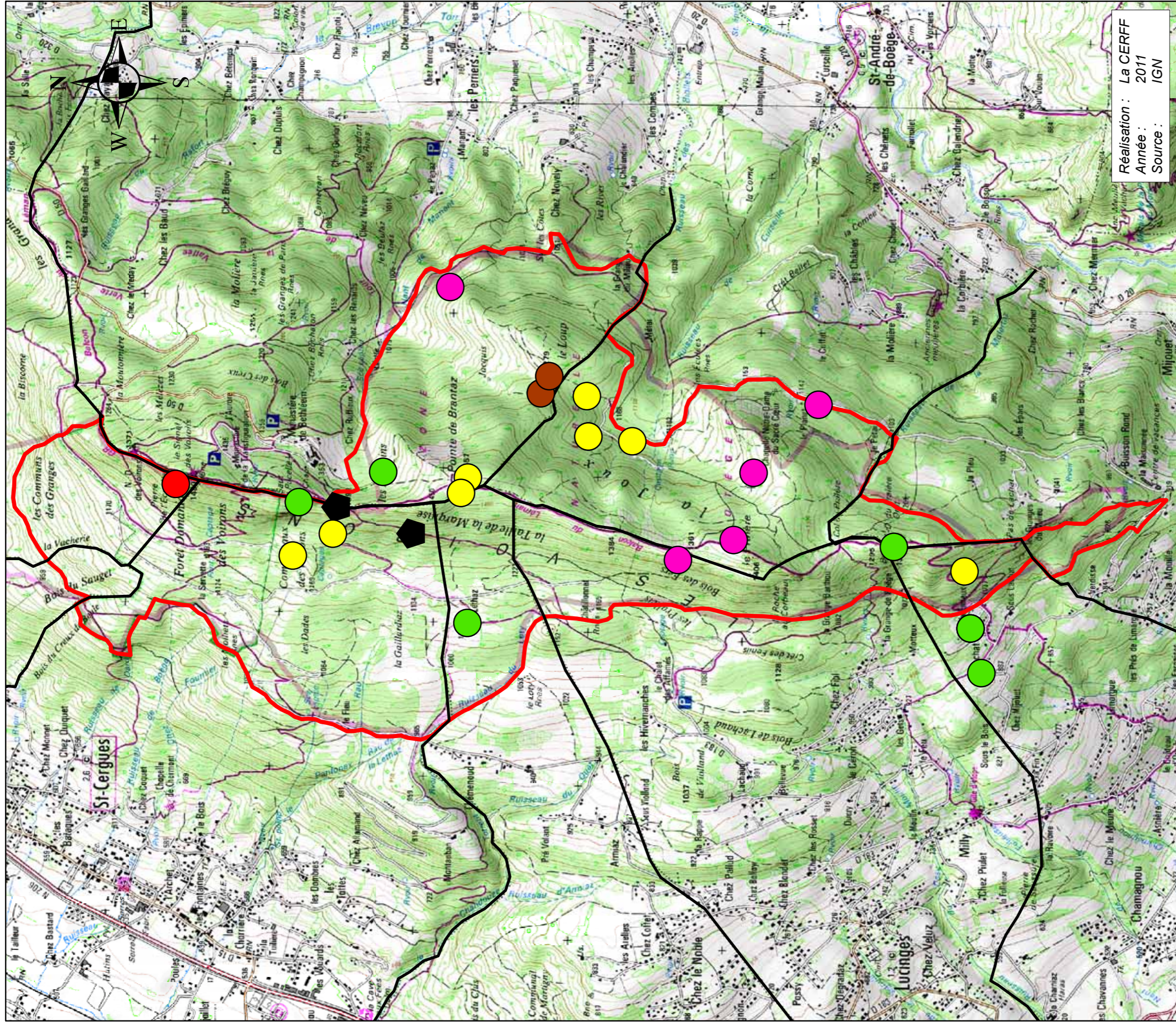
Tableau 1 : chants de la Chevêchette

Tableau 1 : chants de la Chouette de tengmalm

Source des tableaux : MEBS T., SCHERZINGER W., 2006. Rapaces nocturnes de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 398 p.

Source : carte top 25 IGN
 Dessinateur : la CERFF & N. BALVERDE

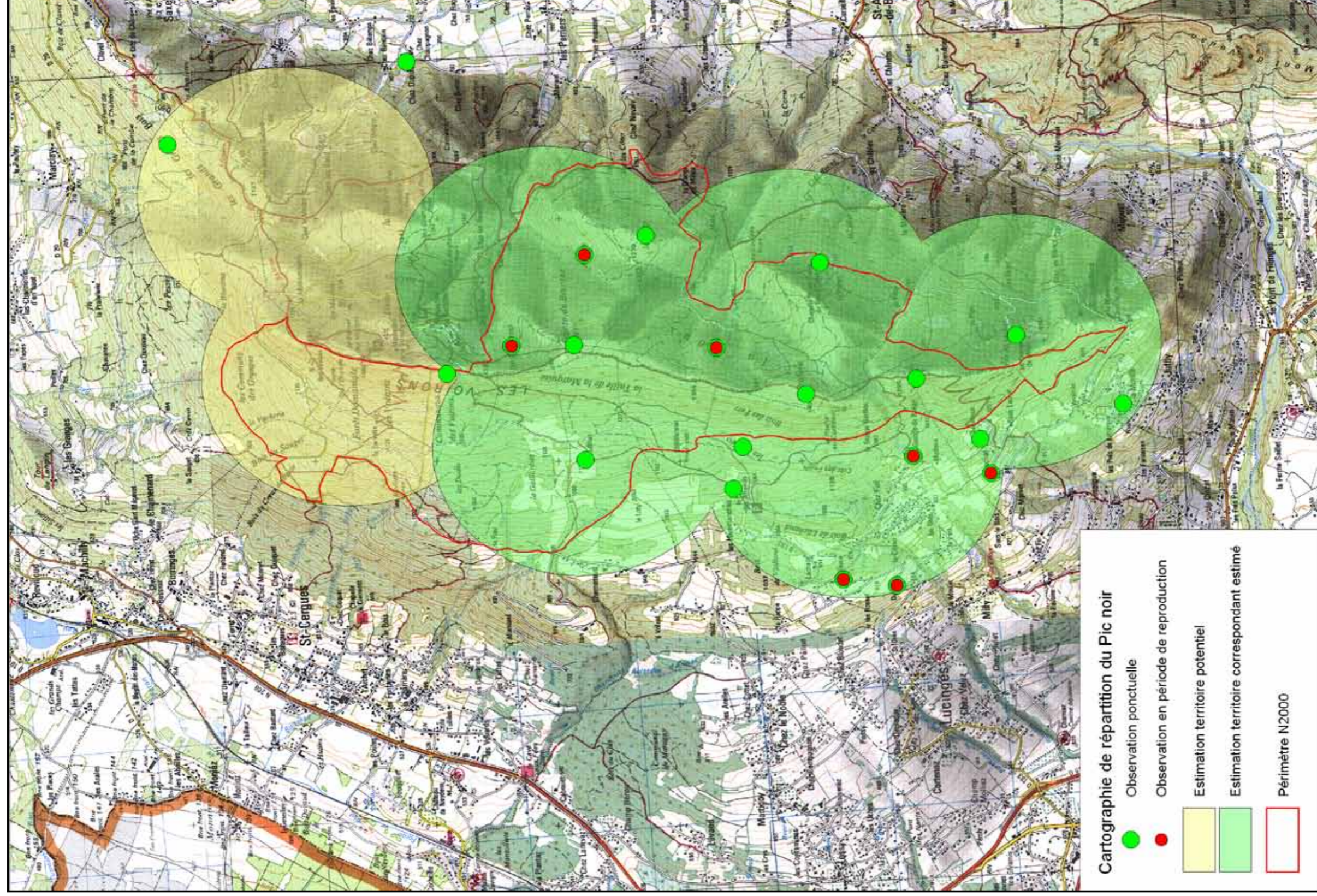
Inventaire Avifaune



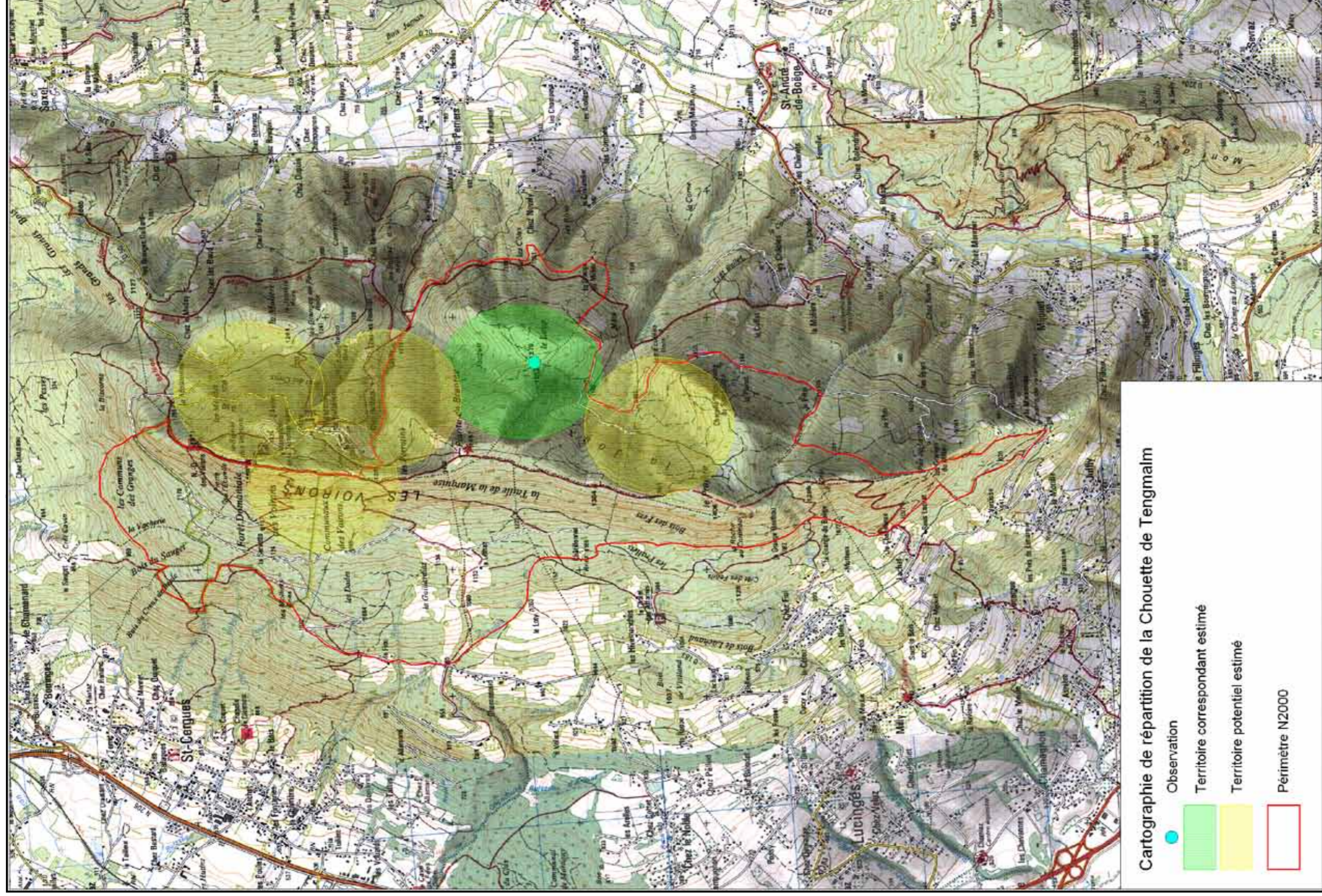
Légende

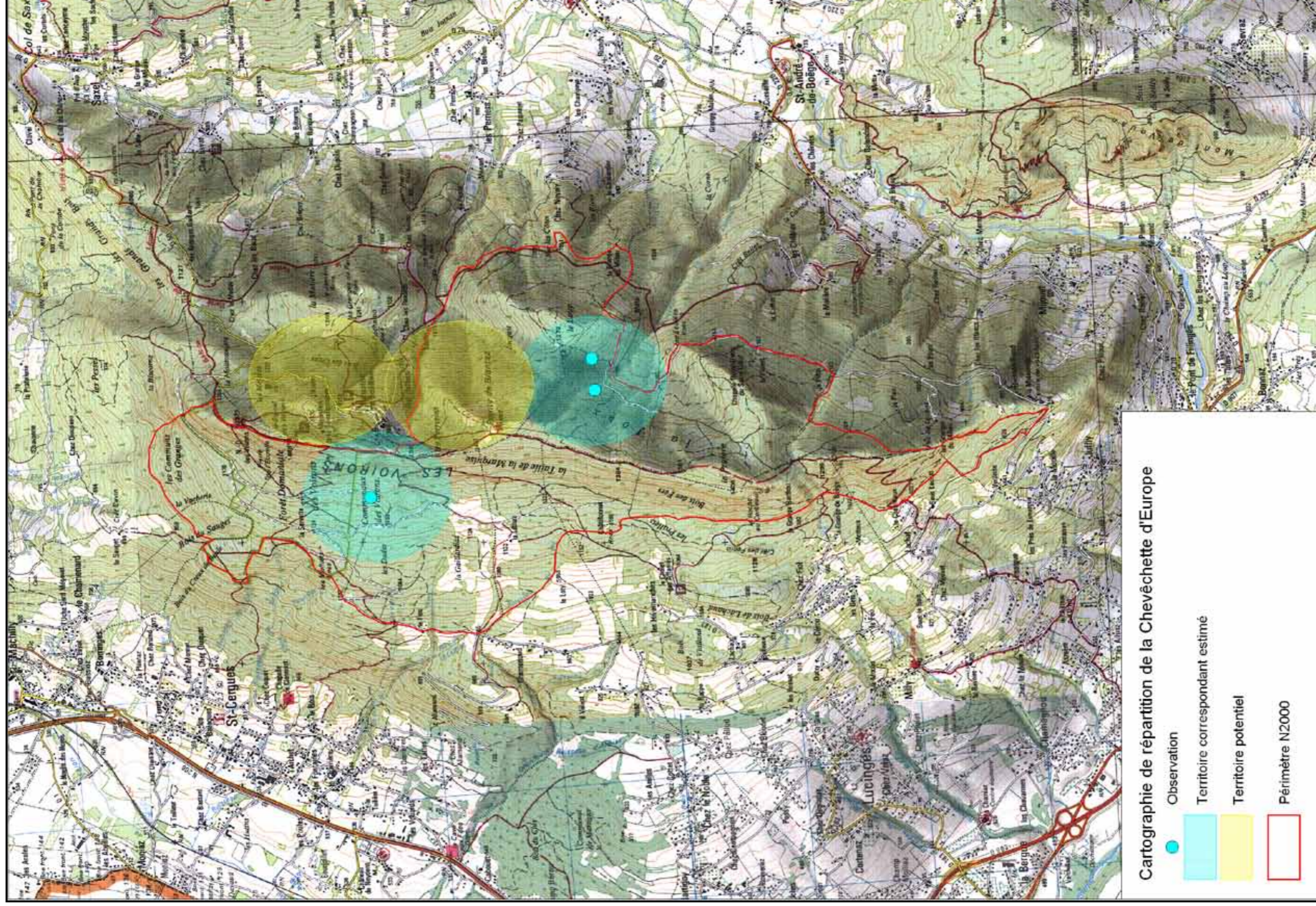
- Pic noir
- Bécasse des bois
- Chouette chevêchette
- Chouette de Tengmalm
- limites communales
- Périmètre officiel Natura 2000
- ▣ Grotte non exploitée par le tourisme

1:25'000



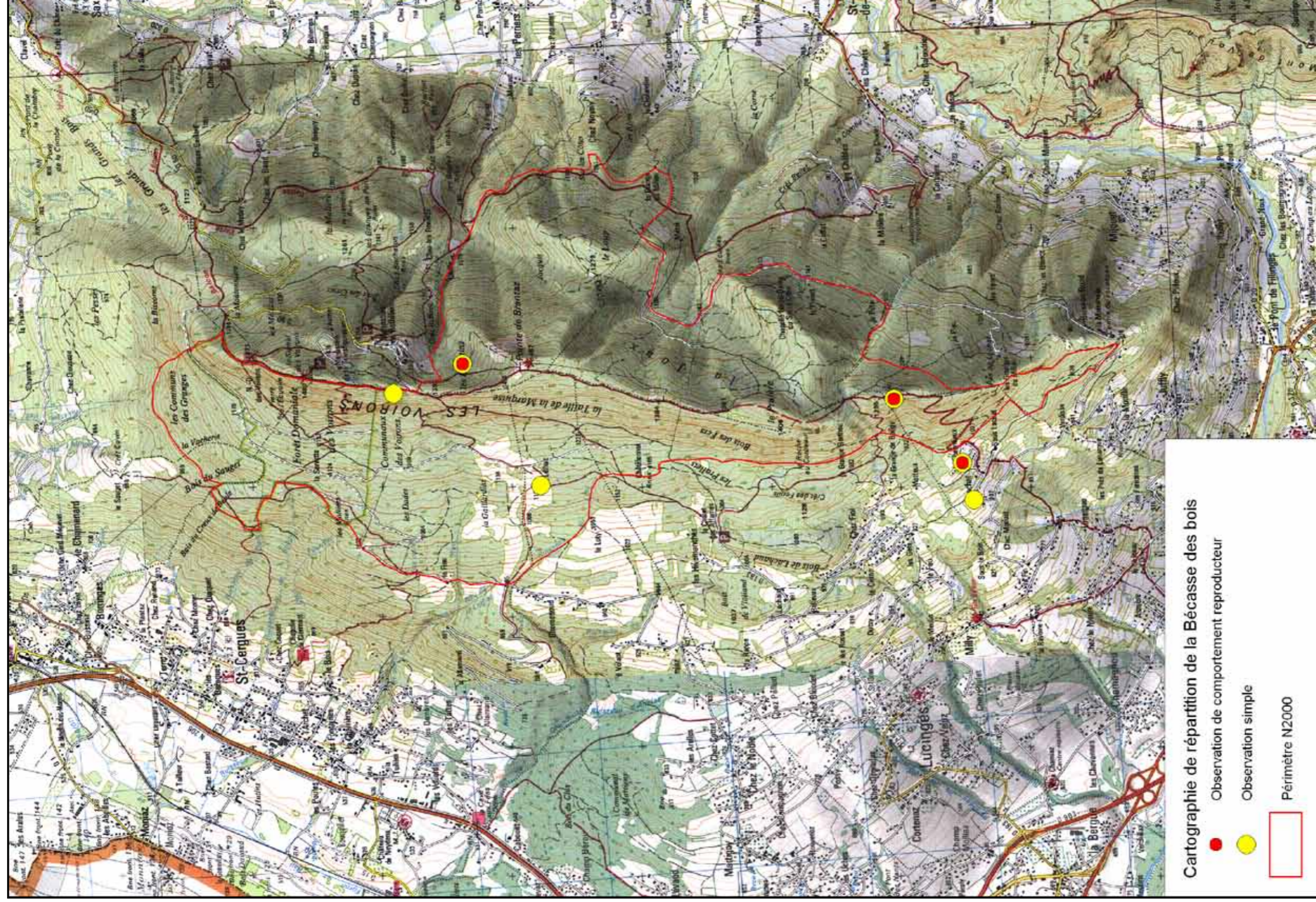
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
 24 rue de la Grenette – 74 370 Metz-Tessy
 Tel : 04.50.27.17.74. haute-savoie@lpo.fr





Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
24 rue de la Grenette – 74 370 Metz-Tessy
Tel : 04.50.27.17.74. haute-savoie@lpo.fr

ANNEXE 5



Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
24 rue de la Grenette – 74 370 Metz-Tessy
Tel : 04.50.27.17.74. haute-savoie@lpo.fr

Annexe 21 : Données mycologiques sur le Massif des Voirons

Espèce
<i>Agaricus porphyrhizon</i> Orton P.D.
<i>Agaricus semotus</i> Fries
<i>Albatrellus confluens</i> (Albertini & Schweinitz) Kotlaba & Pouzar
<i>Aleuria aurantia</i> (Persoon: Fries) Fuckel
<i>Aleurodiscus amorphus</i> Rabenhorst
<i>Amanita muscaria</i> f. <i>flavivolvata</i> (Singer) Neville & Poumarat
<i>Amanita porphyria</i> (Albertini & Schweinitz: Fries) Mlady
<i>Amanita spissa</i> (Fries) Kummer
<i>Artomyces pyxidatus</i> (Persoon: Fries) Jülich
<i>Bisporella citrina</i> (Batsch: Fries) Korf & Carpenter
<i>Boletopsis leucomelaena</i> (Persoon) Fayod
<i>Boletus calopus</i> Persoon: Fries
<i>Boletus edulis</i> Bulliard: Fries
<i>Boletus luridus</i> Schaeff.: Fries
<i>Boletus subappendiculatus</i> Dermek, Lazebn. & Veselský J.
<i>Calocera viscosa</i> (Persoon: Fries) Fries
<i>Cantharellus amethysteus</i> Quélet
<i>Cantharellus friesii</i> Welwitsch & Currey F.
<i>Cantharellus lutescens</i> (Persoon: Fries) Fries
<i>Cantharellus subpruinus</i> Eyssartier et Buyck
<i>Ceratiomyxa fruticulosa</i> (Müller O.F.) Macbride T.
<i>Chalciporus piperatus</i> (Bulliard: Fries) Bataille
<i>Chlorociboria aeruginascens</i> (Nylander) Kanouse ex Ramamurthi, Korf & Batra
<i>Clavariadelphus truncatus</i> (Quélet) Donk
<i>Clavulina cristata</i> (Fries: Fries) Schroeter
<i>Clavulina rugosa</i> (Bulliard: Fries) Schroeter
<i>Climacocystis borealis</i> (Fries: Fries) Kotlaba & Pouzar
<i>Clitocybe gibba</i> (Persoon: Fries) Kummer
<i>Clitopilus cystidiatus</i> Hausknecht & Noordeloos
<i>Clitopilus prunulus</i> (Scopoli: Fries) Quélet
<i>Collybia butyracea</i> (Bulliard: Fries) Kummer
<i>Collybia confluens</i> (Persoon: Fries) Kummer
<i>Coltricia perennis</i> (Linné: Fries) Gray S.F.
<i>Corticium roseum</i> Persoon
<i>Cortinarius badiolatus</i> (Moser) Moser
<i>Cortinarius camphoratus</i> (Fries: Fries) Fries
<i>Cortinarius caperatus</i> (Persoon) Fries
<i>Cortinarius causticus</i> Fries
<i>Cortinarius delibutus</i> Fries
<i>Cortinarius malachus</i> (Fries : Fries) Fries
<i>Cortinarius malicorius</i> Fries
<i>Cortinarius pseudocrassus</i> Jossierand ex Orton P.D.
<i>Cortinarius sabaudiae</i> (Moëgne-Loccoz) Bidaud
<i>Cortinarius variicolor</i> (Persoon: Fries) Fries
<i>Cortinarius vibratilis</i> (Fries: Fries) Fries
<i>Cortinarius violaceomaculatus</i> Brandrud
<i>Craterellus cornucopioides</i> (Linné: Fries) Persoon
<i>Craterellus lutescens</i> (Fries) Fries
<i>Crucibulum laeve</i> (Hudson W.) Kambly

Espèce
<i>Cystoderma amianthinum</i> f. <i>rugosoreticulatum</i> (Lorinser) Smith A.H.
<i>Cytidia salicina</i> (Fries) Burt
<i>Daedaleopsis confragosa</i> (Bolton: Fries) Schroeter
<i>Datronia mollis</i> (Sommerf.: Fries) Donk
<i>Diatrype bullata</i> (Hoffmann G.F.) Fries
<i>Discinella lividopurpurea</i> Boudier
<i>Ditiola peziziformis</i> (Léveillé) Reid D.A.
<i>Entoloma sericellum</i> (Fries: Fries) Kummer
<i>Exidiopsis calcea</i> (Persoon) Wells K.
<i>Flammulaster limulatus</i> var. <i>litus</i> Vellinga
<i>Fomitopsis pinicola</i> (Schweinitz: Fries) Karsten
<i>Fuligo septica</i> (Linné) Wiggers
<i>Ganoderma applanatum</i> (Persoon) Patouillard
<i>Gloeocystidiellum citrinum</i> (Persoon) Donk
<i>Gloeophyllum odoratum</i> (Wulfen) Imazeki
<i>Gloeophyllum saepiarium</i> (Wulfen: Fries) Karsten
<i>Gomphidius glutinosus</i> (Schaeffer J.C.: Fries) Fries
<i>Gymnopilus picreus</i> (Persoon) Karsten P.
<i>Hapalopilus rutilans</i> (Persoon: Fries) Karsten
<i>Hebeloma sacchariolum</i> Quélet
<i>Heterobasidium annosum</i> (Fries: Fries) Brefeld
<i>Hydnellum peckii</i> Banker
<i>Hydnum repandum</i> Linné: Fries
<i>Hydnum rufescens</i> Schaeffer J.C.: Fries
<i>Hygrophoropsis aurantiaca</i> var. <i>rufa</i> Reid D.A.
<i>Hymenochaete cruenta</i> (Persoon) Donk
<i>Hymenochaete tabacina</i> (Sowerby) Léveillé
<i>Hymenoscyphus fagineus</i> (Persoon) Dennis
<i>Hyphoderma radula</i> (Fries) Donk
<i>Hypholoma fasciculare</i> (Hudson W.: Fries) Kummer
<i>Hypholoma sublateritium</i> (Fries) Quélet
<i>Hypomyces lateritius</i> (Fries) Tulasne L.R. & C.
<i>Hypoxylon fragiforme</i> (Persoon: Fries) Kickx
<i>Hypoxylon fuscum</i> (Persoon : Fries) Fries
<i>Inocybe bongardii</i> (Weinman) Quélet
<i>Inocybe cookei</i> Bresadola
<i>Inocybe fastigiata</i> (Schaeff.) Quélet
<i>Inocybe geophylla</i> (Sowerby: Fries) Kummer
<i>Inocybe umbratica</i> Quélet
<i>Laccaria amethystina</i> Cooke
<i>Laccaria tortilis</i> (Bolton) Cooke
<i>Lactarius acris</i> (Bolton: Fries) Gray S.F.
<i>Lactarius azonites</i> (Bulliard) Fries
<i>Lactarius badiosanguineus</i> Kühner & Romagnesi
<i>Lactarius camphoratus</i> (Bulliard: Fries) Fries
<i>Lactarius deterrimus</i> Gröger
<i>Lactarius fulvissimus</i> Romagnesi
<i>Lactarius intermedius</i> Cooke
<i>Lactarius pallidus</i> (Persoon: Fries) Fries

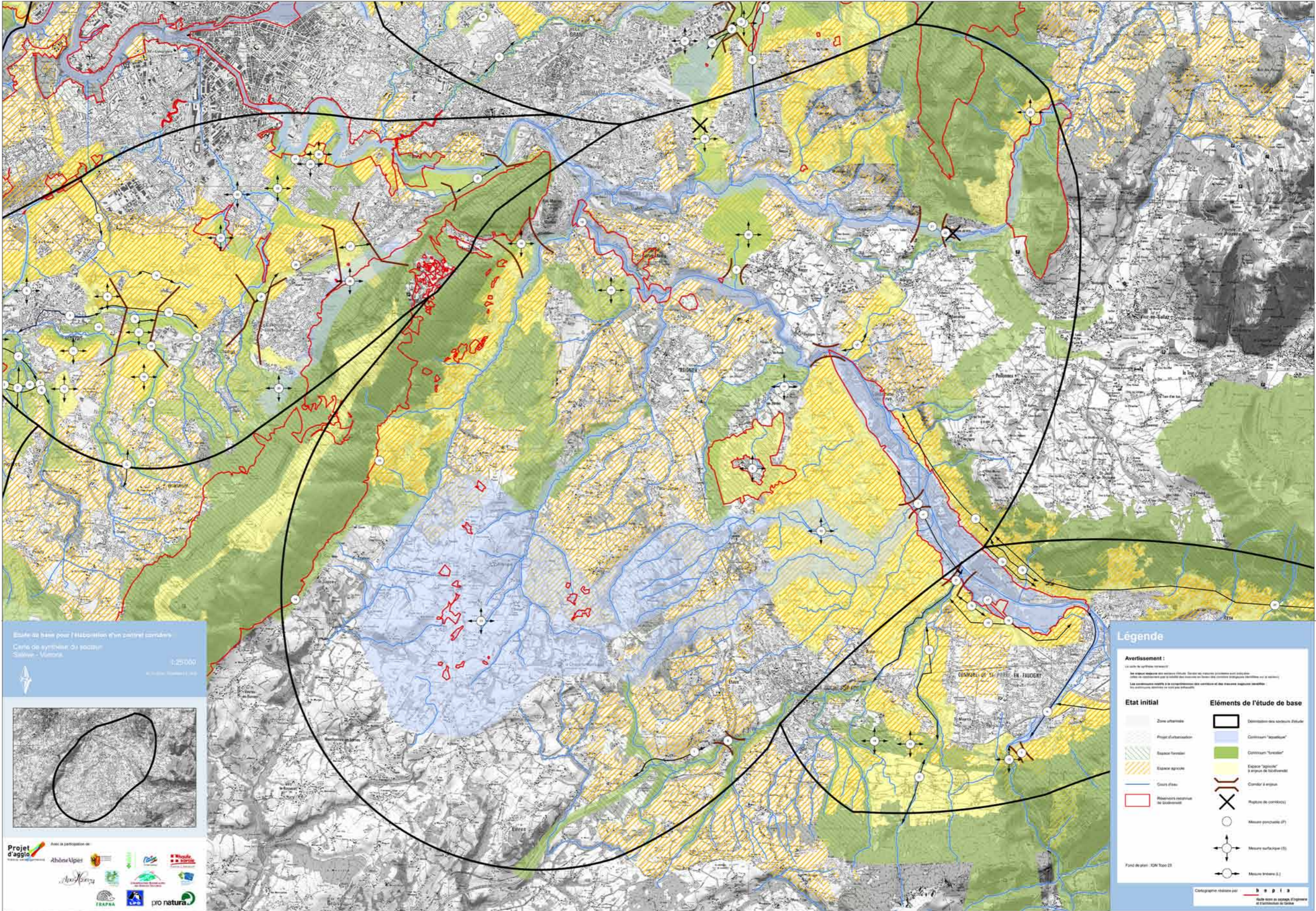
Espèce
<i>Lactarius pyrogalus</i> (Bulliard: Fries) Fries
<i>Lactarius salmonicolor</i> Heim & Leclair
<i>Lactarius scrobiculatus</i> (Scopoli: Fries) Fries
<i>Lactarius vellereus</i> (Fries: Fries) Fries
<i>Lactarius volemus</i> (Fries: Fries) Fries
<i>Lasiochlaena benzoinum</i> (Vahl: Fries) Pouzar
<i>Leccinum aurantiacum</i> (Bulliard) Gray S.F.
<i>Leccinum rigidipes</i> Orton P.D.
<i>Leccinum scabrum</i> (Bulliard: Fries) Gray S.F.
<i>Lentinus suavissimus</i> Fries
<i>Leucoagaricus leucothites</i> (Vittadini) Wasser
<i>Lycoperdon foetidum</i> Bonorden
<i>Lycoperdon molle</i> Persoon: Persoon
<i>Lycoperdon perlatum</i> Persoon: Persoon
<i>Lycoperdon piriforme</i> Schaeffer J.C.: Persoon
<i>Lycoperdon umbrinum</i> Persoon: Persoon
<i>Lyophyllum conglobatum</i> (Vittadini) Bon
<i>Marasmiellus ramealis</i> (Bulliard: Fries) Singer
<i>Megacollybia platyphylla</i> (Persoon: Fries) Kotlaba & Pouzar
<i>Mycena pura</i> (Persoon: Fries) Kummer
<i>Paxillus atrotomentosus</i> (Batsch: Fries) Fries
<i>Paxillus involutus</i> (Batsch: Fries) Fries
<i>Phellinus igniarius</i> (Linné) Quélet
<i>Phellinus tremulae</i> (Bondartsev) Bondartsev & Borisov P.N.
<i>Phellodon confluens</i> (Persoon) Pouzar
<i>Pholiota astragalina</i> (Fries: Fries) Singer
<i>Pholiota flammans</i> (Batsch: Fries) Kummer
<i>Pholiota highlandensis</i> (Peck) Smith & Hesler
<i>Pholiota subochracea</i> (Smith A.H.) Smith A.H. & Hesler
<i>Pholiota tuberculosa</i> (Schaeff.: Fries) Kummer
<i>Pluteus cervinus</i> (Schaeffer J.C.: Fries) Kummer
<i>Pluteus tricuspidatus</i> Velenovsky
<i>Polyporus squamosus</i> (Hudson W.) Fries
<i>Polyporus tuberaster</i> (Jacquin: Fries) Fries
<i>Polyporus varius</i> var. <i>nummularius</i> (Bulliard)
<i>Pseudohydnum gelatinosum</i> (Scopoli: Fries) Karsten
<i>Ptychogaster pulverulentus</i> (Sowerby) Stalpers
<i>Ramaria flavescens</i> (Schaeffer J.C.) Petersen R.H.
<i>Ramaria flavobrunnescens</i> (Atkinson G.F.) Corner
<i>Ramaria lagentii</i> cf.
<i>Ramaria lagentii</i> Marr & Stuntz
<i>Ramaria pallida</i> (Schaeffer J.C.) Ricken
<i>Rickenella fibula</i> (Bulliard) Raitelhuber
<i>Russula acetolens</i> Rauschert
<i>Russula acrifolia</i> Romagnesi
<i>Russula adulterina</i> (Fries) Peck
<i>Russula adusta</i> Fries
<i>Russula alutacea</i> (Persoon: Fries) Fries
<i>Russula amethystina</i> Quélet

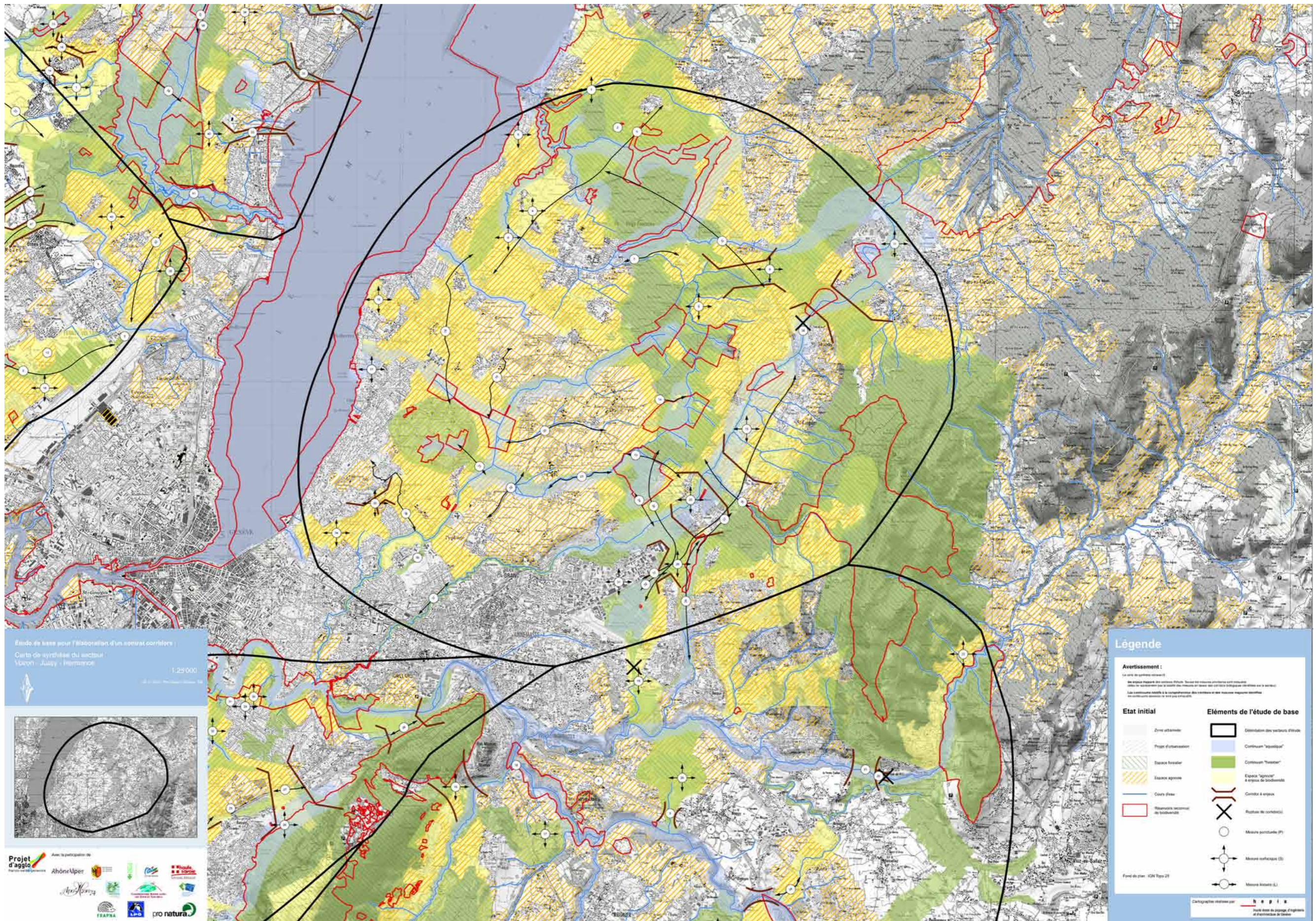
Espèce
<i>Russula anthracina</i> var. <i>insipida</i> Romagnesi
<i>Russula azurea</i> Bresadola
<i>Russula cavipes</i> Britzlemayer
<i>Russula chloroides</i> (Krombholz) Bresadola
<i>Russula delicata</i> Fries
<i>Russula fellea</i> (Fries: Fries) Fries
<i>Russula firmula</i> Schaeffer J.
<i>Russula foetens</i> Persoon: Fries
<i>Russula fragilis</i> (Persoon: Fries) Fries
<i>Russula integra</i> (Linné) Fries
<i>Russula integra</i> f. <i>purpurella</i> (Singer) Romagnesi ex Bon
<i>Russula integra</i> var. <i>oreas</i> Romagnesi
<i>Russula langei</i> Bon
<i>Russula laurocerasi</i> Melzer
<i>Russula nauseosa</i> (Persoon) Fries
<i>Russula nigricans</i> (Bulliard) Fries
<i>Russula ochroleuca</i> Persoon
<i>Russula olivacea</i> (Schaeffer J.C.) Fries
<i>Russula olivacea</i> var. <i>romagnesiana</i> Bidaud, Moëgne-Loccoz & Reumaux
<i>Russula postiana</i> Romell.
<i>Russula queletii</i> Fries
<i>Russula risigallina</i> (Batsch) Saccardo
<i>Russula subfoetens</i> Smith Wm.G.
<i>Russula vinosa</i> Lindblad
<i>Russula viscida</i> Kudrna
<i>Russula xerampelina</i> (Schaeffer J.C.) Fries
<i>Sarcodon imbricatus</i> (Linné: Fries) Karsten
<i>Schizopora paradoxa</i> (Schrad.: Fries) Donk
<i>Scutellinia trechispora</i> (Berkeley M.J. & Broome) Lambotte
<i>Scutellinia umbrorum</i> (Fries) Lambotte
<i>Sistotrema confluens</i> Persoon
<i>Steccherinum ochraceum</i> (Persoon : Fries) Gray S.F.
<i>Stereum hirsutum</i> (Willdenow: Fries) Persoon
<i>Stereum rugosum</i> Persoon
<i>Stereum sanguinolentum</i> (Albertini & Schweinitz) Fries
<i>Suillus grevillei</i> (Klotzsch: Fries) Singer
<i>Thelephora anthocephala</i> (Bulliard: Fries) Persoon
<i>Thelephora penicillata</i> (Persoon) Fries
<i>Thelephora terrestris</i> Ehrenberg: Fries
<i>Trametes versicolor</i> (Linné) Lloyd
<i>Trichaptum fuscoviolaceum</i> (Ehrenberg) Ryvarden
<i>Tricholoma saponaceum</i> f. <i>ardosiacum</i> (Bresadola) Bon
<i>Tricholomopsis decora</i> (Fries: Fries) Singer
<i>Tricholomopsis flammula</i> Métrod
<i>Trichophaea gregaria</i> (Rehm) Boudier
<i>Tubifera ferruginosa</i> (Batsch) Gmelin
<i>Tylopilus felleus</i> (Bulliard: Fries) Karsten
<i>Vesiculomyces citrinus</i> (Persoon) Hagström E.
<i>Xerocomus badius</i> (Fries: Fries) Gilbert
Récoltes effectuées du 10 au 13 septembre 2009 dans les Voirons

Espèce
<i>Amanita battarrae</i> (Boudier) Bon
<i>Amanita ceciliae</i> (Berkeley M.J. & Broome) Boudier ex Bas
<i>Boletus edulis</i> Bulliard: Fries
<i>Clavulina cristata</i> (Fries: Fries) Schroeter
<i>Clitopilus prunulus</i> (Scopoli: Fries) Quélet
<i>Cortinarius violaceus</i> subsp. <i>hercynicus</i> (Persoon) Brandrud
<i>Fuligo septica</i> (Linné) Wiggers
<i>Galerina marginata</i> (Batsch) Kühner
<i>Gyromitra infula</i> (Schaeffer J.C.: Fries) Quélet
<i>Hypomyces lateritius</i> (Fries) Tulasne L.R. & C.
<i>Inocybe fastigiata</i> (Schaeffer J.C.) Quélet
<i>Laccaria amethystina</i> Cooke
<i>Laccaria laccata</i> (Scopoli: Fries) Cooke.
<i>Lactarius deterrimus</i> Gröger
<i>Lactarius pyrogalus</i> (Bulliard: Fries) Fries
<i>Lactarius salmonicolor</i> Heim R. & Leclair
<i>Mycena epipterygia</i> (Scopoli: Fries) Gray S.F.
<i>Rhytisma acerinum</i> (Persoon) Fries
<i>Russula anthracina</i> Romagnesi
<i>Russula cyanoxantha</i> (Schaeffer J.C.) Fries
<i>Russula olivacea</i> (Schaeffer J.C.) Fries
<i>Russula queletii</i> Fries
<i>Sarcodon imbricatus</i> (Linné: Fries) Karsten
<i>Tricholomopsis rutilans</i> (Schaeffer J.C.: Fries) Singer
<i>Trochila ilicina</i> (Nees ex Fries) Courtecuisse
<i>Xerocomus badius</i> (Fries: Fries) Gilbert

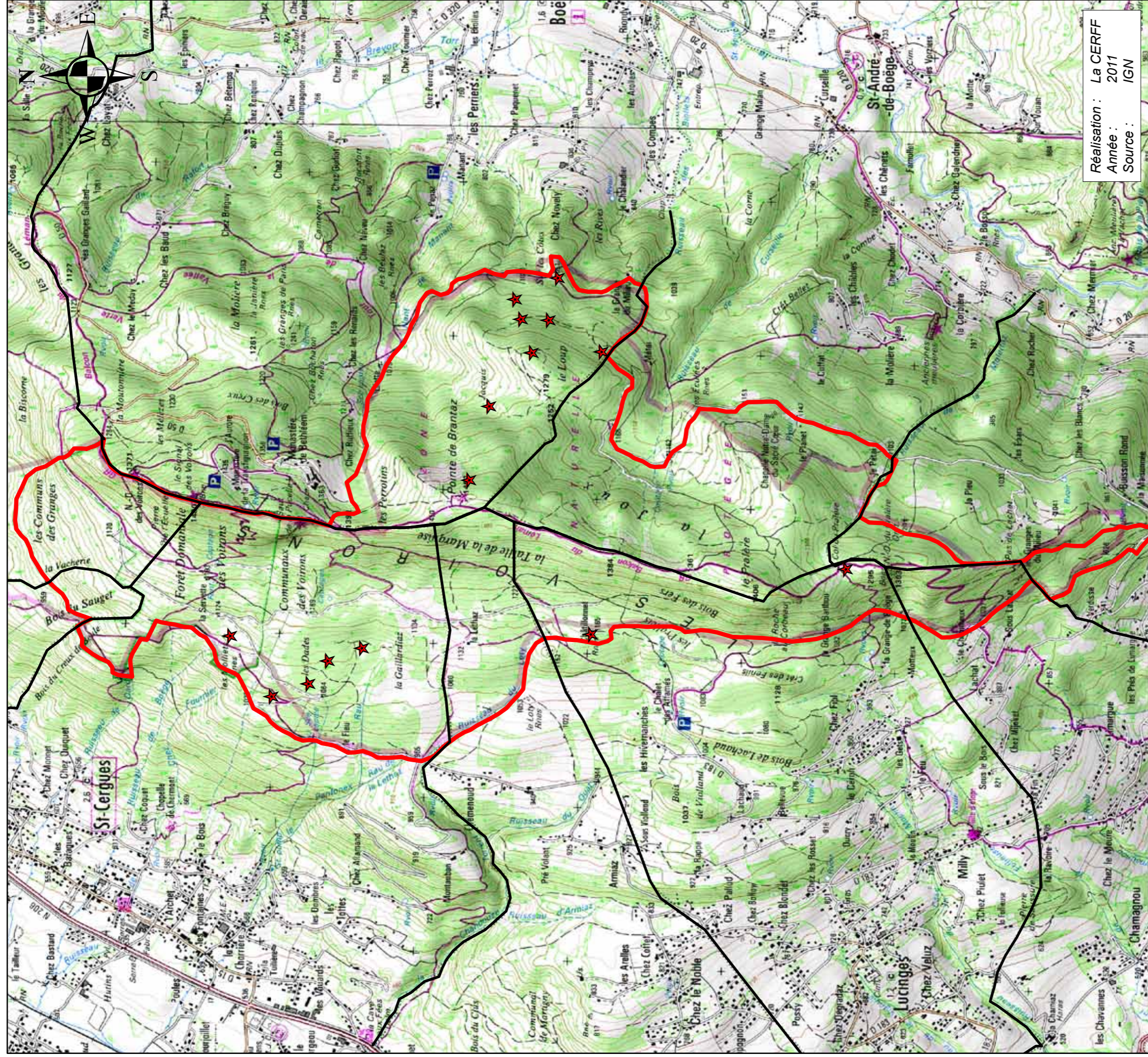
Récolte effectuée en septembre 2010 sur la placette EPC74

Annexe 22 : Carte de synthèse de l'étude des corridors dans le bassin franco-valdo-genevois





Les ruines des Voirons



Légende

- ★ ruines_point
- ▭ Périmètre officiel Natura 2000
- limites communales

1:25'000

Annexe 24 : Protocole d'inventaire du Sabot de Vénus

1. Un peu d'écologie de l'espèce patrimoniale

Cypripedium calceolus, Sabot de Vénus, L. 1753. Monocotylédones, orchidacées. Cypripédiacées.

1.1. Etymologie

Le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), vient de Cypri : de vénus, pedium : sabot ; calceolus : petite chaussure.

1.2. Particularité

Cette plante est une géophyte à rhizome, ses feuilles comportent des nervures parallèles. Son labelle est en forme de sabot, l'ouverture est partiellement obturée par le gynostème.

Le staminode de la fleur est élargi sous lequel s'ouvre le stigmate trilobé. Il y a 2 étamines latérales fertiles. Le pollen est granuleux et visqueux. Il y a 40 espèces mais une seule dans nos régions. La population n'est viable qu'à partir de 100 individus et la pollinisation n'est possible qu'avec une distance entre 2 stations de 3 kilomètres maximum.

1.3. Description

Elle mesure moins de 70cm. Sa tige est pubescente. Les feuilles sont ovales lancéolées, grandes à nervures luisantes. Elle possède des bractées foliacées dépassant la fleur.

Grandes fleurs zygomorphes à sépales et pétales bruns pourprés, les sépales dorsales sont lancéolées. Les sépales latéraux sont soudés, pendants sous le labelle. Les pétales sont étroits, longs de 4 à 6 cm, horizontaux, torsadés.

Le labelle est jaune, renflé, ovoïde, couvert de poils odorants visqueux à l'intérieur et sans éperon. L'ovaire est infère, allongé et légèrement courbé. Le fruit est la capsule, il est microscopique et s'ouvre en 3 valves.

1.4. Période de floraison

Mi-mai à début juillet.

1.5. Exigences écologiques

C'est une espèce végétale de demi-ombre, sur substrat alcalin, frais. On la trouve dans les broussailles, dans les bois clairs à denses, dans les forêts de conifères ou de feuillus et dans les lisières. On la trouve jusqu'à 2000 m d'alt. C'est une plante calcicole (PH= +6.5). Elle est mésohygrophile ou mésoxérophile. Elle est présente souvent sur ubac. Le taux de recouvrement idéal est de 20 à 40 % par le manteau forestier. On la remarque souvent dans les milieux du genre *Prunetalia spinosae*, le *Trifoliomedii-geranietea sanguinei*, le *Mesobromion erecti*, *Erico carnea-Pinetalia sylvestris*, *Quercetalia pubescentessiflorae*, *Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae* et *Galio rundifolii-Abietetenion albae*.

1.6 Mesure de protection

C'est une plante rare, inscrite sur la liste nationale des plantes protégées et sur l'annexe II de la directive habitat.

1.7. Menaces

Arrachement de pieds et transplantation. L'amende est de 800€ par pied arraché. La fermeture du milieu est également à craindre.

1.8. Reproduction

Elle est pollinisée par des hyménoptères du genre *Andrena*. Ils sont attirés par son éclat, pourtant elle n'offre aucun nectar ! Les insectes sont piégés dans le labelle, ils resteront quelques heures bloqués à l'intérieur, ils ont alors le temps de se remplir de pollen. Seules deux sorties sont possibles, ce qui les obligent à escalader l'intérieur du labelle en frôlant de leurs dos poilus l'une des 2 étamines et les stigmates.

La plante peut se reproduire de manière végétative grâce à ses rhizomes. Seulement il lui faut un champignon symbiotique.

Le sabot de vénus met 6 à 18 ans entre la germination et la floraison.

1.9. Répartition

En Suisse, le *Cypripedium calceolus* est présent dans le canton du Jura, de Fribourg, au Centre du Valais, au nord du Tesein, Soleur, Berne, Zurich, Lucerne et les Grisons.

En France, il est présent en Lorraine, en Haute-Marne, dans les Alpes, quelques individus dans les Pyrénées. Disparus en Belgique et au Luxembourg.

1.10. Les mesures à prendre en compte

- Espèce très exigeante en matière d'habitat, aspect mal connu.
- Espèce liée à un stade forestier transitoire qui tend à se refermer.
- Reproduction sexuée très prolifique, graines nombreuses et légères.
- Reproduction végétative possible.
- Sensible à l'éclaircissement.
- Présence de l'insecte pollinisateur ?

2. Le protocole d'inventaire

2.1. Repérage de la station

Une fois sur la station, faire un point GPS afin d'avoir les **coordonnées géographiques**, noter également l'**altitude**.

Inscrire l'**exposition** et décrire de façon générale la station (ce que l'on voit depuis la station, les différents éléments marquants du paysage).

Cartographier le tout sur un plan topographique type IGN et sur un plan orthophoto.

2.2. Description de la station

Décrire la **composition du sol** par l'intermédiaire d'un profil à l'aide d'une tarière (le type d'humus, les différents horizons).

Inscrire le **nombre de strates** de la végétation (herbacée, arbustive et arborée), ainsi que le taux de recouvrement sur la surface pour chacune d'entre elle (5 à 25 %, 25 à 50 %, 50 à 75 à 100 %).

2.3. Inventaire floristique

Réaliser un **relevé floristique** sur une surface d'un carré de 10 m sur 10m et noté l'abondance de chaque espèce (r = 1 ou 2 individus isolés, += quelques individus, 1 = 5 %, 2 = 5 à 25%, 3 = 25 à 50%, 4 = 50 à 75% et 5 = 75 à 100%). En fonction des données obtenues **caractériser le milieu** au niveau de l'alliance selon le code Corinne.

Décrire les plants de Sabot de vénus, numéroter les plans et prendre une photo générale de ceux-ci, prendre la **hauteur**, le **diamètre de la tige** à 12 cm du sol, le **nombre de feuilles** en comptant la bractée, la moyenne du **diamètre des feuilles**, le **nombre de fleurs**, le **diamètre de l'inflorescence** et la **prévalence**.

2.4. Déterminer les menaces

Il s'agit d'inventorier les menaces existantes et potentielles qu'elles soient de source naturelle ou anthropique.

Annexe 25 : Protocole d'inventaire du Lynx

1. Connaissance de l'espèce d'intérêt communautaire

1.1. Description de l'espèce

La face du Lynx boréal est ornée d'un collier de poils longs autour du cou. Comme tous les lynx, ses oreilles triangulaires sont surmontées d'une touffe de poils noirs, qui mesurent jusqu'à 4,5 cm de long ; le revers est marqué par une tache blanche. Des rayures verticales barrent le front, et une marque noire part du coin externe de l'œil jusqu'aux joues. Il n'a que 28 dents au lieu des 30 habituelles chez les félins ; toutefois, le Lynx boréal possède comme caractéristique de pouvoir avoir une dent surnuméraire. La queue courte se termine par un manchon noir. Les jambes sont longues et les pieds volumineux en comparaison du reste du corps. Il s'agit d'une adaptation au déplacement dans la neige : les longues pattes permettent de se dégager plus facilement dans un épais manteau neigeux. Du fait de ses pieds larges, le Lynx boréal exerce une pression sur le sol trois fois plus faible que celle du Chat sauvage (*Felis silvestris*).

1.2. Reproduction

Le Lynx se reproduit à l'âge de 33 mois pour les mâles et 21 pour les femelles. Le rut est de mi-février à début avril.

La mise-bas a lieu en juin. Les jeunes (2 en moyenne) restent avec leur mère durant les 10 premiers mois de leur vie. 50 % des jeunes meurent avant la première année.

1.3. Mode de vie

Le Lynx est territorial et solitaire. Ses déplacements sur son territoire sont phasiques (fin de journée) et ses lieux de chasses sont périodiques afin de ne pas habituer ses proies à sa présence. Son domaine vital est de 10 000 à 20 000 ha pour les femelles et 20 000 à 40 000 ha pour les mâles. Dans de bonnes conditions cela représente 2 individus au 100 km².

Le lynx se nourrit de Chevreuils et de Chamois, parfois de gallinacées. Certains individus notent une préférence pour le bétail d'ovins. Certains individus se sont spécialisés et peuvent provoquer des dégâts dans les cheptels. Mais ce n'est pas une généralité, certains individus établis dans des secteurs alpages de moutons n'attaquent pas les troupeaux. La raison de cette différence de régime alimentaire n'est pas encore connue.

2. Méthodes d'inventaire

2.1. Inventaire par piège photographique

Selon les données d'observations de l'espèce sur le massif et les zones de présence de ses proies, il sera établi des points sur une carte qui représenteront **les postes de piégeages** idéaux pour détecter l'espèce.

Les postes de piégeages comporteront un **appareil photo numérique** incorporé dans un boîtier étanche projetant un faisceau infrarouge. Une fois que l'animal passe devant le boîtier cela rompt le faisceau et déclenche l'appareil muni d'un flash.

Ils seront posés du 05 mars au 05 mai et relevés une fois par semaine. Cela correspond à la période de reproduction. Il aurait été bien de piéger durant une période supplémentaire en

automne, pendant la dispersion des jeunes. Mais malheureusement, il y a trop de monde en forêt pendant cette période (récolte de champignons et chasse), il y a donc un risque de vol de l'appareil.

Les données seront transmises ensuite à l'ONCFS.

Il a tout de même quelques **limites** à cet inventaire, notamment :

- La zone Natura 2000 correspond qu'un fragment du territoire de l'espèce ;
- Il faut qu'un individu passe pendant la période de l'étude ;
- Il faut que le Lynx passe devant l'appareil.

De plus, s'il est remarqué **une carcasse** de Chamois ou de Chevreuil, il sera placé un piège photographique pour maximiser les chances de photographier le Lynx.

2.2. Inventaire par pose de piège à poils

Pour les pièges à poils, un appât olfactif (herbe à chat, solution ammoniacale avec de la *Vallérian officinalis*), accompagné d'un piège à poils sera installé sur les mêmes postes de piégeage que pour le piégeage photographique.

La phase « terrain » sera d'une durée d'environ 3 mois (15 août au 15 octobre) chacune avec, en moyenne, au minimum un relevé hebdomadaire pour chaque piège.

Les poils laissés lors d'un comportement particulier qui est celui du frottement de certaines parties du corps de l'animal (le plus souvent les flancs, la tête, le cou et la joue) contre des supports et des objets visibles de l'environnement et dont la fonction, ne relève pas du domaine de l'hygiène. Il s'agit en l'occurrence d'un comportement à vocation interactive qui permet à un animal de communiquer avec ses congénères. Ce comportement est observé entre autres parmi les diverses espèces de félins. À l'heure actuelle, la plupart des pièges utilisés sur le terrain par les scientifiques met en jeu un comportement de frottement spécifique qui est celui du frottement de la joue, autrement désigné sous les termes de frottement jugal.

Un piège à poils est constitué d'un tapis en fibres végétales (par exemple fibres de coco), épais de deux centimètres environ et découpé selon une taille adaptée à l'espèce étudiée. Pour le lynx boréal, une dimension de 15 cm×15 cm semble suffisante. Ce carré de tapis est ensuite vissé sur une planchette support (de type contreplaqué) de dimension identique et épaisse de 1,5 cm. Il vaut mieux en effet visser ensemble les deux éléments plutôt que de les coller : l'odeur puissante pouvant être source de désagrément pour les animaux et provoquer l'effet inverse ce de que l'on recherche, c'est-à-dire repousser la faune au lieu de l'attirer.

Le piège est à une hauteur de 70 cm au-dessus du sol à partir du bord supérieur du tapis apparaît comme satisfaisante.

Une fois les poils extraits des tapis, on les stocke généralement dans des tubes en plastique fermés dans lesquels on peut éventuellement ajouter un produit dessiccateur. Il est difficile de savoir à l'œil nu à quelle espèce appartiennent les poils récoltés et s'il s'agit bien de l'espèce ciblée par le dispositif. On a donc recours à des analyses microscopiques qui permettent d'extraire des informations quant aux caractéristiques morphologiques des poils, différentes selon les espèces.

Annexe 26 : Inventaire et suivi de la Buxbaumie verte

1. Présentation de l'espèce communautaire

1.1. Description

C'est une mousse difficile à trouver, en effet, étant dépourvue de feuilles, elle ne laisse apparaître que ses sporophytes. Les sporophytes à maturité sont assez caractéristiques, ventrus, inclinés, et de forme irrégulière, de forme plus droite et cylindrique lorsqu'ils sont jeunes. Le tout ne dépasse pas 7 à 8 mm de haut et pousse dans les sapinières fraîches, sur des bois humides au pourrissement déjà bien avancé. Cette plante est inscrite dans la directive habitats.

1.2. Ecologie

Buxbaumia viridis est une espèce pionnière sapro-lignicole, mésosciaphile, plus rarement humicole stricte ou humo-épilithique. Elle investit les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères (Sapin - *Abies spp.* -, Épicéa - *Picea spp.* -, Pin - *Pinus spp.*), un peu plus rarement de feuillus (Hêtre - *Fagus sylvatica* -, Chêne - *Quercus spp.*), en situation ombragée à très ombragée en conditions de forte humidité atmosphérique (forte nébulosité).

Par contre, elle ne se développe pas sur les bois morts encore sur pied. Elle occupe beaucoup plus rarement des sols riches en humus brut ou des rochers acides érodés recouverts d'un humus mince sous pessière ou sapinière (parfois mélèzein). Dans des cas très exceptionnels, l'espèce est observée sur la partie sommitale de petites buttes de sphaignes moribondes sous couvert arboré.

Le bois pourrissant doit présenter un aspect décortiqué, déjà marqué de fissures. Une partie du bois dur peut être entamée, sa consistance permettant sa déformation sous la pression du doigt.

Sa teneur en eau est toujours forte (65 à 90%) et son pH bas (entre 3,5 et 6,0 environ). Dans certaines stations, les bois pourrissants colonisés se localisent dans le lit des torrents ou des ruisseaux temporaires de forte pente, dans des vallons encaissés, toujours peu éloignés des sources d'humidité. Les stations en ubac sont nettement plus fréquentes.

1.3. Menaces

Nécessitant la présence de bois écorcé en décomposition déjà bien entamée ou d'humus brut sous condition d'humidité atmosphérique élevée et une couverture forestière dense, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous peuplements trop jeunes.

Le volume de bois mort pourrissant disponible au sol, la taille, la densité et l'agencement des troncs et des branches sont des éléments clés du développement de l'espèce. L'absence de bois mort pourrissant, en volume trop faible, de taille trop réduite ou trop dispersé combinée ou non à une réduction de la nébulosité sont des facteurs limitant. Le changement de la nature des essences productrices de bois mort peut aussi influencer la dynamique de maintien ou d'extension de l'espèce. Les menaces sont donc fortement cadrées par un mode de gestion lié à certains aspects de l'intensification de la sylviculture.

2. Protocole d'inventaire de l'espèce

2.1. Cartographie des habitats potentiels

Sur une carte au 1/5000 ème géo-référencée, délimiter les zones à prospecter en fonction de la carte des habitats. Les zones à tendance humide exposé à l'ubac qui seront visitées seront de type Hêtraie-Sapinière, Mélèseins et Pessière.

2.2. Prospection terrain

Sur le terrain, il s'agit de relevé les mousses sur les souches, branches et le bois mort de sapin ou d'épicéa afin de déterminer les espèces. S'il s'agit de la Buxbaumie verte, faire un point GPS afin de la géolocaliser.

Les secteurs proches des cours d'eau et des torrents seront privilégiés.

Annexe 27 : Inventaire et suivi des espèces invasives

Protocole de suivi des espèces invasives

1. Contexte de l'étude et objectifs

1.1. Contexte de l'étude

L'introduction d'espèces végétales ou encore animales d'origine exotique est une des causes principales responsable de l'érosion de la biodiversité. Dans le cadre du Natura 2000 du Massif des Voirons, ils nous imputent donc de veiller à leur installation et développement.

Situé au nord de la Haute Savoie et à l'est du Canton de Genève (CH), le Massif des Voirons fait face au Lac Léman. A proximité de l'agglomération d'Annemasse, ce massif boisé s'inscrit comme un véritable poumon vert pour la population.

Présentant de nombreux intérêts écologiques, les 975 ha qui constituent la zone Natura 2000 se caractérisent par la présence majoritairement de Hêtraie-Sapinière. Cette dernière est fortement traversée par les pistes et chemins forestiers indispensables pour le bon déroulement de l'activité sylvicole.

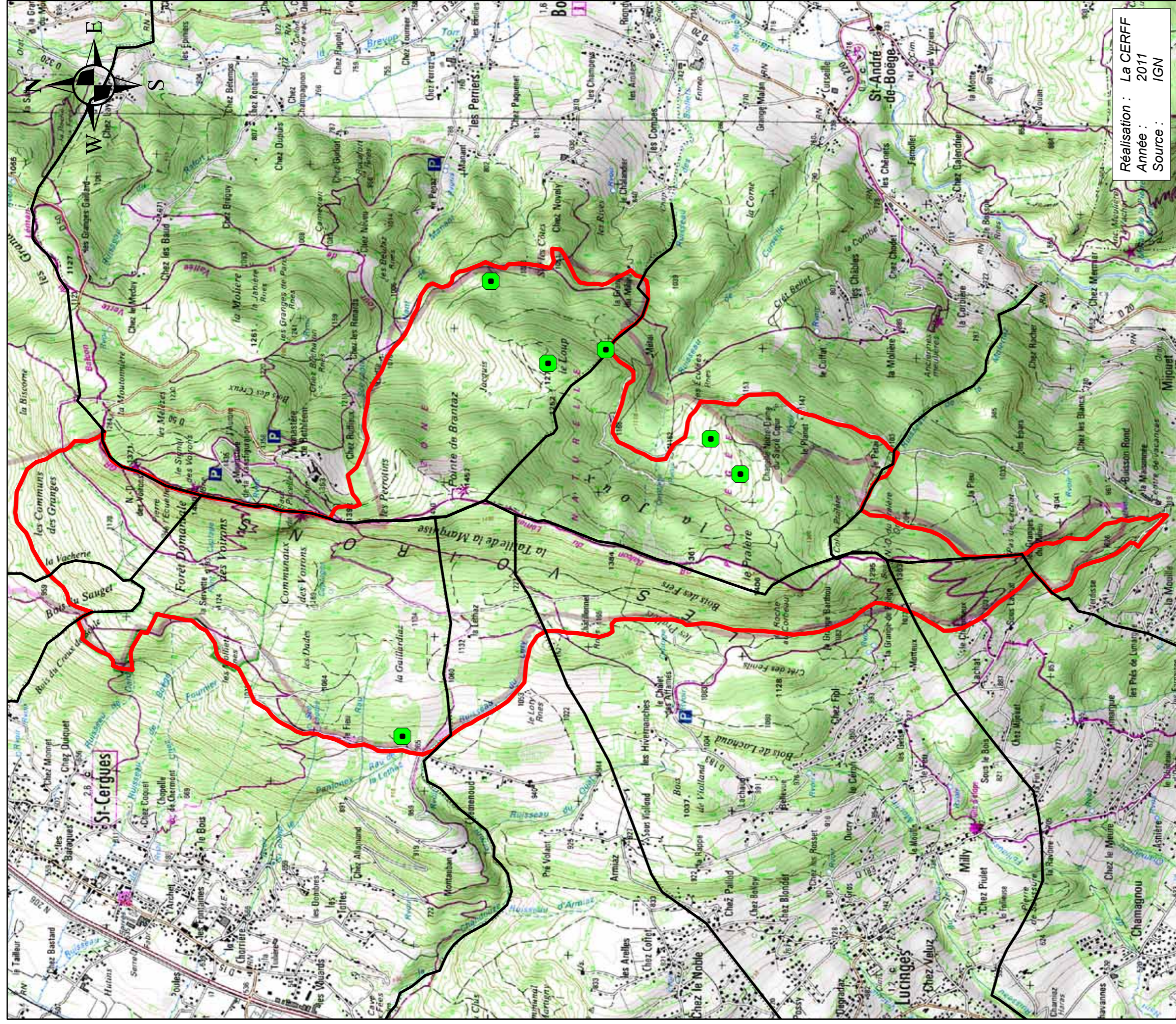
1.2. Objectifs

- Etablir l'état des lieux de la présence des invasives et faire la cartographie correspondante ;
- Identifier les priorités en termes d'interventions opérationnelles et en définir les modalités ;
- Prévenir les possibles implantations des espèces invasives ;
- Evaluer les menaces des espèces exotiques pour les milieux naturels et les espèces locales ;




2. Situation initiale

Durant les différents inventaires dans le cadre de la réalisation du DOCOB, nous avons recensé toutes les stations d'espèces invasives rencontrées. Il est ainsi plus facile de mettre en place une veille et cela fournit une base pour le travail d'élimination.

Cartographie des espèces invasives



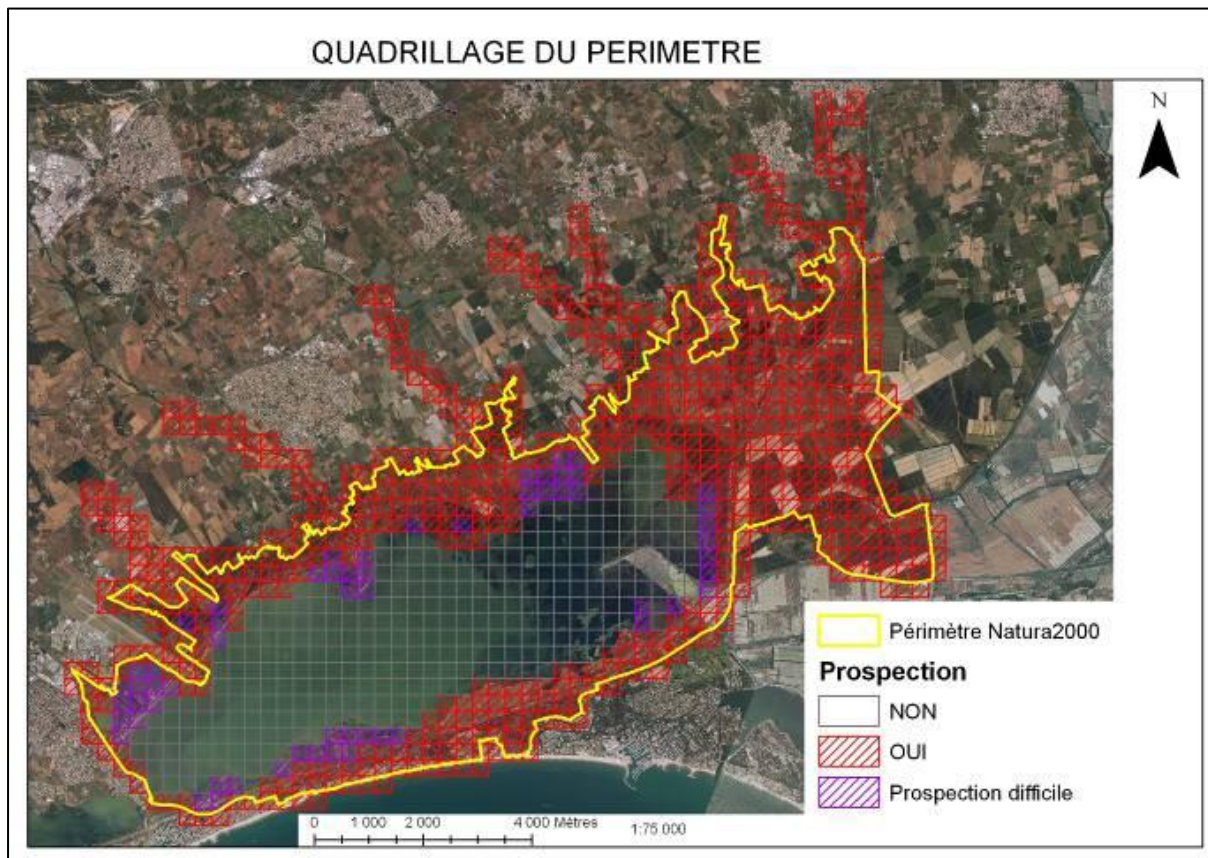
Légende

-  espèces invasives_point
-  limites communales
-  Périmètre officiel Natura 2000

3. Protocole d'inventaire

Le protocole se veut assez simple dans sa mise en place et sa réalisation. En effet, en premier lieu, il s'agit de reprendre la carte de la zone N2000 et d'y associer un quadrillage du même type que l'exemple ci-dessous.

Exemple de quadrillage pour l'inventaire des invasives.



Pour chaque espèce rencontrée, seront relevés les descripteurs suivants :

- Type d'implantation (plantée, subsponnée, naturalisée, ...) ;
- Type de colonisation (sporadique, dispersée, continue, ...) ;
- Type de milieu (habitation, chemin, forêt, ...) ;
- Superficie impactée ;
- Espèce invasive présente ;
- Géoréférencement ;
- Remarques ;
- ...

Déroulement de la démarche :

La collecte des données se fera tout au long de l'année.

Dans chaque maille nous procéderons ainsi :

- recherche systématique des espèces en arpentant l'ensemble de la maille ;
- géoréférencement au GPS pour chaque détermination :
 - au niveau du ou des pied(s) si observation ponctuelle ;
 - au milieu de la zone colonisée si surface ou linéaire étendu(e) ; renouvellement du pointage à une distance d'environ 50 m
- estimation en chaque point GPS relevé du nombre d'individus (ramener à une densité ou % si présence importante) ;
- relevé les descripteurs cités plus haut ;

Si aucune espèce n'est identifiée au sein d'une maille :

- renseigner les descripteurs relatifs à l'observation, à la localisation géographique (n° maille)
- Inscrire « Sans objet » dans la maille

Ceci permettra d'établir la carte des mailles prospectées ou non, et de connaître les milieux plus ou moins sensibles aux invasions.